



3

Budget

Explications complémentaires
et tableaux statistiques

2012

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances

Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern

www.bbl.admin.ch/bundespublikationen

No d'art. 601.200.12f

TABLE DES MATIERES

Tome 1 Rapport sur le budget

- Commentaire sur le budget
- Budget
- Indicateurs de la Confédération
- Arrêté fédéral concernant le budget pour l'année 2012 (projet)

Tome 2A Budget des unités administratives – chiffres

- Crédits budgétaires et postes de revenus
- Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Tome 2B Budget des unités administratives – exposés des motifs

- Crédits budgétaires et postes de revenus
- Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
- Informations complémentaires sur les crédits

Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques

- Explications complémentaires
- Tableaux statistiques

Tome 4 Comptes spéciaux

- Fonds pour les grands projets ferroviaires
- Fonds d'infrastructure
- Domaine des écoles polytechniques fédérales
- Régie fédérale des alcools

Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres.

Le *tome 2* présente toutes les données liées aux crédits d'engagement et aux postes de revenus ou de recettes. Les chiffres présentés dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le tome 2A et les exposés des motifs dans le tome 2B.

Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les postes de recettes et de dépenses, les analyses de sensibilité concernant les scénarios conjoncturels possibles ainsi que les domaines transversaux (personnel, technologies de l'information et de la télécommunication, Trésorerie fédérale et GMEB). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).

Explications complémentaires et statistiques

	Page
Explications complémentaires	5
1 Explications complémentaires	7
11 Impôt fédéral direct	8
12 Impôt anticipé	10
13 Droits de timbre	13
14 Taxe sur la valeur ajoutée	15
15 Impôt sur les huiles minérales	16
16 Redevance sur le trafic des poids lourds	17
17 Prévisions en matière de recettes non fiscales	18
2 Evolution des dépenses par groupe de tâches	21
21 Prévoyance sociale	23
22 Finances et impôts	25
23 Trafic	27
24 Défense nationale	29
25 Formation et recherche	30
26 Agriculture et alimentation	31
27 Relations avec l'étranger - coopération internationale	32
28 Autres groupes de tâches	33
3 Risques budgétaires / scénarios possibles	35
31 Risques budgétaires	35
32 Scénarios possibles	38
4 Fonctions transversales	39
41 Personnel	39
42 Technologies de l'information et de la communication (TIC)	41
43 Trésorerie fédérale	44
44 Charges de conseil	45
5 Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)	47
6 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats	49
7 Imputation des prestations entre unités administratives	51
Tableaux statistiques	53
A Aperçu	57
B Compte de financement	61
B1 Recettes par groupe de comptes	61
B2 Dépenses par groupe de comptes	64
B3 Dépenses par groupe de tâches	70
B4 Dépenses et recettes de fonds affectés	78
C Compte de résultats	83

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

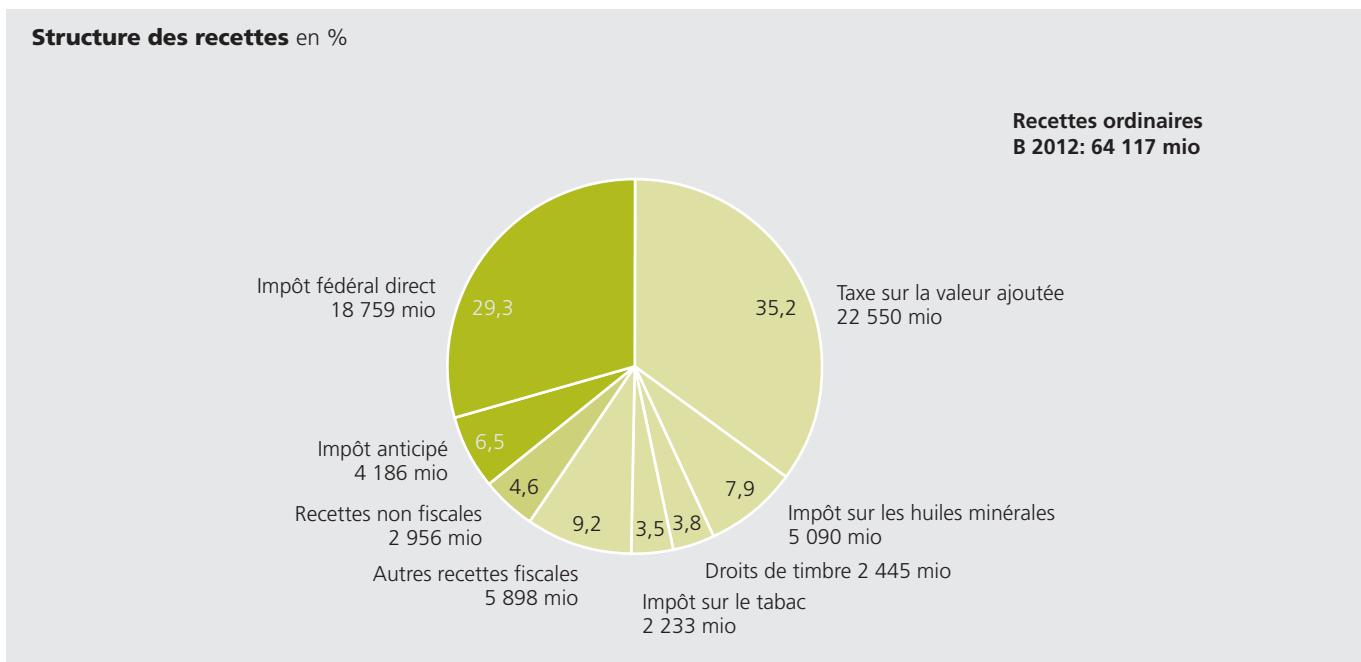


mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	Ecart p. r. au B 2011 %
Recettes ordinaires	62 833	62 423	64 117	1 694	2,7
Recettes fiscales	58 157	57 268	59 914	2 646	4,6
Impôt fédéral direct	17 886	17 547	18 759	1 212	6,9
Impôt anticipé	4 723	3 707	4 186	479	12,9
Droits de timbre	2 855	2 750	2 445	-305	-11,1
Taxe sur la valeur ajoutée	20 672	21 450	22 550	1 100	5,1
Autres impôts à la consommation	7 602	7 448	7 435	-13	-0,2
Impôt sur les huiles minérales	5 134	5 105	5 090	-15	-0,3
Impôt sur le tabac	2 356	2 235	2 233	-2	-0,1
Impôt sur la bière	112	108	112	4	3,7
Redevances sur la circulation	2 210	2 150	2 323	173	8,0
Impôt sur les véhicules automobiles	373	360	370	10	2,8
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	347	340	353	13	3,8
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 490	1 450	1 600	150	10,3
Droits de douane	1 079	1 020	1 060	40	3,9
Impôt sur les maisons de jeu	381	405	395	-10	-2,5
Taxes d'incitation	748	791	761	-30	-3,8
Autres recettes fiscales	0	—	—	—	—
Patentes et concessions	1 391	1 335	924	-411	-30,8
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	243	264	275	11	4,0
Distribution du bénéfice de la BNS	833	833	333	-500	-60,0
Accroissement de la circulation monétaire	74	42	87	46	110,0
Recettes de la vente aux enchères de contingents	209	168	196	28	16,6
Autres patentees et concessions	32	28	33	5	17,6
Recettes financières	1 233	1 597	1 337	-260	-16,3
Recettes d'intérêts	360	793	496	-298	-37,5
Recettes de participations	790	800	840	40	5,0
Autres recettes financières	83	3	1	-2	-64,5
Autres recettes courantes	1 720	1 597	1 691	93	5,9
Compensations	1 272	1 192	1 247	55	4,6
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	155	160	170	10	6,3
Emoluments	217	224	244	20	9,0
Remboursements	108	109	116	8	6,9
Fiscalité de l'épargne UE	120	135	135	0	0,0
Autres compensations	672	564	581	17	3,0
Recettes diverses	447	405	443	39	9,6
Recettes d'investissement	333	627	252	-375	-59,8

Le graphique figurant à la page suivante montre la structure des recettes budgétisées pour 2012. Représentant un peu plus du tiers des recettes totales, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) reste la principale source de recettes de la Confédération. La hausse proportionnelle de la TVA en faveur de l'assurance-invalidité mise en œuvre en 2011 déployant tous ses effets, la part de la TVA atteint son niveau le plus élevé depuis 7 ans. Cependant, l'impôt fédéral direct atteint lui aussi une part élevée, soit près de 30 %,

malgré une importante diminution des recettes de 1,1 milliard due aux réformes apportées à cet impôt. Les deux principales sources de recettes de la Confédération gagnent donc une nouvelle fois en importance, leurs parts cumulées atteignant près de 65 %.

L'évolution de certaines composantes des recettes ordinaires de la Confédération est commentée en détail ci-dessous.



11 Impôt fédéral direct

	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	Ecart p. r. au B 2011 % val. abs.
Impôt fédéral direct	17 886	17 547	18 759	1 212	6,9
Part en % des recettes ordinaires	28,5	28,1	29,3		
Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	8 088	7 414	9 272	1 858	25,1
Impôt sur le revenu des personnes physiques	9 980	10 268	9 667	-601	-5,9
Imputation forfaitaire d'impôt	-182	-135	-180	-45	-33,3

L'impôt fédéral direct est prélevé sur le *revenu des personnes physiques* et sur le *bénéfice net des personnes morales*. Pour estimer les recettes fiscales provenant des personnes physiques, on se fonde sur les revenus des ménages. Pour le calcul des recettes provenant des personnes morales, ce sont les bénéfices imposables estimés des entreprises qui sont déterminants. Dans les deux cas, il faut prendre en compte le décalage temporel lié à la procédure de taxation et de perception.

L'année 2012, sur laquelle porte le présent budget, est l'«année d'échéance principale» de la période fiscale 2011: les impôts qui concernent les revenus et bénéfices réalisés en 2011 échoient en 2012.

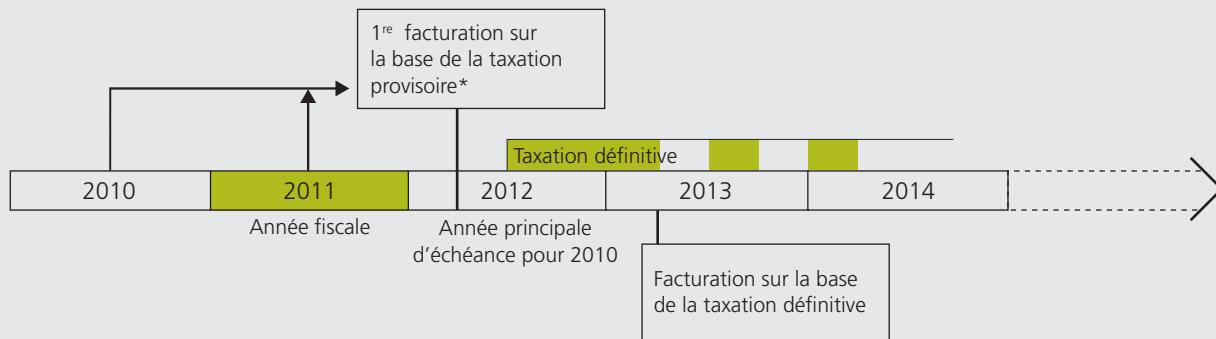
En principe, l'impôt pour la période écoulée (2011) est facturé la première fois au printemps 2012. Toutefois, cette facture ne se base que sur la taxation provisoire, celle-ci étant fondée sur la déclaration de l'année précédente (cf. schéma). Le contribuable a toutefois la possibilité de signaler plus tôt toute modification de ses revenus aux autorités fiscales, de telle sorte que ces dernières puissent déjà en tenir compte dans la taxation provisoire. La procédure de taxation et de perception entraîne un décalage effectif d'au moins une à deux années entre le moment où le

contribuable réalise le revenu (ou le bénéfice) et le moment où la Confédération comptabilise les recettes qui en découlent.

Comme les paiements d'impôts peuvent s'étendre sur plusieurs années, une partie des recettes fiscales provient de périodes antérieures. Par ailleurs, la taxation définitive pour une année fiscale n'est pas forcément effectuée à l'échéance de l'année fiscale suivante (par ex., la taxation définitive 2011 n'est pas forcément rendue à l'échéance de l'année fiscale 2012, soit au 31 mars 2013). Dans le schéma ci-après, ce décalage est représenté par le prolongement en pointillé du moment de la taxation définitive.

Enfin, la Confédération encaisse des montants échus avant le terme normal, qui revêtent par exemple la forme d'impôts à la source ou de paiements anticipés par acomptes. Au cours de ces dernières années, l'importance des impôts payés à l'avance s'est fortement accrue. L'une des causes de cette évolution réside dans la possibilité, de plus en plus utilisée par les cantons, de percevoir l'impôt fédéral direct par acomptes préalables. Les assujettis peuvent ainsi régler leur facture au cours de l'année fiscale concernée. Ces dernières années, cette méthode a contribué à réduire considérablement le décalage décrit plus haut concernant la procédure de taxation et de perception.

Impôt fédéral direct: procédure de taxation



* La taxation provisoire s'effectue en grande partie encore sur la base des indications concernant les revenus de 2010. La déclaration d'impôt portant sur les revenus acquis en 2011 n'est évaluée qu'au courant des années 2012 ou 2013.

Les recettes de l'impôt fédéral direct augmentent de 1,2 milliard, soit de 6,9 %, par rapport au budget 2011. Cet écart donne toutefois une image trop positive de l'évolution réelle en 2012. Si l'on prend en considération l'extrapolation effectuée fin juin, on constate que les recettes de l'année 2011 s'élèveront à 18,8 milliards, dépassant ainsi nettement le chiffre inscrit au budget 2011. C'est pourquoi le budget 2012 table sur une stagnation des recettes au niveau de l'année précédente compte tenu des nouvelles estimations pour l'année en cours et en dépit de la croissance économique.

L'évolution des recettes fiscales provenant de l'imposition du bénéfice net des personnes morales diffère considérablement de celle des recettes fiscales découlant du revenu des personnes physiques. En ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices, une croissance d'environ 400 millions, soit de 4,7 %, est attendue par rapport aux estimations actuelles pour 2011, ce qui correspond à l'évolution de l'économie. Cette croissance est donc bien inférieure au chiffre obtenu sur la base de la comparaison entre le budget 2012 et le budget 2011 (+ 25,1 %). Cette évolution montre clairement que la nette amélioration du budget pour l'année en cours est avant tout due à l'augmentation des recettes fiscales provenant des bénéfices nets des personnes morales. En revanche, une baisse de recettes de 400 millions, soit de 4,1 %, est prévue du côté des revenus des personnes physiques. Cette baisse découle des diverses réformes fiscales (réforme de l'imposition des familles, compensation de la progression à froid, principe de l'apport de capital) qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011 et qui déployeront entièrement leurs effets financiers pour la première fois au cours de l'exercice budgétaire 2012 (diminutions de recettes pour environ 1,1 mrd).

La réforme de l'imposition des familles vise non seulement à améliorer l'égalité fiscale entre les contribuables avec enfants et les contribuables sans enfants, mais également à faciliter la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle grâce à l'instauration d'une nouvelle déduction pour la garde des enfants par des tiers. La réforme entraînera un allègement d'environ 500 millions de l'imposition des familles avec enfants. Les effets de la progression à froid seront désormais compensés chaque année, alors que jusqu'à présent, ils étaient compensés lorsque le renchérissement avait atteint un seuil de 7 %. La compensation pour l'année fiscale 2011 tient compte du renchérissement (5,16 %) intervenu depuis la dernière compensation et fondé sur l'indice des prix à la consommation. Au total, cette compensation entraîne la baisse, de quelque 500 millions également, des recettes issues de l'impôt fédéral direct. En outre, cette diminution s'explique par le passage au principe de l'apport de capital, introduit lors de la deuxième réforme de l'imposition des entreprises (- 100 mio). Selon ce principe, les personnes physiques déclarent des revenus plus faibles, car les entreprises remplacent une partie des paiements de dividendes par des remboursements de capital. Abstraction faite de ces facteurs spéciaux, la croissance des recettes provenant de l'impôt fédéral direct s'élèverait à 5,1 %.

Les recettes de l'impôt fédéral direct ne sont pas entièrement à la disposition de la Confédération. En effet, sur le total des recettes provenant des personnes physiques et des personnes morales (avant déduction de l'imputation forfaitaire de 180 mio), une part de 17 %, soit 3,2 milliards, revient aux cantons.

12 Impôt anticipé

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	Ecart p. r. au B 2011 %
Impôt anticipé	4 723	3 707	4 186	479	12,9
Part en % des recettes ordinaires	7,5	5,9	6,5		
Impôt anticipé (Suisse)	4 714	3 700	4 175	475	12,8
Retenue d'impôt, Etats-Unis	10	7	11	4	57,1

Le produit de l'*impôt anticipé* connaît une forte volatilité en raison de variations cycliques, de facteurs uniques d'ordre légal et comptable, ou d'autres facteurs spéciaux, difficilement quantifiables ou imprévisibles par nature. Une estimation précise du rendement futur n'est dès lors pas possible. C'est pourquoi, depuis 2005, un montant correspondant environ à la moyenne pluriannuelle a été inscrit au budget, au lieu d'une estimation ponctuelle. Pour le budget 2012, la méthode d'estimation a, comme chaque année, fait l'objet d'un réexamen. Eu égard aux derniers résultats enregistrés, une méthode de lissage exponentielle a été nouvellement choisie pour budgétiser le produit de cet impôt.

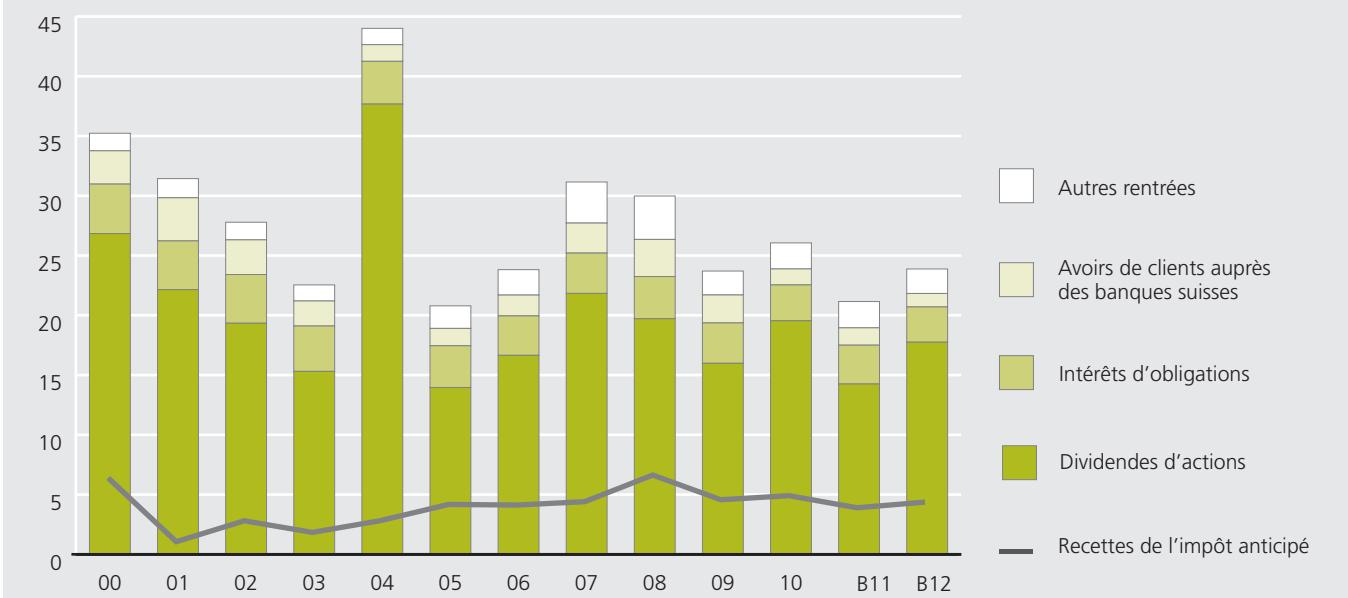
L'estimation obtenue pour 2012 se chiffre à 4,2 milliards. Elle est sensiblement plus élevée que le montant budgétisé pour 2011 (3,7 mrd). Cela s'explique d'abord par le fait qu'elle est plus fortement influencée par les derniers résultats élevés que l'estimation pour le budget 2011, laquelle correspondait au montant moyen enregistré durant les années 2002 à 2009. De plus, l'estimation actuelle pour 2012 tient compte de la tendance de fond à la hausse apparue plus nettement ces dernières années.

Estimation ponctuelle inadéquate

Les raisons pour lesquelles on a renoncé, ces dernières années, à établir une estimation ponctuelle demeurent actuelles eu égard aux spécificités de l'impôt anticipé et aux exigences du frein à l'endettement:

Premièrement, l'*incertitude* entourant le rendement futur de l'impôt anticipé pour une année particulière n'a pas diminué. Les recettes sont en effet restées fort volatiles ces dernières années. Ainsi, elles ont atteint environ quatre milliards entre 2005 et 2007, pour s'élèver à 6,4 milliards en 2008. Dernièrement, en 2009 et 2010, elles se sont chiffrées à 4,4 et 4,7 milliards. La volatilité du produit de cet impôt est avant tout due au décalage temporel existant entre la comptabilisation des rentrées et la date de dépôt des demandes de remboursement s'y rapportant. Non seulement le décalage temporel entre les rentrées et les remboursements s'avère fort variable, mais ces deux éléments présentent des évolutions fort dynamiques, qui peuvent, elles aussi, être très différentes.

Impôt anticipé en mrd: recettes et structure des rentrées



Deuxièmement, dans le *contexte du frein à l'endettement*, la volatilité de cet impôt est problématique, car les dépenses maximales autorisées dépendent directement du niveau des recettes corrigées par le facteur k. Or les amples fluctuations de l'impôt anticipé ne sauraient être compensées par le facteur k, lequel ne permet que d'atténuer des fluctuations de nature conjoncturelle. Dès lors, afin d'éviter de répercuter, sur les dépenses annuelles, les fortes variations de cet impôt, il est nécessaire de recourir à une méthode d'estimation ayant des propriétés de lissage.

Estimation par lissage

Depuis le budget 2005, nous avons recouru à une estimation par le biais d'une moyenne pluriannuelle. Toutefois, ces dernières années, l'estimation budgétaire obtenue ainsi s'est révélée systématiquement inférieure au résultat effectif, car une moyenne pluriannuelle ne donne pas une pondération suffisamment importante aux données à la marge (à savoir aux derniers résultats annuels fort élevés enregistrés). C'est pourquoi nous avons décidé de choisir une nouvelle méthode d'estimation, propre à remédier aux carences d'une moyenne pluriannuelle. Notre choix s'est porté sur la méthode robuste de Holt-Winters, car elle utilise une procédure de lissage et tient compte de la tendance actuelle à la marge.

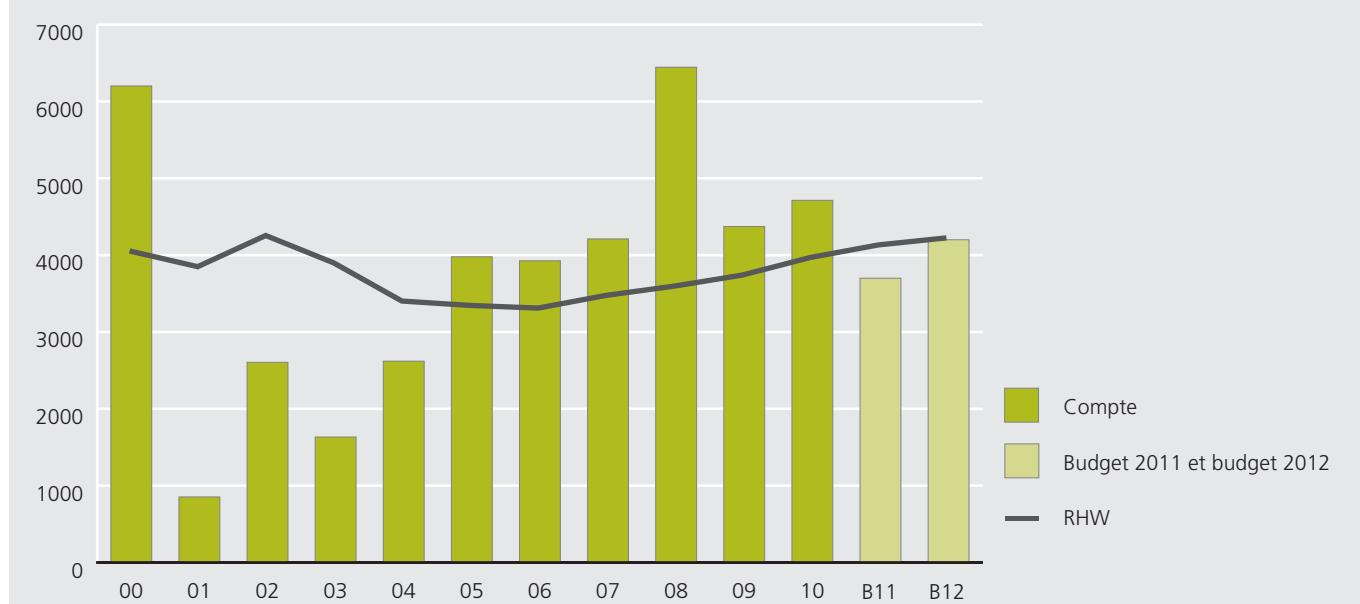
Plus précisément, la méthode robuste de Holt-Winters présente les avantages suivants :

- D'abord, cette méthode permet de *réduire l'influence des valeurs dites aberrantes* qui faussent toute prévision. Le rendement annuel de l'impôt anticipé présente en effet des valeurs extrêmes, allant de 853 millions en 2001 à 6,4 milliards en 2008. Dans ces conditions, une technique de lissage spécifique est re-

quise, à l'instar de celle utilisée par la méthode de Holt-Winters. Ainsi une prévision «robuste» peut être établie en dépit de la forte volatilité du produit de l'impôt anticipé, alors qu'une moyenne pluriannuelle calculée sur une courte période varie par trop fortement en fonction de la suppression ou de l'ajout à la marge d'un résultat annuel particulier. La méthode utilisée permettra ainsi d'éviter à l'avenir des fortes variations annuelles des recettes budgétisées et, par là même, une gestion heurtée des dépenses, étant donné les exigences du frein à l'endettement.

- Ensuite, la méthode choisie a recours à un *lissage exponentiel*, lequel donne plus d'importance aux derniers résultats enregistrés qu'aux résultats du passé plus lointain. En d'autres termes, la prévision est construite de telle sorte que plus les résultats du passé sont lointains, plus leur influence est faible. Cette décroissance de l'influence est de type exponentiel, d'où l'adjectif caractérisant cette technique de lissage. En pratique, une estimation effectuée à l'aide d'une telle technique de lissage est plus *réactive* qu'une estimation faite par moyenne arithmétique ou moyenne mobile. De ce fait, elle est mieux adaptée aux fins d'appréhender les évolutions futures d'une recette dont le rendement pourrait présenter des changements brusques de niveau, voire des retournements de tendance.
- De plus, la méthode Holt-Winters permet de tenir compte d'un éventuel *effet de tendance*. L'évolution du rendement de l'impôt anticipé observée ces dernières années donne à penser que cet impôt a effectivement présenté récemment une tendance de fond à la hausse, dont il convient de tenir compte lors de notre estimation.

Impôt anticipé en mio: budget, compte et estimation selon la méthode Holt-Winters (RHW)



Configuration de l'estimation

- La période d'estimation porte sur les 20 derniers résultats annuels connus. Pour le budget 2012, il s'agit des résultats des années 1991 à 2010.
- Pour 2012, la prévision se compose de la valeur lissée, obtenue par la méthode de Holt-Winters, pour la dernière année connue (soit 3,95 mrd pour 2010), à laquelle on ajoute pour 2011 et pour 2012 un montant correspondant à la progression annuelle tendancielle estimée. Ainsi, l'estimation tient compte d'une augmentation de quelque 100 millions pour 2012, soit une hausse d'environ 2,5 % par année (voir graphique).
- Le résultat obtenu ainsi n'est pas corrigé en fonction des effets des *facteurs spéciaux* attendus pour ces prochaines années, tels que les répercussions du principe de l'apport en capital. Chaque facteur particulier n'en est, en fait, qu'un parmi d'autres facteurs spéciaux, souvent non prévisibles. De plus, même si leurs effets respectifs peuvent s'avérer importants, ils sont souvent difficilement quantifiables à l'avance. En revanche, les *facteurs spéciaux* influenceront graduellement les estimations futures en raison de l'actualisation de la série temporelle utilisée pour le calcul dès qu'un nouveau résultat annuel est connu.

13 Droits de timbre

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	Ecart p. r. au B 2011 %
Droits de timbre	2 855	2 750	2 445	-305	-11,1
Part en % des recettes ordinaires	4,5	4,4	3,8		
Droit de timbre d'émission	779	620	260	-360	-58,1
Droit de timbre de négociation	1 417	1 450	1 510	60	4,1
Titres suisses	232	200	260	60	30,0
Titres étrangers	1 185	1 250	1 250	0	0,0
Droit sur les quittances de primes	659	680	675	-5	-0,7

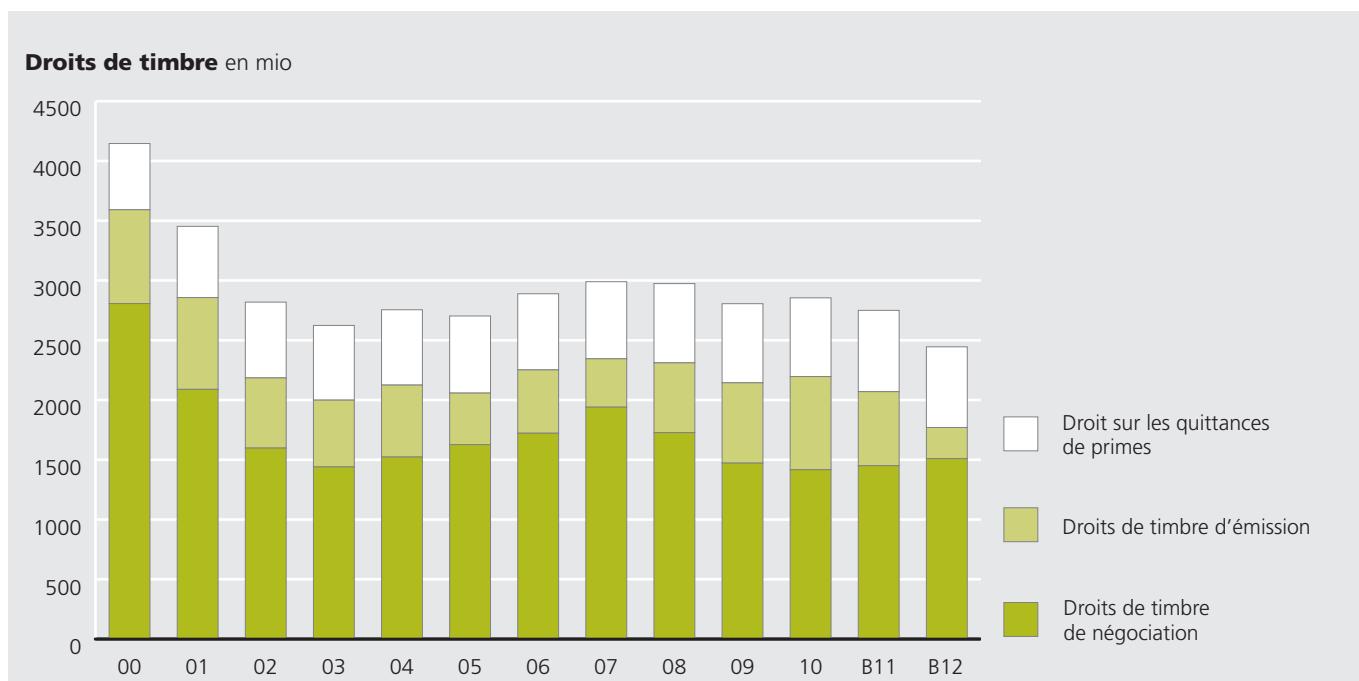
En 2012, l'évolution des *droits de timbre* devrait être marquée par la suppression du droit d'émission frappant les capitaux de tiers. Cette mesure, proposée dans le cadre de la nouvelle réglementation des grandes banques «too big to fail», est actuellement examinée par le Parlement. Conformément au Message à ce sujet, l'estimation budgétaire tient compte du manque à gagner résultant de l'exonération proposée, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} février 2012. De ce fait et en l'absence d'un rebond des recettes au titre du droit de négociation, le produit attendu de l'ensemble des droits de timbre sera sensiblement inférieur au montant budgétisé pour 2011.

Les recettes des droits de timbre ont présenté d'amples fluctuations ces dernières années. Elles sont notamment influencées par l'évolution conjoncturelle en Suisse et à l'étranger, et plus particulièrement par les vagues de créations et d'agrandissements de sociétés, ainsi que, dans une plus large mesure, par les évolutions fort volatiles des marchés boursiers. Ensuite, elles ont été également marquées par les nombreuses adaptations de la législation intervenues depuis 1993. Le droit de négociation a

notamment fait l'objet de plusieurs révisions eu égard à l'internationalisation des transactions boursières et à la concurrence des bourses étrangères.

Le *droit de négociation* est prélevé en grande partie sur les transactions en bourse. Son produit est dès lors tributaire des fluctuations des marchés des actions, imprévisibles par nature. De plus, il subit l'incidence des modifications structurelles touchant l'offre de produits financiers et les stratégies de placements des investisseurs. Or, par nature, ces effets sont difficilement quantifiables. On peut toutefois s'attendre à ce que les nouvelles possibilités de placement dans des produits non soumis au droit de timbre restreignent la progression des recettes du droit de négociation.

Depuis l'été 2007, la crise mondiale des marchés financiers, puis la récession économique ont largement affecté l'évolution des droits de timbre. Dans un premier temps, les recettes du *droit de négociation* ont bénéficié des réallocations de portefeuille effectuées. Puis, elles ont subi une nette baisse sous l'effet de la chute des cours boursiers à l'échelle mondiale. Cette année,



elles semblent retrouver une très légère orientation à la hausse. Néanmoins, le montant budgétisé pour 2011 au titre du droit de négociation ne devrait pas tout à fait être atteint. En revanche, en raison des bas taux d'intérêt prévalant actuellement, un net surcroît de recettes s'annonce pour ce qui est du *droit d'émission* suite aux nombreuses émissions d'emprunts obligataires et créations de droits de participation. Ainsi, au total, pour l'année en cours 2011, le montant inscrit au budget pour l'ensemble des droits de timbre sera vraisemblablement dépassé.

Pour le *budget 2012*, l'estimation tient compte du manque à gagner dû à la suppression du droit de timbre frappant l'émission de capitaux de tiers dès le 1^{er} février 2012. Faisant suite aux recettes particulièrement élevées (600 mio) attendues dans ce secteur durant l'année en cours 2011, le manque à gagner est estimé à 490 millions dans un contexte de ralentissement de la conjoncture s'alliant à une remontée graduelle des taux d'intérêt. Ce montant tient compte des droits, qui auraient été versés par la Trésorerie de la Confédération dans le cadre de son programme de prélèvement de fonds. Ces droits sont estimés à 124 millions, et leur suppression entraîne une réduction correspondante des charges de la Confédération liées à la gestion de la dette.

Etant donné l'exonération prévue de l'émission de capitaux de tiers, le *droit d'émission* frappera dès lors uniquement la création de capital propre, pour l'essentiel l'émission de capital-action. Pour le budget, on part de l'hypothèse que les recettes dans ce secteur devraient se situer à un niveau proche de celui enregistré en 2010.

Les transactions boursières sur titres étrangers fournissent plus de 80 % du produit du *droit de négociation*, le reste provenant du commerce de titres suisses. Pour le budget 2012, aucun rebond des volumes traités en bourse n'est attendu. Les perspectives peu encourageantes concernant les bénéfices des sociétés cotées en bourse dans un contexte de ralentissement économique mondial et de crise de la dette européenne continueront de peser sur les marchés boursiers. Dès lors, le budget est basé sur l'hypothèse d'une modeste hausse des recettes du droit de négociation dans le sillage de l'évolution observée actuellement.

Ces dernières années, les recettes du *droit sur les quittances de primes* n'ont, au total, augmenté que très faiblement; la progression de certaines catégories d'assurances n'a permis que de compenser le recul des droits prélevés sur les primes des assurances sur la vie. Pour 2012, on part de l'hypothèse qu'elles devraient, au total, se situer à un niveau proche de celui attendu pour 2011.

14 Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	Ecart p. r. au B 2011 %
Taxe sur la valeur ajoutée	20 672	21 450	22 550	1 100	5,1
Part en % des recettes ordinaires	32,9	34,4	35,2		
Ressources générales de la Confédération	16 751	16 680	17 350	670	4,0
Fonds affectés	3 921	4 770	5 200	430	9,0
5 % en faveur de l'assurance-maladie	884	880	920	40	4,5
Point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 257	2 250	2 340	90	4,0
Part Conf. du point de TVA en fav. de l'AVS (17 %)	462	460	480	20	4,3
Supplément de TVA (0,4 % point) en faveur de l'AI	–	860	1 130	270	31,4
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	318	320	330	10	3,1

Sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée les livraisons de biens et les prestations de service qu'une entreprise effectue à titre onéreux sur le territoire suisse (y c. pour sa propre consommation), ainsi que l'importation de biens et l'acquisition de prestations de service d'entreprises ayant leur siège à l'étranger.

En principe, tous les fournisseurs de prestations indépendants qui réalisent un chiffre d'affaires annuel provenant de prestations imposables supérieur à 100 000 francs sont tenus de remettre leurs décomptes. Ces fournisseurs de prestations doivent acquitter l'impôt sur la contre-prestation brute. Par ailleurs, ils peuvent déduire, dans leur décompte, l'impôt grevant les biens et les services qu'ils ont eux-mêmes acquis (déduction de l'impôt préalable).

Toutes les prestations ne sont pas imposées au même taux. Pour la plupart des livraisons de biens et pour presque toutes les prestations de service, on applique le taux normal de 8,0 %. Les biens de première nécessité ne sont grevés que du taux réduit de 2,5 %. Enfin, les prestations du secteur de l'hébergement sont soumises au taux spécial de 3,8 %.

Une série de prestations sont exonérées de la TVA, à savoir les prestations relevant des domaines de la santé, de l'assistance sociale, de la formation, de la culture, du marché monétaire et du marché des capitaux, des assurances, de la location d'appartements et de ventes d'immeubles. Quiconque fournit de telles prestations n'a cependant pas droit à la déduction de l'impôt préalable. Il est toutefois possible de soumettre à imposition cer-

taines prestations exclues du champ de l'impôt (option). Dans un tel cas, le droit à la déduction de l'impôt préalable s'applique.

L'estimation des recettes se base sur le produit intérieur brut (PIB) nominal escompté, qui est étroitement lié à l'assiette de la TVA. Les recettes de la TVA inscrites au budget 2012 sont supérieures de 5,1 % à celles du budget 2011. Toutefois, si l'on se fonde sur l'estimation pour 2011 (20,0 mrd) utilisée dans la budgétisation comme valeur de référence pour la croissance des recettes, on obtient une augmentation de 2,7 %. Celle-ci est également supérieure à la croissance nominale du PIB (1,7 %). Cette différence est liée au relèvement des taux de TVA effectué en 2011 en faveur de l'AI. Comme cette hausse des taux ne déploie pas complètement ses effets durant l'année d'introduction, une partie des recettes supplémentaires n'est attendue qu'en 2012 et engendre une croissance des recettes correspondante. Des diminutions de recettes sont toutefois prévues au budget suite aux réformes de la TVA de l'année 2010 (170 mio). Certaines mesures ne déploieront leurs effets qu'à moyen terme sur le montant des créances de TVA, c'est pourquoi elles n'ont pas été prises en compte plus tôt dans le cadre de l'élaboration du budget. Corrigée de ces facteurs spéciaux, la croissance des recettes de la TVA correspond à celle du PIB nominal.

Les composants des recettes indiqués dans le tableau tiennent également compte des pertes sur débiteurs. Celles-ci sont estimées à 160 millions au total pour 2012. Du côté des charges, les différentes parts se calculent après déduction des pertes sur débiteurs.

15 Impôt sur les huiles minérales

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	Ecart p. r. au B 2011 %
Impôts sur les huiles minérales	5 134	5 105	5 090	-15	-0,3
Part en % des recettes ordinaires	8,2	8,2	7,9		
Impôt sur huiles minér. grevant les carburants	3 063	3 040	3 040	0	0,0
Surtaxe sur huiles minér. grevant les carburants	2 050	2 040	2 030	-10	-0,5
Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres	20	25	20	-5	-20,0

Le produit des impôts sur les huiles minérales grevant les carburants dépend de différents facteurs d'influence, dont les principaux sont l'évolution du parc des véhicules automobiles, le nombre de kilomètres parcourus en moyenne par année et la consommation moyenne de carburant par kilomètre.

- Le *parc des véhicules à moteur* n'a cessé de croître ces dernières années. Au cours de la dernière décennie, il s'est accru d'environ 1,7 % par année, tandis que le nombre des voitures de tourisme a augmenté, en moyenne, de 1,5 % par an. Le budget 2012 prévoit une poursuite de cette évolution.
- La croissance du parc de véhicules s'est accompagnée d'une hausse correspondante du *nombre de kilomètres parcourus*. La moyenne par véhicule était toutefois en légère baisse au cours des dernières années en ce qui concerne les voitures de tourisme. Le budget prévoit là aussi une poursuite de la tendance.
- La *consommation moyenne* des automobiles neuves est en général plus basse que celle des anciens véhicules de la même catégorie. La consommation moyenne de carburant diminue continuellement depuis de nombreuses années. Au cours des deux dernières années, la consommation

moyenne a continué de fléchir notamment en raison de la crise économique. Ainsi, jusqu'en 2010, elle a été ramenée à 6,62 l/100 km et les émissions de CO₂ à 161 grammes en moyenne. Le budget 2012 table sur une poursuite de cette tendance.

Sur la base des hypothèses retenues concernant le parc des véhicules, les kilomètres parcourus et la consommation de carburant, et compte tenu du ralentissement attendu de la croissance économique, qui touchera en particulier la consommation de carburant des poids lourds, le budget 2012 prévoit pour l'instant une croissance modérée de 1 % par rapport au budget 2011 pour les recettes de l'impôt sur les huiles minérales.

La modification, décidée par le Parlement le 18 mars 2011, de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ (RS 641.71) constitue un autre facteur d'influence important. Cette loi révisée prévoit d'adapter aux normes européennes les émissions de CO₂ des nouveaux véhicules immatriculés en Suisse, en réduisant celles-ci à 130 g/km d'ici à 2015. Le recul de la consommation moyenne devrait ainsi nettement s'accentuer. Les diminutions de recettes qui en découlent atteignent 100 millions en 2012, ce qui engendre un recul des recettes de 0,3 % par rapport à l'année précédente.

16 Redevance sur le trafic des poids lourds

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 490	1 450	1 600	150	10,3
Part en % des recettes ordinaires	2,4	2,3	2,5		
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	968	731	752	21	2,9
Coûts non couverts du trafic des poids lourds	–	206	283	77	37,6
Parts des cantons	484	468	518	49	10,5
Autres	37	45	47	2	4,1

La nette augmentation des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP) par rapport à l'année précédente s'explique par le fait que le montant inscrit au budget 2011 avait été clairement sous-estimé. Le budget 2011 avait été fondé sur les recettes de la RPLP attendues pour l'année 2010. Il s'est avéré par la suite que les estimations étaient trop faibles. Parallèlement à cet effet de base, les attentes concernant l'évolution conjoncturelle en 2011 se sont une nouvelle fois légèrement améliorées.

Les résultats de la première extrapolation indiquent, pour 2011, des recettes d'un montant de 1 570 millions, soit quelque 80 millions de plus qu'en 2010. Outre la situation conjoncturelle favorable, deux facteurs spéciaux, en particulier, sont à l'origine de cette forte croissance des recettes par rapport à l'année précédente: la décision du Tribunal fédéral d'approuver l'augmentation des tarifs de la RPLP de 2008 et la réduction des coûts de perception de l'administration des douanes (qui passent de 7% à 5 % des recettes brutes).

Les recettes du budget 2012 pourraient encore croître de 30 millions par rapport à l'extrapolation de 2011 (+1,9%). Cette estimation reposent sur les hypothèses suivantes:

- Les tarifs de la RPLP seront adaptés au renchérissement au 1^{er} janvier 2012. La prise en compte du renchérissement est prévue par l'art. 42 de l'accord sur les transports terrestres conclu entre la Suisse et l'UE. Le taux de renchérissement moyen constaté, soit 0,97 %, se fonde sur l'évolution mensuelle des prix suisses à la consommation entre avril 2009 et mars 2011.
- L'évolution de la conjoncture engendre elle aussi une hausse des recettes. Il est toutefois difficile d'évaluer dans quelle mesure une augmentation des quantités de marchandises transportées se répercute sur les recettes, étant donnée que la

RPLP est calculée sur la base du poids total autorisé, indépendamment du chargement effectif.

- Parallèlement à l'adaptation au renchérissement, un rabais de 10 % sur la RPLP est accordé aux propriétaires de véhicules des catégories EURO 2 et 3 équipés de filtres à particules qui respectent au moins les valeurs limites de la catégorie EURO 4. Cette mesure fait partie d'un plan d'action proposé par le Conseil fédéral pour réduire durablement les émissions de particules fines.
- Le renouvellement du parc des véhicules entraîne également des diminutions de recettes. En 2010, la part, dans le total des tonnes brutes-kilomètres, des véhicules fortement taxés par la RPLP (catégories EURO 0 à 3) est descendue en dessous des 40 % (2009: 46 %, 2008: 61 %). Le processus de transition vers un parc de véhicules comprenant davantage de camions moins polluants et donc moins taxés va se poursuivre en 2012.

Les revenus provenant de la RPLP sont affectés. Après déduction des pertes sur débiteurs et des indemnités versées aux cantons pour l'exécution de la RPLP et des contrôles de police, un tiers est attribué aux cantons et deux tiers à la Confédération. Dans la part de la Confédération, un montant de 283 millions (+ 77 mio) est attribué au budget général. Ces moyens financiers sont utilisés pour couvrir les coûts (externes) causés par le trafic routier, comme prévu à l'art. 85 de la Constitution fédérale, et sont notamment affectés à la réduction individuelle des primes de l'assurance-maladie (cf. ch. 21 Assurance-maladie). Cette mesure génère une marge permettant d'accroître, dans le budget ordinaire de la Confédération, les moyens financiers destinés à l'entretien de l'infrastructure ferroviaire, sans qu'il y ait d'incidence sur le solde budgétaire.

17 Prévisions en matière de recettes non fiscales

Erreurs d'estimation relatives aux recettes non fiscales, en % des montants inscrits au budget



Sous-estimation systématique dans le budget

Les erreurs de prévision particulièrement élevées dont les recettes non fiscales ont fait l'objet ces dernières années ont conduit à sous-estimer cette catégorie de recettes. Même corrigé d'importants facteurs spéciaux (remboursement de prêts à l'assurance-chômage, remboursement de valeur nominale de Swisscom, crédit relais accordé à la Yougoslavie et au Tadjikistan), l'écart moyen par rapport au budget reste, pour la période de 2001 à 2010, de 9,7 % ou 370 millions (voir graphique). Le contraste est frappant si l'on considère les erreurs moyennes de prévision commises à propos des recettes fiscales (0,7 %).

Ces écarts considérables résultent d'un faisceau de causes, sachant que les recettes non fiscales – groupe hétérogène – subissent l'influence de facteurs nombreux et variés. En outre, à la différence des recettes fiscales, elles n'ont souvent qu'un lien tenu avec le contexte économique. Il est d'autant plus difficile de trouver des indicateurs adéquats pour les prévisions. Et comme les recettes non fiscales n'ont fréquemment qu'une importance secondaire au niveau des unités administratives, les prévisions en la matière ont parfois été négligées. Par ailleurs, les unités administratives font généralement preuve d'une extrême prudence à propos des postes budgétaires soumis à de fortes fluctuations d'une année à l'autre. Le graphique des erreurs de prévision montre qu'à ce jour, le montant des recettes non fiscales inscrit au budget a été systématiquement trop bas.

Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales regroupent toutes les recettes de la Confédération à caractère non fiscal. Ce groupe hétérogène comprend notamment les recettes provenant de patentes et

concessions, les compensations, les recettes financières et les recettes d'investissement. Dans le budget 2012, les recettes non fiscales atteignent 4,2 milliards, soit 6,6 % des recettes ordinaires. Près des trois quarts de ce montant proviennent de dix postes: outre les revenus de participations ainsi que les distributions de bénéfice réalisées par diverses institutions au profit de la Confédération (Swisscom, Poste, RUAG, BNS et RFA notamment), les revenus des intérêts des placements effectués sur le marché monétaire et le marché des capitaux y jouent un rôle de premier plan. Parmi les autres sources importantes de recettes non fiscales, on trouve les différentes commissions encaissées au titre de la perception d'impôts et de taxes (par ex. indemnisation de l'administration des douanes ou retenue d'impôt, UE), ainsi que la taxe d'exemption de l'obligation de servir et la vente aux enchères de contingents dans l'agriculture.

Les recettes restantes se répartissent entre 220 postes budgétaires appartenant à plus de 70 unités administratives. Il convient notamment de citer les recettes provenant de concessions (par ex. concessions de radiocommunication), les recettes dues à l'accroissement de la circulation monétaire, les émoluments (par ex. émoluments liés à l'établissement de visas/passeports, émoluments judiciaires), les compensations liées aux services rendus (par ex. informations météorologiques), les ventes (par ex. documents d'identité, cartes), les remboursements (dans les domaines de l'AVS/AI et de la migration notamment), les intérêts moratoires, les revenus de prestations informatiques, les revenus locatifs et le produit de la vente d'immeubles, ainsi que le remboursement de prêts consentis à des entreprises de transport ou au titre de la loi sur le logement.

Nouvelle règle pour l'établissement du budget

Une sous-estimation systématique des recettes conduit à appliquer de manière trop restrictive, dans le budget, le mécanisme du frein à l'endettement. Pour éviter cet effet, le Conseil fédéral a enjoint les unités administratives, dans ses directives pour l'établissement du budget 2012, de se référer à la valeur moyenne des comptes des quatre dernières années. Les dérogations à cette règle n'ont été admises que dans des cas dûment justifiés, à l'instar des revenus financiers et des parts du bénéfice net de la RFA ainsi que de la distribution des bénéfices de la BNS.

La nouvelle règle pour l'établissement du budget a des effets globalement positifs. Les dérogations tiennent à des raisons concrètes. Il s'agit principalement de l'absence, dans le budget 2012, des circonstances à l'origine de recettes supplémentaires au cours des dernières années – remboursement de prêts accordés à des coopératives de construction et d'habitation, recettes tirées par armasuisse des ventes de carburant à la Poste.

Recettes non fiscales

Sans les recettes fiscales, la part du bénéfice net de la Régie des alcools et la distribution du bénéfice de la BNS

mio CHF	Plan financier 2012	Budget 2012	Ecart p. r. au PF 2012 val. abs.	Ø des erreurs d'estimation % 2007–10 en %
Recettes non fiscales	2 049	2 258	209	10,2
Patentes et concessions	258	316	58	22,6
Compensations	1 192	1 247	55	4,7
Recettes diverses	407	443	36	8,8
Recettes d'investissement	192	252	60	31,2
				56,5

On obtient également un tableau réjouissant en comparant les chiffres pour 2012 tirés du présent budget avec ceux du plan financier datant du 18 août 2010 (qui auraient été repris pour l'exercice budgétaire avec des changements minimes au niveau des recettes non fiscales, selon la pratique en vigueur jusqu'ici). Il s'agit d'un indice supplémentaire des améliorations réalisées dans le processus budgétaire actuel. Les données budgétaires concernant les postes de recettes soumis à la nouvelle règle dépassent les chiffres du plan financier de 209 millions ou 10,2 % (voir tableau). Et si l'on fait abstraction des recettes générées par la retenue d'impôt UE sur le montant du paiement d'intérêts, en net recul à cause de la persistance de faibles taux, l'amélioration serait même supérieure à 250 millions, soit 13,6 %.

Il est intéressant aussi de comparer les erreurs moyennes de prévision des années 2007 à 2010, qui s'élèvent à 13,5 %. Si les valeurs sont proches pour les patentes et concessions, les divergences sont relativement élevées pour les autres catégories de recettes. L'écart concernant les compensations s'explique essentiellement par la retenue d'impôt UE susmentionnée. Dans le cas

des dépenses d'investissement, les erreurs de prévision varient fortement au fil du temps (de 22 à 82 % au cours des années 2007 à 2010); en l'occurrence, les différences sont principalement imputables au remboursement de prêts. Quant aux autres recettes, l'erreur moyenne de prévision est négative, du fait que, au moment d'établir le budget, le changement de système opéré pour les revenus des immeubles des EPF en 2007 n'était pas encore connu.

Conclusion

La règle introduite constitue, chiffres à l'appui, une étape importante dans la bonne direction et a permis de corriger fortement la sous-estimation des recettes non fiscales. Toutefois, seule la comparaison avec les rentrées effectives, telles qu'elles figureront dans les comptes 2012, montrera si des mesures supplémentaires s'imposent pour parvenir à une budgétisation conforme aux attentes, c.-à-d. correcte par rapport à la moyenne pluriannuelle, dans le domaine des recettes non fiscales.

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Dépenses ordinaires	59 266	63 069	64 099	1 030	1,6
Δ en % par rapport à l'année précédente	1,8	6,4	1,6		
Conditions institutionnelles et financières	2 460	2 589	2 605	15	0,6
Ordre et sécurité publique	910	1 029	1 045	17	1,6
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 607	2 970	3 179	209	7,0
Défense nationale	4 395	4 942	4 651	-291	-5,9
Formation et recherche	6 067	6 329	6 681	352	5,6
Culture et loisirs	413	450	476	26	5,7
Santé	228	213	217	4	1,9
Prévoyance sociale	18 454	20 409	21 006	597	2,9
Trafic	8 225	8 085	8 467	382	4,7
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 140	1 229	1 172	-57	-4,6
Agriculture et alimentation	3 666	3 668	3 699	32	0,9
Economie	591	529	555	26	4,8
Finances et impôts	10 111	10 145	10 345	199	2,0

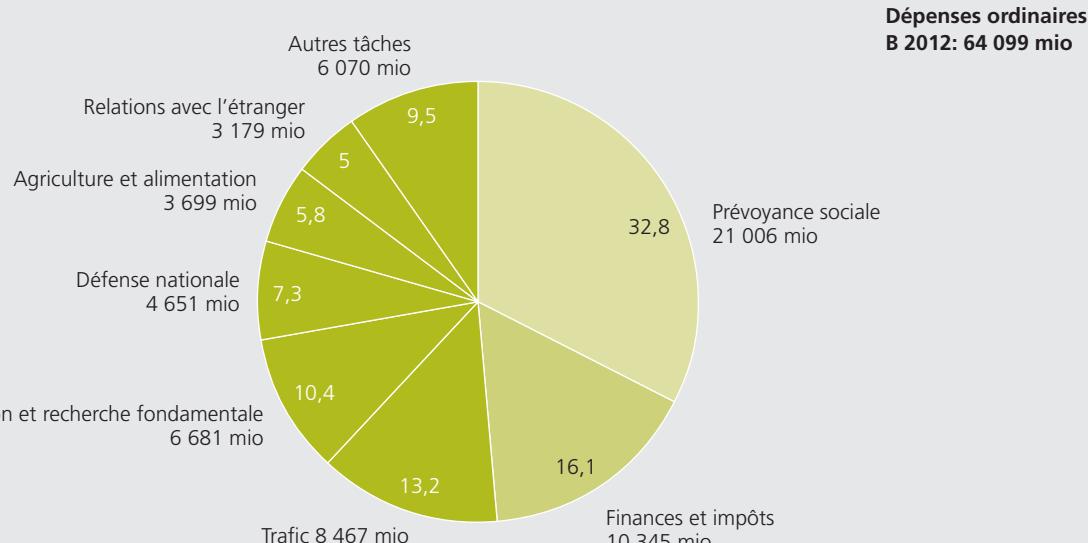
Remarque: corrigé de l'effet spécial unique lié au SIFEM, le taux de croissance des dépenses ordinaires est de 2,4 %. Le montant pour 2011 figure au tableau sous «Relations avec l'étranger», compte tenu de la réduction correspondante de 480 millions (cf. tome 1, ch. 32).

Les dépenses de la Confédération enregistrent, en 2012, une croissance de 1,6 %, soit 1 milliard, par rapport à l'année précédente. Abstraction faite de la capitalisation du SIFEM SA en 2011, sans incidence sur le budget, la croissance des dépenses passe à 2,4 %, soit 1,5 milliard.

Les principaux postes de croissance sont les groupes de tâches les plus importants. Le cas le plus frappant est celui des relations avec l'étranger, dont le taux de croissance des dépenses (+ 7 %) est lié à l'objectif politique consistant à relever, d'ici à 2015, l'aide publique au développement à 0,5 % du revenu national brut ainsi qu'à la contribution spéciale unique en faveur de la Genève internationale. La progression de la part de la prévoyance sociale ainsi que des finances et impôts est avant tout imputable à des facteurs non influençables: tandis que la prévoyance sociale

affiche des dépenses supplémentaires au titre de l'AVS, notamment pour des raisons démographiques, les recettes supplémentaires attendues au titre des finances et impôts engendrent une hausse des parts de tiers aux recettes fédérales. Les taux de croissance des dépenses supérieurs à la moyenne dans le domaine de la formation et de la recherche sont principalement dus à la progression de certaines tâches. En ce qui concerne le trafic, des moyens supplémentaires sont requis notamment au titre de la construction, de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures (ferroviaires et routières). Groupe de tâches affichant une croissance plutôt lente, l'agriculture devra maintenir le niveau de prestations atteint dans le cadre du budget 2010, selon la volonté du Parlement. Enfin, le net recul des dépenses consacrées à la défense nationale s'explique par le report, dans le budget 2011, de soldes de crédits des années précédentes. Selon toute vraisem-

Structure des dépenses par groupe de tâches en %



blance, ces soldes de crédits devraient ne pas être entièrement utilisés durant l'année en cours, un nouveau report de soldes de crédits a toutefois été exclu dans le cadre du budget 2012.

Un examen de la structure des dépenses par groupe de tâches montre clairement que, en raison de leur part élevée de dépenses liées, les groupes de tâches «prévoyance sociale» ainsi que «finances et impôts» continueront de solliciter la moitié environ de l'ensemble du budget. Le fait que cette part n'a que peu progressé

par rapport aux années précédentes est attribué en premier lieu au recul des paiements d'intérêts (diminution de la dette et baisse du niveau des taux). En conséquence, la pression exercée par les groupes de tâches fortement liés sur les groupes de tâches moins fortement liés n'a pas augmenté au cours des dernières années. Tandis que les parts de la «formation et recherche» ainsi que des «relations avec l'étranger» ont continué de progresser ces dernières années, les parts du trafic, de l'agriculture et de la défense nationale sont restées stables ou ont régressé.

21 Prévoyance sociale

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Prévoyance sociale	18 454	20 409	21 006	597	2,9
Part en % des dépenses ordinaires	31,1	32,4	32,8		
Assurance-vieillesse	9 935	10 195	10 452	257	2,5
Assurance-invalidité	3 523	4 824	4 951	127	2,6
Assurance-maladie	2 008	2 181	2 263	83	3,8
Prestations complémentaires	1 271	1 372	1 402	30	2,2
Assurance militaire	216	230	230	1	0,3
Assurance-chômage/service de l'emploi	439	447	459	12	2,7
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	126	100	93	-7	-6,6
Migrations	885	990	1 084	94	9,5
Aide et assistance sociales	51	72	71	-1	-1,4

Les dépenses de la Confédération pour la *prévoyance sociale* augmenteront vraisemblablement de 2,9% en 2012. Cette hausse est sensiblement inférieure à celle budgétisée pour 2011, à hauteur de 7,1%, laquelle était imputable en premier lieu au financement additionnel de l'AI (limité à la période 2011 à 2018). Avec une part de plus de 40% de la progression, l'assurance-vieillesse constitue le principal vecteur de la hausse inscrite au budget 2012. Plus de 20% sont imputables à la croissance des dépenses en faveur de l'assurance-invalidité. Ce tableau est toutefois déformé par le décompte différé des recettes de la TVA attribuées à l'AI (cf. ci-après), ainsi que par les groupes de tâches de l'assurance-maladie et de la migration. Sans la distorsion provoquée par le produit de la TVA destiné à l'AI, la croissance des dépenses en matière de prévoyance sociale serait inférieure de 233 millions, s'inscrivant encore à 1,8% environ.

Les dépenses de la Confédération au titre de l'*assurance-vieillesse* se composent essentiellement de trois flux de paiement: (1) la contribution légale de la Confédération aux dépenses de l'AVS à hauteur de 19,55%, (2) la part de l'assurance au point supplémentaire de TVA et (3) le produit de l'impôt sur les maisons de jeu. Globalement, les dépenses budgétisées au titre de l'assurance-vieillesse progressent de 257 millions, soit de 2,5%.

- La contribution de la Confédération augmente de 185 millions (+ 2,5%), pour s'établir à 7 645 millions. Cette hausse est uniquement due à l'évolution démographique, puisque les rentes ne seront pas adaptées en 2012 (les prestations de rente constituent 99% des dépenses de l'AVS; les coûts de l'AVS dépendent donc du niveau des rentes et de l'évolution démographique).
- La part de l'assurance au point supplémentaire de TVA en faveur de l'AVS progressera, conformément au budget, de 93 millions pour atteindre 2 323 millions. Cette augmentation de 4,2% résulte de la hausse attendue du produit de la TVA au cours de l'exercice 2012.
- En ce qui concerne l'impôt sur les maisons de jeu, c'est l'année 2010 qui est déterminante. Les recettes, qui avaient alors atteint 381 millions, sont affectées, en 2012, au financement de l'AVS (- 8,1% par rapport à 2011).

Pour financer l'*assurance-invalidité*, la Confédération n'assume pas uniquement sa contribution ordinaire à hauteur de 37,7% des dépenses de l'AI en 2012, mais verse également, dans le cadre du financement additionnel de l'AI, une contribution spéciale au financement des intérêts de l'AI ainsi que les recettes de la hausse limitée de la TVA (de 0,4 point de pourcentage). Le financement additionnel permet d'attribuer à l'AI un total de 1 307 millions en 2012, de sorte que l'assurance atteindra un résultat de répartition positif de quelque 350 millions selon le budget.

- Compte tenu du recul des dépenses de l'AI, la contribution ordinaire de la Confédération diminuera de 101 millions (- 2,7%), passant à 3 588 millions (près des trois quarts de ce montant se composent des dépenses de l'AI pour les prestations de rente; 15% sont imputables aux prestations individuelles et le reste aux contributions à des institutions, aux charges d'intérêt et aux frais administratifs).
- A l'inverse, la part de l'AI au produit de la TVA croîtra de 270 millions, pour s'établir à 1 122 millions (+ 32%). Cette progression résulte du fait que les décomptes de TVA sont différés d'un trimestre environ. En 2011, soit la première année du financement additionnel de l'AI, celle-ci ne bénéficie donc pas des recettes d'une année fiscale complète (ce qui sera le cas à partir de 2012 seulement). De plus, les estimations de recettes de la TVA ont été revues à la hausse.
- La contribution spéciale de la Confédération au financement des intérêts de l'AI diminue (- 49 mio, passant à 185 mio) du fait du faible niveau des taux d'intérêt par rapport à la valeur arrêtée pour 2011. La dette de l'AI envers le Fonds de compensation de l'AVS est assortie d'un intérêt fixe de 2% pendant la durée du financement additionnel de l'AI, ce qui correspond à la moyenne du taux de swap à sept ans pendant les deux ans qui ont précédé l'entrée en vigueur du financement additionnel.

La Confédération octroie des subventions aux cantons pour leurs dépenses en matière de *prestations complémentaires* (PC). Elle prend en charge 5/8 des coûts des prestations complémentaires annuelles qui servent à la couverture des besoins vitaux. Les coûts de maladie et d'invalidité ainsi que les coûts supplémentaires des bénéficiaires de PC vivant dans un home sont en revanche inté-

gralement supportés par les cantons. Pour les personnes vivant à domicile, la PC annuelle complète correspond au minimum vital. S'agissant des personnes vivant dans un home, la couverture des besoins vitaux ne représente qu'une partie de la PC annuelle. Par ailleurs, la Confédération indemnise les cantons pour les coûts administratifs liés aux prestations complémentaires. Les PC à l'AVS et à l'AI sollicitent chacune environ la moitié des dépenses totales de la Confédération dans ce domaine. Durant l'exercice budgétaire, la croissance des dépenses, d'un total de 30 millions (+ 2,2 %), est due uniquement aux prestations complémentaires à l'AI (+ 4,7 %), alors que pour les PC à l'AVS, un montant en léger recul (- 1,9 mio; - 0,3 %) est inscrit au budget. Cette croissance quasi-nulle des PC à l'AVS résulte de deux facteurs opposés: d'une part, il faut s'attendre à une hausse des dépenses PC de 32 millions du fait de l'évolution démographique; d'autre part, la clôture des comptes 2010 s'est inscrite en-deçà des attentes et l'effet de niveau qui en a résulté diminue les dépenses de 34 millions par rapport à 2011. Il n'y a pas d'effet comparable dans les prestations complémentaires à l'AI. L'augmentation des coûts est imputable avant tout à la hausse du nombre des bénéficiaires de l'AI qui reçoivent des prestations complémentaires, ainsi qu'à la progression des contributions versées.

Les recettes provenant de l'imposition de l'alcool et du tabac, qui sont affectées au financement des contributions de la Confédération à l'AVS, à l'AI et aux PC, sont estimées, pour 2012, à 2 508 millions. La part de la Confédération de 17 % aux recettes du point de TVA supplémentaire, prélevé depuis 1999, pour couvrir le surcroît de dépenses de l'AVS dû à l'évolution démographique, se monte à 477 millions (après déduction des pertes sur débiteurs). L'affectation de ces recettes permet de couvrir 23,3 % seulement des contributions de la Confédération à l'AVS, à l'AI et aux PC, soit un niveau approximativement équivalent à la valeur inscrite au budget 2011 (23,2 %).

Les dépenses que la Confédération consacre à l'*assurance-maladie* ont essentiellement trait à la réduction des primes individuelles. Selon l'art. 66 de la loi sur l'assurance-maladie (RS 832.10), les subsides de la Confédération correspondent à 7,5 % des coûts bruts de l'assurance obligatoire des soins (AOS). En 2012, les dépenses de la Confédération au titre de la réduction des primes augmentent de 3,8 % par rapport au budget de l'exercice précédent. Le montant inscrit au budget 2011 était toutefois trop élevé de 30 millions par rapport aux subsides effectifs pour l'exercice en cours. Corrigée de ce facteur exceptionnel, la croissance des dépenses pour la réduction des primes atteint quelque 5,1 % dans le budget 2012. Cette valeur estimative tient compte de la hausse probable de la prime moyenne, de l'augmentation du nombre d'assurés, de l'impact des mesures d'économie décidées en matière de santé ainsi que des effets du nouveau financement hospitalier. De grandes incertitudes règnent concernant ce dernier facteur. La contribution fédérale est répartie entre les cantons en fonction de leur part dans la population résidante (frontaliers compris). Au besoin, les cantons complètent cette contribution afin de remplir les exigences fixées par la loi. Les dépenses consenties par la Confédération pour réduire les primes de l'*assurance-maladie* sont partiellement couvertes par des recettes affectées. Un total de 5 % du produit de la TVA (après déduction

des parts destinées à l'AVS/AI et aux grands projets ferroviaires) est affecté aux couches de la population à revenu modeste, ce qui équivaut à un montant budgété de 913 millions pour 2012 (après déduction des pertes sur débiteurs). En outre, les recettes destinées à financer les coûts non couverts du trafic routier contribuent, à raison de 283 millions, au financement de la réduction des primes individuelles. Les ressources affectées couvrent ainsi environ 54 % des dépenses de la Confédération destinées à réduire les primes.

Dans le budget 2012, les dépenses de la Confédération pour l'*assurance militaire* augmentent de 0,3 % par rapport à l'exercice précédent et affichent ainsi une évolution des coûts pratiquement stable. Tandis que les rentes et les indemnités en capital tendent à reculer, les coûts de traitement et les prestations en espèces progressent par rapport à 2011. Les dépenses de la Confédération destinées à la construction de logements sociaux et à l'encouragement à la construction de logements fléchissent de 7 millions environ (- 6,6 %) par rapport à l'année précédente. Cette évolution est due, en particulier, aux réductions supplémentaires de loyers. Etant donné qu'aucun nouvel engagement n'a été pris à ce titre depuis le début de 2002, les réductions supplémentaires, qui arrivent à échéance, diminuent de manière continue.

Dans le domaine de l'*assurance-chômage* et des services publics de l'emploi, les dépenses augmentent de presque 12 millions, soit de 2,7 %. L'évolution décrite dans ce domaine s'explique essentiellement par la hausse de la contribution de la Confédération à l'*assurance-chômage*, qui croît de 11 millions par rapport à l'année précédente. La raison de cette augmentation réside dans la hausse attendue de la masse salariale soumise à cotisation. Le million restant s'explique par plusieurs mouvements de moindre importance.

Dans le domaine des *migrations*, une augmentation de près de 10 % des besoins financiers (+ 90 mio) est prévue au budget 2012. Elle se fonde sur l'hypothèse d'une progression du nombre des demandes d'asile (de 15 000 à 19 000) en 2012, au vu des troubles civils en Afrique du Nord et au Proche-Orient (Syrie). Par ailleurs, ces chiffres se fondent également sur l'hypothèse d'un nombre croissant de réfugiés, dans la mesure où une forte proportion des demandes d'asile provient de ressortissants de pays pour lesquels le taux d'acceptation des demandes est élevé et que les personnes concernées ont donc de fortes chances d'être reconnues comme réfugiés. Les dépenses supplémentaires prévues en 2012 concernent, par conséquent, avant tout l'aide sociale aux requérants d'asile (+ 39 mio), l'aide sociale aux réfugiés (+ 30 mio), les dépenses d'exploitation des centres d'enregistrement (+ 5 mio) ainsi que les frais d'exécution (+ 5 %). Parallèlement, la contribution, en hausse progressive, de la Suisse au Fonds européen pour les frontières extérieures de l'UE (+ 2 mio) ainsi que l'engagement accru de la Suisse dans le cadre des partenariats de migration (+ 2,5 mio) engendrent des dépenses supplémentaires. Grâce à l'effet de l'accord de Dublin (il n'est plus nécessaire de vérifier matériellement la demande d'asile d'une personne qui a déjà déposé une demande dans l'espace Dublin), le nombre d'auditions et, partant, les coûts de procédure, devraient reculer en 2012 malgré une hausse du nombre de demandes.

22 Finances et impôts

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	Ecart p. r. au B 2011 %
Finances et impôts	10 111	10 145	10 345	199	2,0
Part en % des dépenses ordinaires	17,1	16,1	16,1		
Parts aux recettes de la Confédération	4 238	4 067	4 354	287	7,1
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	2 972	3 028	2 889	-139	-4,6
Péréquation financière	2 901	3 051	3 102	51	1,7

Ce groupe de tâches est le deuxième plus important en termes de volume financier. En 2012, il représente 16,1 % des dépenses ordinaires totales, taux inchangé par rapport à l'année précédente. Ce groupe a notamment comme caractéristiques d'être exclu des priorités en matière de politique budgétaire (par exemple, la part aux recettes est réglée par la Constitution et dépend directement du niveau des recettes) et d'être soumis à de nombreux facteurs exogènes (marchés financiers, taux d'intérêts, besoins de financement, stratégie de la Trésorerie fédérale).

La progression des dépenses dans le domaine «Finances et impôts» par rapport au budget 2011 (+ 2,0 %) est légèrement moindre que celle des dépenses totales (après correction de l'effet SIFEM). Cette progression résulte principalement de l'évolution antagoniste de deux parmi les trois éléments qui composent ce groupe de tâche: d'une part, la croissance des recettes consécutive à une conjoncture dynamique engendre une hausse des parts aux recettes de la Confédération; d'autre part, des coûts de financement moindres en 2012 entraînent un recul des dépenses au titre de la gestion de la fortune et de la dette. La légère progression des transferts de la Confédération effectués au titre de la péréquation financière a par contre une faible influence sur l'évolution de ce groupe de tâches.

Les *parts aux recettes de la Confédération*, dont bénéficient les cantons, correspondent à 17 % des recettes de l'impôt fédéral direct (IFD) et à 10 % des recettes de l'impôt anticipé. Elles englobent également un tiers des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ainsi que 20 % du rendement de la taxe d'exemption de l'obligation de servir. Elles comprennent enfin les pertes sur débiteurs en matière de taxe sur la valeur ajoutée et autres (douanes, RPLP). La hausse des parts aux recettes de la Confédération par rapport à l'exercice 2011 (+ 287 mio, soit + 7,1 %) s'explique pour l'essentiel par l'accroissement des recettes de l'IFD dû à une conjoncture favorable, qui a engendré une hausse des parts des cantons aux recettes de l'IFD de 214 millions (+ 7,1 %). L'impôt anticipé contribue également à cette situation, suite au relèvement du montant des recettes inscrit au budget induit par un changement de la méthode d'estimation. En effet, sa part aux recettes progresse de 49 millions (+ 13,4 %). Il en est de même des recettes de la RPLP qui, suite à une nouvelle estimation, génèrent une hausse de la part des cantons (+ 49 mio, soit + 10,5 %). En revanche, la diminution du montant total des pertes sur débiteurs relatives à la taxe sur la valeur ajoutée, aux droits de douanes et à la RPLP (- 28,0 mio ou - 14,9 % par rapport à 2011) contraste légèrement avec cette évolution d'ensemble.

Le recul des *dépenses pour la gestion de la fortune et de la dette* par rapport au budget 2011 (- 139 mio, soit - 4,6 %) est principalement attribué à la forte baisse des dépenses au titre des commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale (- 145 mio, soit 77,2 %). Le recul des frais d'émission de la Trésorerie découle notamment de la suppression des droits de timbre d'émission prévue au 1^{er} février 2012 (voir ch. 13), conformément aux mesures visant au renforcement de la stabilité du secteur financier («*too big to fail*»). Cela contraste avec le léger accroissement des dépenses au titre des intérêts passifs (+ 6 mio, soit 0,2 %). Cet accroissement peut, quant à lui, être résumé par des évolutions divergentes. La forte baisse de la charge des emprunts (- 199 mio) due au recul de la charge financière de base (remboursements d'obligations arrivées à échéance pour un volume de 7,6 mrd) a entièrement été annihilée par la forte baisse des agios budgétisés pour 2012 (66 mio contre 300 mio en 2011, soit un recul de 234 mio). Au final, la charge des emprunts s'est même alourdie de 35 millions. En outre, et contrairement à 2011, une charge supplémentaire de 73 millions a dû être budgétisée en faveur de l'Administration fédérale des contributions au titre de l'impôt anticipé pour des emprunts arrivant à échéance en 2012 et émis initialement avec un disagio. Ces charges supplémentaires de 108 millions contre-balance les allègements également enregistrés d'une part, au titre des créances comptables à court terme (- 72 mio, soit - 50 %) en raison d'un besoin de financement moindre (réduction du volume d'émissions à 12,0 mrd contre 14,7 mrd en 2011) ainsi que de taux d'intérêts plus bas, et d'autre part dans d'autres domaines tels que les dépôts à terme (- 16 mio) et les swaps de taux d'intérêts (- 7 mio).

L'année 2012 constitue le premier exercice de la deuxième période quadriennale de la nouvelle *péréquation financière* (RPT), entrée en vigueur en 2008, et également attribuée à ce groupe de tâches. Celle-ci comprend la péréquation verticale des ressources, la compensation des charges et la compensation des cas de rigueur. Les transferts de la Confédération décidés par le Parlement lors de la session d'été 2011 et effectués à ces titres en 2012 s'élèvent au total à 3 102 millions, en progression de 51 millions (+ 1,7 %) par rapport à 2011. Ces transferts comprennent une contribution de 112 millions destinée à compenser l'écart enregistré par rapport à la neutralité budgétaire lors du passage à la RPT. Ce montant est réparti proportionnellement entre la péréquation verticale des ressources et les deux fonds servant à la compensation des charges. En ce qui concerne la péréquation verticale des ressources, la contribution de la Confédération en 2012 se monte à 2 120 millions, ce qui représente une légère augmentation (+ 20 mio, ou + 0,9 %) par rapport à 2011. Cette

augmentation est liée à la diminution du potentiel de ressources (- 61 mio) ainsi qu'au montant supplémentaire destiné à compenser l'écart par rapport à la neutralité budgétaire (+ 81 mio). La contribution de la Confédération à la compensation des charges s'élève à 738 millions (369 mio pour la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques et 369 mio pour celle des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques). Elle augmente ainsi de 33 millions au total, no-

tamment en raison de la contribution de 31 millions destinée à compenser l'écart par rapport à la neutralité budgétaire. Le reste de cette augmentation résulte de l'adaptation au taux de renchérissement (d'avril 2010 à avril 2011: + 0,3%). Enfin, en ce qui concerne la compensation des cas de rigueur, le montant versé en 2011 (244 mio) reste inchangé en 2012. En effet, pour rappel, ce montant est fixe pendant les huit premières années, c'est-à-dire jusqu'en 2015, puis diminue de 5 % par an.

23 Trafic

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Trafic	8 225	8 085	8 467	382	4,7
Part en % des dépenses ordinaires	13,9	12,8	13,2		
Circulation routière	2 914	2 711	2 844	132	4,9
Transports publics	5 215	5 219	5 444	224	4,3
Aviation	96	155	180	26	16,5

Le domaine du trafic connaît une croissance de 4,7%, nettement supérieure à celle de l'ensemble du budget; la hausse s'élève à 382 millions par rapport à l'année précédente. Les dépenses augmentent dans les trois sous-groupes de tâches.

Les dépenses relevant de la *circulation routière* progressent de 132 millions (+ 4,9%):

- Les dépenses consacrées aux routes nationales augmentent de 129 millions et totalisent 2 186 millions (+ 6,3%). Cet accroissement résulte de besoins supplémentaires importants pour l'entretien et l'extension des routes nationales. Ces besoins sont financés par un transfert de ressources entre le fonds d'infrastructure et le budget de l'OFROU, rendu possible par le fait que, en raison des retards subis, moins de moyens sont requis pour les projets financés par le fonds d'infrastructure et consacrés à l'élimination de goulets d'étranglement et à l'achèvement du réseau national.
- Les dépenses pour les routes principales s'accroissent d'environ 2 millions du fait du renchérissement et totalisent 187 millions.
- Les ressources consacrées aux autres routes se montent à 90 millions au total (+ 5 mio). Les contributions pour la séparation des courants de trafic s'élèvent encore à 2 millions suite à l'achèvement de divers projets.
- Les parts des cantons aux recettes affectées (impôt et surtaxe sur les huiles minérales, redevance pour l'utilisation des routes nationales) se montent à 379 millions.

Les recettes et les dépenses du fonds affecté «Financement spécial de la circulation routière» sont présentées dans la partie «Tableaux statistiques» du présent tome, dans le tableau B43. Un solde négatif de 205 millions est attendu pour l'année budgétaire. Les recettes de l'impôt sur les huiles minérales devraient stagner alors que les dépenses continuent à croître sous l'effet du renchérissement et en raison de tâches supplémentaires (mise en service de nouveaux tronçons de routes nationales). A fin 2012, le financement spécial devrait atteindre le niveau de 1 689 millions.

Les dépenses pour les *transports publics* augmentent nettement par rapport à l'année précédente (+ 224 mio; + 4,3%).

- La forte croissance au titre des contributions à l'infrastructure des CFF et des chemins de fer privés (+ 132 mio; + 4,9%)

est liée, en premier lieu, aux moyens financiers supplémentaires requis pour l'entretien et le maintien des installations existantes: des avis externes mandatés par les CFF et l'OFT ont montré, en 2010, que les moyens prévus jusqu'ici sont insuffisants pour assurer, à l'avenir, l'exploitation et le maintien de l'infrastructure ferroviaire existante.

- L'augmentation des recettes affectées au fonds FTP (+ 29 mio; + 2,1 %) est due aux éléments suivants: les attributions provenant de la RPLP progressent de 21 millions par rapport à l'année précédente sous l'effet de la haute conjoncture. En tenant compte de la part de la Confédération à la RPLP non attribuée au fonds FTP (283 mio, contre 206 mio en 2011), l'augmentation serait de 98 millions. Comme le prévoit l'art. 85, al. 2, Cst, les ressources réservées au budget ordinaire sont affectées à la couverture des coûts (externes) du trafic routier, notamment à la réduction des primes de l'assurance-maladie (cf. tome 3, ch. 21, assurance-maladie). Cette mesure permet d'accroître, sans incidence financière, les ressources destinées à l'entretien et au maintien de l'infrastructure ferroviaire dans le budget ordinaire. Le pour mille de TVA génère des recettes en hausse de 11 millions sous l'effet de la conjoncture, tandis que les attributions provenant de l'impôt sur les huiles minérales, qui représentent 25 % des dépenses de construction des lignes de base des NLFA, fléchissent de 3 millions.
- L'indemnisation du trafic régional des voyageurs progresse de 65 millions (+ 8,2 %). Cette hausse permet à la Confédération d'honorer pleinement son obligation, stipulée à l'art. 33 de la loi sur le transport des voyageurs, de prendre en charge 50 % de l'indemnité pour les offres commandées par la Confédération et les cantons. Elle permet aussi de couvrir les frais supplémentaires découlant du renchérissement du prix de l'énergie pris en compte dans le prix du sillon.

Les dépenses consacrées à l'*aviation* sont en forte hausse par rapport à l'année précédente (+ 26 mio; + 16,5%). L'augmentation est principalement due à l'entrée en vigueur, en cours d'année (1.8.2011), des dispositions d'exécution de l'art. 86 Cst. modifié (création d'un financement spécial du trafic aérien): prévues pour 5 mois, les ressources affectées inscrites au budget 2011 se montent à 18 millions, alors que, dans le budget 2012, les ressources prévues au titre des mesures de sûreté technique, des mesures de sûreté ne relevant pas de l'Etat et des mesures de protection de l'environnement totalisent 41 millions.

Budget de la Confédération et fonds d'infrastructure

Outre les dépenses directes qu'elle consent dans le domaine du trafic (par ex. pour l'extension et l'entretien de routes), la Confédération effectue également des investissements par l'intermédiaire d'un fonds d'infrastructure distinct (cf. tome 4, compte spécial Fonds d'infrastructure). Ces dépenses indirectes sont financées par des attributions annuelles au fonds, comptabilisées dans l'optique des tâches. Par ailleurs, la Confédération investit, par le biais de la première attribution au fonds d'infrastructure effectuée au début de 2008 (2 200 mio) et de l'attribution extraordinaire versée en 2011 (850 mio), des ressources supplémentaires dans les routes nationales et fournit des contributions aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques.

Alors que les dépenses prévues au budget au titre de la circulation routière (ces dépenses comprennent l'attribution annuelle au fonds d'infrastructure destinée à la circulation routière) croissent de 132 millions (+ 4,9 %), les dépenses en faveur de la route financées à partir des deux attributions extraordinaires au FI diminuent de 109 millions par rapport à 2011 (- 20,9 %). Globalement, la croissance des dépenses atteint ainsi 23 millions (+ 0,7 %). Le poids respectif des différentes tâches cofinancées par le FI est le suivant:

- Routes nationales: les dépenses totales consenties par la Confédération pour les routes nationales (2 599 mio) comprennent les dépenses de 2 186 millions inscrites au budget de la Confédération (y c. la part de l'attribution annuelle au FI de 407 mio) auxquelles s'ajoutent les dépenses de 413 millions, financées par le biais des attributions extraordinaires au FI pour l'achèvement du réseau des routes nationales et l'élimination des goulets d'étranglement. Elles totalisent 20 millions de plus que l'année précédente.
- Routes principales: les dépenses totales de la Confédération consacrées aux routes principales (207 mio) comprennent les dépenses de 187 millions inscrites au budget de la Confédération (y c. la part de l'attribution annuelle au FI de 24 mio), auxquelles s'ajoutent des ressources totalisant 20 millions, provenant des attributions extraordinaires au FI et destinées au financement des contributions forfaitaires aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques (+ 1,5 mio par rapport à 2011).

Les autres tâches financées à l'aide du fonds d'infrastructure (projets routiers et ferroviaires dans le trafic d'agglomération) sont financées uniquement par le biais de l'attribution annuelle; c'est pourquoi elles apparaissent intégralement dans l'optique des tâches.

24 Défense nationale

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Défense nationale	4 395	4 942	4 651	-291	-5,9
Part en % des dépenses ordinaires	7,4	7,8	7,3		
Défense nationale militaire	4 292	4 827	4 529	-298	-6,2
Coopération nationale pour la sécurité	103	115	122	7	5,9

Par rapport à 2011, les dépenses relatives à la défense nationale ont baissé, dans l'ensemble, de 291 millions, soit de 5,9%, principalement en raison de la défense nationale militaire. Des soldes de crédits de 330 millions issus des années précédentes ont été pris en compte en 2011. Comme ils ne pourront vraisemblablement pas être utilisés entièrement durant cette année, aucun solde de crédit n'est inscrit au budget 2012. Au besoin, le solde résiduel de l'année en cours (2011) pourra être reporté sur l'exercice 2012, en vertu de la réglementation concernant le plafond des dépenses de l'armée.

La défense nationale comprend également une part civile (coopération nationale pour la sécurité), qui progresse de 5,9% (+ 7 mio) par rapport à l'année précédente du fait de dépenses supplémentaires dans la protection civile liées au changement d'affectation et à la suppression d'installations de protection.

A elle seule, la défense nationale militaire affiche, pour 2012, un recul des dépenses de l'ordre de 298 millions (- 6,2%). Etant donné qu'une partie du Service de renseignement de la Confédération (SRC) sera à nouveau comptabilisé avec ce groupe de dépenses à partir de 2012, cette valeur subit une légère distorsion (réintégration SRC: + 24 mio). Si l'on tient compte de cette adaptation, les dépenses liées à la défense nationale militaire diminuent donc, dans l'ensemble, de 322 millions, soit de 6,7%. Le fléchissement des dépenses en 2012 découle également de la coopération militaire internationale et de la promotion de la paix (- 13 mio). Il faut noter, à cet égard, deux évolutions divergentes: d'une part, la diminution des contributions à l'ONU (- 26 mio), qui résulte de la faiblesse du dollar et de la répartition non linéaire des opérations de maintien de la paix d'une année à l'autre et, d'autre part, la hausse de près de 14 millions pour la promotion de la paix, principalement en raison du relèvement de l'enveloppe budgétaire en faveur de la participation de la Suisse à la force internationale au Kosovo (KFOR). Les diminutions de dépenses restantes dans le domaine de la défense nationale militaire, qui avoisinent les 310 millions, résultent des évolutions divergentes suivantes, principalement dans le domaine de l'armée:

- Charges d'armement (- 304 mio): la diminution dans la défense nationale militaire tient principalement au recul des dépenses d'armement, qui découlent des soldes de crédits élevés des années précédentes transférés sur l'exercice 2011. Les dépenses relatives à l'acquisition de nouveaux biens

d'équipement militaires fléchissent fortement, tandis que les coûts moyens pour l'équipement courant et l'équipement et matériel à renouveler (BER) ainsi que pour les études de projets, essais et préparatifs d'achat (EEP) sont en légère hausse par rapport à l'année précédente.

- Autres investissements (- 50 mio): en raison de retards de projets dus à des manques d'effectifs, certains investissements dans les constructions militaires sont reportés de plusieurs années. D'où un recul des investissements par rapport à l'année précédente. Les moyens affectés à l'achat de combustibles et de carburants sont également en baisse, principalement suite à la suspension de toute acquisition de combustibles. Dès l'année prochaine, les combustibles nécessaires en 2012 proviendront des stocks.
- Charges de personnel (+ 29 mio): la nouvelle hausse des charges de personnel par rapport à l'année précédente est liée, d'une part, aux mesures salariales et, d'autre part, aux besoins croissants en matière de logistique (Base logistique de l'armée; BLA) et d'aide au commandement (Base d'aide au commandement; BAC). La suspension de la réduction des effectifs de ces deux derniers domaines se reflète dans le recul des dépenses requises au titre des prestations de l'employeur: le nombre de départs à la retraite prévus dans le cadre d'un plan social diminue fortement. En revanche, les réductions de personnel initialement prévues dans les états-majors et la sécurité militaire peuvent être mises en œuvre.
- Autres dépenses d'exploitation (+ 18 mio): l'achat de systèmes de plus en plus complexes et coûteux à maintenir et le retard à combler dans les acquisitions de remplacement induisent une nouvelle hausse par rapport à l'année précédente. L'accroissement persistant des besoins financiers en la matière s'explique également par le grand nombre et la diversité des systèmes employés ainsi que par la quasi-constance, depuis Armée 95, du nombre des jours de service requis.

Dans le budget 2011, le rapport entre les dépenses d'exploitation et les dépenses d'armement était de 63% pour les premières, contre 37% pour les secondes. En raison du recul des dépenses d'armement et de l'accroissement constant des dépenses d'exploitation de l'armée, ce rapport se détériore dans le budget 2012, passant de 68% pour les premières, contre 32% pour les secondes.

25 Formation et recherche

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Formation et recherche	6 067	6 329	6 681	352	5,6
Part en % des dépenses ordinaires	10,2	10,0	10,4		
Formation professionnelle	691	776	884	108	13,9
Hautes écoles	1 833	1 867	1 927	60	3,2
Recherche fondamentale	2 350	2 429	2 519	90	3,7
Recherche appliquée	1 164	1 228	1 323	95	7,7
Autres tâches d'enseignement	28	29	29	0	0,1

Par rapport à l'année précédente, le groupe de tâches «Formation et recherche» enregistre une hausse des dépenses de 352 millions (+ 5,6 %), dont 168 millions sont consacrés à la formation et 184 millions à la recherche. Les montants totaux budgétisés pour la formation et la recherche s'élèvent respectivement à 2 840 millions et à 3 841 millions.

Délimitation entre le groupe de tâches et les crédits sollicités dans le message FRI: le groupe de tâches «Formation et recherche» comprend des dépenses supplémentaires par rapport aux crédits requis dans le message FRI. Ainsi, les contributions obligatoires à des organisations internationales (93 mio), les charges de loyer du domaine des EPF liées aux immeubles appartenant à la Confédération (ces charges de loyer sont assumées par la Confédération pour le domaine des EPF sans imputation au plafond des dépenses; 301 mio) et les crédits concernant notamment la recherche sectorielle et les charges de personnel (290 mio) ne sont pas sollicités dans le cadre du message FRI. La somme totale de ces crédits est stable par rapport à l'année précédente. La majeure partie (90 %) des crédits relevant du groupe de tâches «Formation et recherche» fait cependant partie du message FRI. Par rapport à l'année précédente, ces crédits sont augmentés de 5,5 % (+ 314 mio).

La *formation professionnelle* affiche la progression de loin la plus importante au sein du groupe de tâches (+ 13,9 %; + 108 mio). Cette progression s'explique avant tout par la forte hausse des contributions forfaitaires (+ 13,3 %; + 89 mio) et des contributions liées à des innovations et à des projets (+ 23,9 %; + 17 mio). Cet engagement financier très important découle de la volonté de la Confédération de se rapprocher de la valeur de référence concernant la participation au financement des coûts de la formation professionnelle, qui est d'un quart des dépenses consenties par les pouvoirs publics dans ce domaine. Le montant inscrit au budget répond à la décision du Conseil national selon laquelle la participation de la Confédération doit atteindre 25 % et non seulement se rapprocher de cette valeur. Le Conseil des Etats a, quant à lui, prévu une participation plus faible (- 51 mio). Les moyens que le Conseil fédéral a prévus au budget permettent de mettre en œuvre la décision du Conseil national. Si la majorité du Parlement suit le Conseil des Etats, une partie des crédits budgétaires sera bloquée.

Les contributions aux *hautes écoles* croissent moins fortement (+ 3,2 %; + 60 mio) que l'ensemble du groupe de tâches. Les

contributions aux hautes écoles fédérales augmentent de 2,8 % (+ 18 mio). Ces contributions sont essentiellement constituées des moyens affectés au sous-groupe de tâches «Formation» du domaine des EPF (648 mio, soit 26,2 % de la totalité des contributions au domaine des EPF). Les dépenses de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) représentent près de 5 % (33 mio) des dépenses au profit des hautes écoles fédérales. Les contributions fédérales aux universités cantonales sont augmentées de 3,1 % (+ 23 mio). Les contributions aux hautes écoles spécialisées croissent de 4,0 %, ce qui traduit les efforts que fournit la Confédération pour atteindre le niveau prévu par la loi, soit un tiers des dépenses consenties par les pouvoirs publics dans ce domaine.

En ce qui concerne les dépenses en faveur de la recherche, une distinction est faite entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Par rapport à l'année précédente, les dépenses pour la recherche fondamentale augmentent de 3,7 % (+ 90 mio). Les dépenses pour la recherche appliquée, quant à elles, affichent un taux de croissance presque deux fois plus élevé (+ 7,7 %; + 95 mio). Les dépenses consacrées à la *recherche fondamentale* comprennent notamment les contributions au Fonds national suisse (FNS) et à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), une partie des prestations destinées à l'Agence spatiale européenne (ESA) et près de 60 % des contributions fédérales au domaine des EPF. En termes absolus, ce sont les contributions au FNS qui augmentent le plus (+ 4,0 %; + 33 mio). Cette progression s'explique par le fait que le Conseil fédéral entend continuer à promouvoir la recherche et, ainsi, à renforcer l'excellence et la compétitivité des chercheurs suisses. Le FNS utilise les ressources supplémentaires pour renforcer l'encouragement de la recherche et l'indemnisation des frais indirects de la recherche (*subsidies overhead*). La contribution au CERN inscrite au budget est augmentée de 31 % (+ 10 mio) par rapport à l'année précédente. Les contributions versées par les Etats membres du CERN sont calculées en tenant compte des performances économiques de ces derniers. La hausse de la contribution de la Suisse au CERN résulte du fait que notre pays a mieux résisté à la crise économique que la majorité des Etats membres et que ses performances économiques ont donc augmenté en comparaison de celles des autres pays membres.

Relèvent notamment de la *recherche appliquée* les dépenses de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), une partie des dépenses du domaine des EPF et de l'ESA, les dépenses

des stations de recherche agronomique ainsi que 90 % des ressources affectées aux programmes-cadres de recherche de l'UE. Celles-ci croissent de 20,6 % (+ 78 mio) par rapport à l'année précédente et constituent le facteur principal de la forte hausse des dépenses en faveur de la recherche appliquée (+ 7,7 %; + 95 mio).

Comme l'augmentation de la contribution au CERN, la hausse des contributions aux programmes-cadres de recherche de l'UE est liée à la supériorité des performances économiques de la Suisse, performances qui sont prises en compte dans le calcul de la clé de répartition des contributions des membres.

26 Agriculture et alimentation

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Agriculture et alimentation	3 666	3 668	3 699	32	0,9
Part en % des dépenses ordinaires	6,2	5,8	5,8		
Amélioration des bases de production et mesures sociales	184	149	194	45	30,1
Production et ventes	428	442	418	-24	-5,4
Paiements directs	2 769	2 799	2 809	11	0,4
Autres dépenses	284	278	278	0	0,1

En vertu de la loi sur l'agriculture, 90 % du budget agricole, soit environ 3,4 milliards, sont gérés par le biais de trois enveloppes budgétaires. Par l'arrêté fédéral du 14 avril 2011, le Parlement a doté ces enveloppes budgétaires pour les années 2012 et 2013 des montants suivants:

- paiements directs: 5 625 millions
- production et ventes: 837 millions
- amélioration des bases de production
- et mesures sociales: 388 millions

Par cet arrêté, les Chambres fédérales ont annulé non seulement les coupes ciblées du programme de consolidation, mais aussi la correction du renchérissement. Par conséquent, les dépenses agricoles augmentent de 30 millions, soit de 0,9 %, par rapport à l'année précédente. Après correction du renchérissement attendu de 0,7 %, on obtient à peu près une stabilisation de ces dépenses en termes réels. L'évolution des différents groupes de dépenses se présente comme suit:

Les *paiements directs*, qui sollicitent environ trois quarts des dépenses agricoles (2,8 mrd), augmentent de 0,4 %, soit de 10,5 millions, par rapport à l'année précédente. Un transfert des paiements généraux vers les paiements écologiques est toutefois prévu: pour tenir compte de l'augmentation attendue au titre de la participation aux programmes écologiques et éthologiques, les moyens attribués aux paiements directs écologiques sont rehaussés de quelque 18 millions (+ 3 %), passant ainsi à 630 millions. Les paiements directs généraux, par contre, reculent de près de 8 millions, soit de 0,4 %. Budgétisés à 2,2 milliards, la majeure partie des ces fonds sont cependant versés aux exploi-

tations agricoles également sous la forme de paiements directs généraux.

Les moyens financiers prévus pour l'enveloppe budgétaire *production et ventes* comprennent des mesures de soutien du marché dans les domaines de l'économie laitière, de la production animale et de la production végétale. La diminution de 24 millions, soit de 5,4 %, par rapport à l'année précédente est principalement due au fait que l'augmentation des fonds destinés à l'économie laitière, décidée par le Parlement dans le cadre du budget 2011, n'est pas entièrement reconduite sur l'année suivante.

L'*amélioration des bases de production et les mesures sociales* enregistrent la plus forte hausse par rapport au budget précédent, hausse qui s'élève à quelque 45 millions, soit 30 %. Cette évolution résulte notamment du fait que les crédits d'investissement destinés à l'amélioration des conditions de production agricole avaient fait l'objet d'une réduction disproportionnée au budget 2011 dans le cadre du programme de consolidation en vue de la mise en œuvre de la correction du renchérissement. Sur la base des décisions du Parlement concernant ces enveloppes budgétaires, cette réduction est annulée et les moyens financiers en question sont légèrement accrus afin d'éviter de longues attentes. Les contributions à la sélection végétale et animale restent quasiment constantes, tant pour la vulgarisation agricole que pour les mesures sociales.

Les *autres dépenses* non gérées par le biais d'enveloppes budgétaires restent plus ou moins stables par rapport à l'année précédente. Elles englobent les contributions à l'exportation de produits agricoles transformés pour un montant de 70 millions par année.

27 Relations avec l'étranger – coopération internationale

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	Ecart p. r. au B 2011 %
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 607	2 970	3 179	209	7,0
Part en % des dépenses ordinaires	4,4	5,5	5,0		
Relations politiques	726	785	819	34	4,3
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1 761	1 934	2 100	167	8,6
Relations économiques	75	87	83	-4	-5,1
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	44	165	177	13	7,7

Remarque: budget 2011 corrigé de l'effet spécial unique lié au SIFEM (concerne l'aide au développement et les relations avec l'étranger; cf. encadré, tome 1, ch. 32).

Des dépenses supplémentaires de 209 millions (+ 7,0 %) par rapport à l'année précédente sont prévues pour le groupe de tâches *relations avec l'étranger – coopération internationale* (abstraction faite de l'externalisation, sans incidence sur le budget, de SIFEM SA en 2011). Cette croissance est principalement due à l'augmentation de l'aide publique au développement.

Environ 26 % des dépenses du groupe de tâches concernent les *relations politiques*, qui croissent de 34 millions (+ 4,3 %) par rapport au budget 2011. Ce domaine comprend notamment le réseau diplomatique et consulaire suisse, diverses contributions aux organisations internationales (ONU, Conseil de l'Europe, organisations et commissions actives en matière d'environnement, etc.), la politique d'Etat hôte, la promotion de la paix, les contributions aux émissions de la SSR à l'étranger et la présence de la Suisse à l'étranger. Les dépenses consacrées à la politique d'Etat hôte augmentent en raison de la participation unique de la Confédération à la rénovation du siège de l'ONU à Genève pour un montant de 50 millions et de la hausse de 4 millions au titre de participation annuelle aux frais de loyer d'organisations internationales. Ces dépenses supplémentaires pour la politique d'Etat hôte, qui sont quelque peu atténuées par l'arrivée à terme de certains projets d'infrastructure de la Fondation des immeubles FIPOI, se montent au total à 32 millions. La mise en œuvre du nouveau message du Conseil fédéral concernant la promotion civile de la paix pour les années 2012 à 2016 requiert un supplément de 5 millions par rapport au budget 2011. La baisse des taux de change, favorable notamment pour les charges d'exploitation, la compensation des coûts pour agents à l'étranger et les contributions aux organisations internationales, engendre des diminutions de dépenses par rapport à l'année précédente. Combinée à des opérations de maintien de la paix dont les dépenses ne font pas l'objet d'une budgétisation linéaire, cette baisse des cours entraîne une diminution de charges de 11 millions au titre des contributions à l'ONU.

Le secteur de l'*aide aux pays en développement (pays du Sud et de l'Est)* sollicite 66 % des dépenses du groupe de tâches. Avec une hausse de 167 millions, soit 8,6 %, par rapport à l'année précédente, il affiche le taux de croissance le plus important parmi les grands groupes de tâches. L'objectif du Parlement consistant à porter les dépenses pour l'aide publique au développement (APD) à 0,5 % du PIB d'ici 2015 se traduit par une augmentation de la plupart des crédits destinés à l'APD. Les dépenses affichant les taux de croissance les plus élevés concernent les actions spécifiques à la coopération au développement (+ 82 mio), les contributions à la reconstitution des ressources du fonds de l'Association internationale de développement IDA (+ 21 mio), l'aide aux pays de l'Est (DDC et SECO: + 16 mio au total), la coopération multilatérale au développement (+ 16 mio), la coopération économique au développement (+ 14 mio) et l'aide humanitaire (+ 10 mio).

Les *relations économiques* requièrent près de 3 % des dépenses du groupe de tâches. Elles comprennent notamment les contributions aux organisations économiques internationales (Association européenne de libre-échange, Organisation de coopération et de développement économique, Organisation mondiale du commerce, Fonds monétaire international, etc.). La diminution de charges de 4 millions (- 5 %) par rapport à l'année précédente est liée aux taux de change favorables.

Avec une croissance de 13 millions (+ 7,7 %) par rapport au budget 2011, l'*aide aux pays de l'Est et à l'élargissement de l'UE* contribue à l'accroissement des dépenses du groupe de tâches, dont elle sollicite une part de 5 %. Cette hausse s'explique par le fait qu'un nombre croissant de projets prévus dans le cadre de la contribution de la Suisse à l'élargissement de l'UE se trouvent en phase d'exécution.

28 Autres groupes de tâches

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	Ecart p. r. au B 2011 %
Autres groupes de tâches	5 742	6 040	6 070	30	0,5
Part en % des dépenses ordinaires	9,7	9,6	9,5		
Conditions institutionnelles et financières	2 460	2 589	2 605	15	0,6
Ordre et sécurité publique	910	1 029	1 045	17	1,6
Culture et loisirs	413	450	476	26	5,7
Santé	228	213	217	4	1,9
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 140	1 229	1 172	-57	-4,6
Economie	591	529	555	26	4,8

Les dépenses des six autres groupes de tâches de la Confédération s'élèvent à 9,5 % du total des dépenses. Elles progressent de 30 millions (+ 0,5 %) par rapport au budget 2011. Les groupes de tâches qui enregistrent la plus forte croissance sont la culture et les loisirs (+ 5,7 %, principalement en raison de l'encouragement indirect de la presse) ainsi que l'économie (+ 4,8 %, essentiellement pour la promotion de la place économique). En revanche, les dépenses diminuent de 4,6 % au titre de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire, car la différence entre les recettes de la taxe sur le CO₂ et les montants redistribués en 2010 doit être corrigée.

Les dépenses du groupe de tâches *conditions institutionnelles et financières* sont supérieures de 15 millions au budget 2011 (+ 0,6 %), affichant ainsi une évolution dans le sillage de celle du renchérissement. Tandis que les dépenses sont en recul pour l'informatique (- 11 mio), elles augmentent pour les constructions et la logistique (investissements, loyers, + 12 %), les finances (notamment les quantités et prix des métaux pour Swissmint, + 6 %) et le Parlement (+ 3 mio).

Dans le groupe de tâches *ordre et sécurité publique*, les dépenses augmentent de 17 millions (+ 1,6 %) par rapport au budget 2011. Les dépenses requises pour les contrôles douaniers sont supérieures de quelque 16 millions, soit 5 %, à celles de l'année précédente (mesures salariales, postes et investissements supplémentaires). Les tribunaux sollicitent 5 millions de plus qu'au budget précédent (notamment pour les charges de personnel et les mesures salariales ainsi que pour le déménagement du Tribunal administratif fédéral à Saint-Gall). Les dépenses consacrées aux affaires juridiques générales (ChF, OFJ, Surveillance fédérale des fondations, METAS, ISDC) croissent de 7 millions par rapport à l'année précédente (personnel, investissements de l'OFJ). A partir de 2012, le Service de renseignement de la Confédération sera en partie rattaché à la défense nationale, c'est pourquoi les dépenses attribuées au groupe de tâches «Ordre et sécurité publique» enregistreront un recul correspondant.

Les dépenses du domaine de la *culture* et des *loisirs* augmentent de 26 millions (+ 5,7 %). Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 20 millions décidée par le Parlement en faveur de l'encouragement indirect de la presse (réduction des

coûts de transport des journaux). Les autres crédits de ce groupe de tâches progressent de 1,3 % notamment suite à la hausse décidée par le Conseil des Etats dans le cadre du message sur la culture 2012-2015.

Les dépenses consacrées à la *santé* croissent de 4 millions par rapport au budget 2011 (+ 1,9 %). Cette croissance concerne en premier lieu les charges propres (personnel, investissements) requises au titre de la sécurité alimentaire et de la santé animale; en outre, une hausse par rapport à 2011 est sollicitée en 2012 pour la contribution de la Confédération aux coûts de construction de la Clinique fédérale de réadaptation de Novaggio (+ 0,8 %).

Le groupe de tâches *protection de l'environnement et aménagement du territoire* affiche un recul de dépenses de 4,6 % (- 57 mio). Cette évolution est due essentiellement à la baisse des remboursements au titre des taxes d'incitation sur les COV et le CO₂ (- 89 mio). En revanche, les dépenses en faveur de la protection de la nature sont supérieures de 26 % au budget 2011 (+ 27 mio); les moyens supplémentaires seront attribués notamment au Fonds suisse pour le paysage (10 mio) et à de nouveaux projets de revitalisation de cours d'eau (+ 15 mio).

Enfin, les dépenses pour l'*économie* augmentent de 26 millions par rapport au budget 2011 (+ 4,8 %). Les principaux facteurs de croissance sont l'augmentation de la contribution en faveur de Suisse Tourisme (cherté du franc, + 12 mio) et la hausse décidée par le Conseil national dans le cadre du message sur la promotion de la place économique 2012-2015 (+ 5 mio). L'accroissement des effectifs de personnel de la Commission de la concurrence et du Service d'accréditation suisse engendre également des dépenses supplémentaires. Enfin, diverses dépenses seront attribuées au groupe de tâches «économie» dès 2012 suite à la création de l'unité administrative «Autorités de régulation des infrastructures» au sein du DETEC (comptabilisées jusqu'ici au titre du trafic ainsi que des conditions institutionnelles et financières). Les dépenses consacrées à l'énergie, en revanche, sont inférieures d'environ 5 millions à celles du budget 2011, notamment en raison du fait que les moyens destinés au programme d'assainissement de bâtiments sont en baisse (correction des montants trop élevés en provenance des remboursements de la taxe sur le CO₂ en 2010).

31 Risques budgétaires

Définition et recommandations du FMI

Les risques budgétaires («Fiscal Risks») sont les risques susceptibles de générer des écarts importants entre les chiffres obtenus lors de la clôture du compte de la Confédération et les chiffres qui avaient été inscrits au budget et au plan financier. Ces risques subsistent même si le budget est établi sur la base d'évaluations rigoureuses des besoins prévisibles, comme le prescrit l'art. 32 de la loi sur les finances de la Confédération. Même rigoureusement planifiées, les dépenses et les recettes se fondent sur de nombreuses hypothèses concernant des événements ayant des conséquences financières pour le budget en raison de dispositions légales ou d'engagements contractuels. La survenance effective de ces événements n'est toutefois prévisible avec certitude que dans de très rares cas. Un budget rigoureux ne peut se fonder que sur les événements les plus susceptibles de se produire (lors de l'établissement du budget), les écarts effectifs par rapport à la planification étant liés à l'ampleur des incertitudes.

Les paramètres macroéconomiques sur lesquels se fonde le budget illustrent bien le problème: bien que ces paramètres découlent des prévisions établies par des experts, l'évolution effective de l'économie finit généralement par s'en écarter. Les recettes fiscales (liées par la loi à des paramètres économiques) restent inférieures aux valeurs budgétisées et les dépenses (notamment pour les assurances sociales ou les intérêts passifs) adoptent souvent une évolution différente du scénario prévu.

Si elle s'avère défavorable, la tournure des événements non influençables risque, de par ses conséquences financières, de compromettre l'exécution des tâches de l'Etat. D'où l'importance, dans le cadre de la politique budgétaire, de vouer une attention particulière à de tels risques, de manière à garantir le fonctionnement des pouvoirs publics, même lorsque la situation prend un cours imprévu.

Les expériences faites (à l'échelle internationale) dans le cadre de la dernière crise ont montré la nécessité d'appliquer les critères requis en matière budgétaire, les conséquences d'une négligence sur ce point pouvant s'avérer très graves.

En 2008, le Fonds monétaire international (FMI) a publié des directives intitulées «Risques fiscaux: sources, divulgation et gestion». En janvier 2009, le FMI a effectué, dans le cadre de son rapport sur la transparence budgétaire de la Suisse (Fiscal Report on the Observance of Standards and Codes, Fiscal ROSC), une évaluation de l'état de mise en œuvre, en Suisse, des directives concernant les risques budgétaires. Le FMI établit des rapports (y c. des rapports de suivi réguliers) sur différents domaines à la demande des pays membres. L'Administration fédérale des finances (AFF) a examiné, sur la base des directives et du rapport sur la transparence budgétaire, les possibilités d'amélioration existantes concernant la gestion des risques budgétaires en Suisse. Par l'intégration d'un chapitre à ce sujet dans le rapport sur le budget 2011, un premier pas a été franchi en vue d'une amélioration de la transparence.

Gestion des risques budgétaires

Selon les directives du FMI, l'approche des risques budgétaires se fonde sur trois piliers: identification, publication et gestion.

Le processus *d'identification* englobe l'observation, la désignation et la quantification (en termes financiers) de risques budgétaires concrets. Le FMI distingue trois types de risques:

1. Les *risques macroéconomiques ou risques liés aux prévisions* concernent en particulier le produit intérieur brut (PIB), le renchérissement, le niveau des taux d'intérêt ou les taux de change.
2. Les *risques explicites* découlent de l'obligation de solliciter des moyens financiers requis par un événement déterminé (non prévu au budget). Ils concernent, par exemple, la gestion de la dette, les caisses de pensions ou des entreprises étatiques.
3. Les *risques implicites* résultent non pas d'une obligation explicite, mais d'une nécessité «morale» (liée à des circonstances telles que des catastrophes naturelles).

Les «risques politiques» constituent une autre catégorie de risques. Ils désignent des charges susceptibles de grever le budget suite à des décisions que les responsables politiques prendront à l'avenir et qui pourraient déboucher, par exemple, sur des dépenses supplémentaires ou des réductions d'impôts.

Après avoir été identifiés et désignés, les risques budgétaires doivent être quantifiés. Autrement dit, il importe de mesurer les conséquences financières possibles et d'évaluer le degré de probabilité de l'événement générateur du risque. Cette quantification des conséquences financières permet d'établir un ordre de priorité dans les mesures à prendre pour gérer les risques budgétaires.

La *publication* des risques budgétaires vise à soutenir la gestion de ces risques. Les coûts liés à un emprunt peuvent ainsi être réduits, car un degré élevé de transparence engendre une meilleure solvabilité. Une publication n'est généralement pas indiquée si elle est susceptible de générer un risque moral («Moral Hazard» ou fausses incitations). Ce risque relève des risques implicites, la publication, par exemple, du renflouement d'entreprises du secteur privé pouvant influencer négativement le comportement des entreprises concernées.

Une *gestion* efficace des risques budgétaires se fonde, selon le FMI, sur des stratégies irréprochables en matière de politique économique et de gestion de la dette et requiert une répartition claire des rôles et des responsabilités liées à la gestion des risques budgétaires.

Risques budgétaires pour la Confédération

Dans son évaluation, le FMI parvient à la conclusion que la Confédération applique la majorité des normes internationales en matière de bonnes pratiques dans le cadre de la mise en œuvre des directives relatives aux risques budgétaires.

Le fait que, depuis l'introduction du nouveau modèle comptable, la Confédération s'appuie de façon systématique sur les normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards, IPSAS) dans le cadre de la présentation des comptes et des rapports sur l'état des finances a été déterminant à cet égard.

La gestion actuelle des risques de la Confédération se fonde sur la politique en matière de risques définie en décembre 2004. Depuis lors, la gestion des risques a fait l'objet d'un développement continu. En 2010, le Conseil fédéral a édicté de nouvelles directives sur la politique de gestion des risques menée par la

Confédération (cf. tome 1, ch. 61/3). Les principes de la gestion et de l'évaluation des risques correspondent en majeure partie aux recommandations en la matière émises par le FMI dans ses directives.

Les risques budgétaires sont publiés principalement dans le rapport sur le budget et sur le compte de la Confédération. Le tableau ci-dessous en présente un résumé, en renvoyant aux publications correspondantes.

Les publications mentionnées répondent diversement aux normes du FMI. L'AFF s'emploie à examiner dans le détail les recommandations émises à ce sujet par le FMI. Elle informera régulièrement sur les résultats de ses travaux dans le cadre du rapport sur le budget. Le rapport sur le budget 2012 comprend pour la première fois une analyse de sensibilité des paramètres macroéconomiques.

Présentation des risques budgétaires

Risques macroéconomiques

Analyse de sensibilité des paramètres macroéconomiques de référence	Budget, tome 3, chapitre «Risques budgétaires»
Produit intérieur brut (PIB)	Budget, tome 3, et plan financier, chapitre «Scénarios possibles»
Administration de la dette	Plan financier (tome 5), annexe 4
Engagements conditionnels	Compte d'Etat, tome 1, annexe
Engagements en matière de prévoyance	Compte d'Etat, tome 1, annexe
Entreprises de l'Etat	Compte consolidé de la Confédération
Allégements fiscaux	Partie du rapport sur les subventions, rapport AFC
Assurances sociales	«Finances publiques en Suisse», publication de l'Office fédéral de la statistique

Risques politiques

Dépenses supplémentaires/baisses d'impôt	Plan financier (tome 5), chapitre «Charges supplémentaires possibles»
--	---

Analyse de sensibilité des paramètres macroéconomiques

Les scénarios budgétaires possibles (cf. ch. 32) montrent l'évolution attendue du résultat de financement sous certaines conditions-cadres macroéconomiques. Ces scénarios se fondent sur des hypothèses concernant de possibles chocs macroéconomiques et mettent en évidence les conséquences attendues de tels chocs sur le budget de la Confédération.

La sensibilité du budget présentée dans le tableau ci-dessous se mesure plutôt en fonction de simples règles générales sur lesquelles se fonde l'analyse de sensibilité. Celle-ci permet de démontrer comment les postes de recettes et de dépenses réagissent à la variation de paramètres économiques importants dans le cadre du budget 2012. Découlant de valeurs empiriques, les sensibilités doivent être considérées comme des indicateurs.

Analyse de sensibilité

	Δ budget 2012 en mio	en %
Croissance du PIB inférieure de 1 point de pourcentage		
Recettes fiscales	-650	-1,0
Quote-part des recettes	-100	-1,0
Solde de financement	-550	0,0
Intérêts à court terme supérieurs de 1 point de pourcentage		
Revenus des intérêts	70	18,0
Intérêts passifs	120	4,2
Charges d'intérêts nettes	-50	0,0
Intérêts à long terme supérieurs de 1 point de pourcentage		
Revenus des intérêts	75	19,0
Intérêts passifs	80	2,8
Charges d'intérêts nettes	-5	0,0

Les règles générales ne permettent pas de déceler les causes des chocs macroéconomiques et ne prennent pas en compte les éventuels liens de cause à effet (analyse partielle). Cette remarque est d'importance en particulier en ce qui concerne les variations des taux de croissance du PIB et leurs répercussions sur le budget. Qu'il résulte de chocs touchant les investissements, la consommation ou la demande extérieure, un ralentissement de la croissance se répercute diversement sur les recettes fédérales. Il influence la réaction des recettes tant au niveau de l'ampleur de cette réaction qu'à celui du moment où celle-ci se manifeste.

Les variations liées aux facteurs d'influence (chocs) ont fait l'objet d'une simulation¹ établie à l'aide du «modèle budgétaire» développé par l'Administration fédérale des finances (AFF). Les calculs effectués montrent que l'utilisation de la règle générale débouche sur une estimation relativement bonne des différents types de chocs et donc de la sensibilité des recettes fiscales et des parts de recettes aux variations du PIB. L'estimation ainsi obtenue se situe dans la moyenne des résultats des différents calculs. La règle générale peut être appliquée non seulement dans le cas de chocs négatifs, mais aussi dans celui de chocs positifs. Bien qu'elles présentent alors une évolution allant dans un sens contraire, les conséquences de tels chocs positifs sont tout aussi fortes, comme le montre le tableau.

Risques de change pour la Confédération

La Trésorerie fédérale couvre systématiquement le risque de change des besoins en euros et en dollars américains inscrits au budget. Les montants cumulés libellés dans ces deux monnaies atteignent, en moyenne, 1 milliard. Les acquisitions de devises se font par étapes, parallèlement au processus budgétaire, par le biais d'achats à terme et dans le but de bénéficier d'un cours moyen correspondant à l'évolution du marché. Le principal objectif de cette manière de procéder est d'assurer la prévisibilité des dépenses en francs suisses et d'éviter de devoir recourir à des crédits supplémentaires en raison d'une évolution défavorable des taux de change. Lors de l'adoption du budget par le Conseil fédéral, 100 % des besoins en devises étrangères sont couverts par des contrats à terme. Cette couverture permet d'exclure, au cours de l'exercice concerné, tout écart par rapport au budget suite à l'évolution des taux de change.

¹ La simulation a porté sur des chocs temporaires. Ces chocs ont été appliqués uniquement à l'année 2012. A la faveur d'une forte reprise, la consommation, les investissements et le commerce mondial atteignent à nouveau leur valeur de base en 2013. C'est pourquoi le PIB renoue rapidement avec ses taux de croissance initiaux. Après une année seulement, le PIB réel comble déjà l'écart par rapport au scénario de base. Les effets sur les prix sont les seuls à n'être complètement résorbés que vers 2015, si bien que l'impact des chocs est plus durable au niveau du PIB nominal.

32 Scénarios possibles

Les paramètres économiques retenus pour l'élaboration du budget 2012 se fondent sur les prévisions conjoncturelles de juin dernier établies par le groupe d'experts de la Confédération. Selon le groupe d'experts, la hausse du franc, qui dure depuis un an, menace gravement la compétitivité des entreprises suisses sur les marchés internationaux. Si la cherté du franc persiste, les effets liés aux cours défavorables pourraient avoir des répercussions croissantes sur les exportations en 2011 et 2012. C'est pourquoi le groupe d'experts estime que la haute conjoncture que la Suisse connaît actuellement devrait être suivie par un ralentissement temporaire. Il table sur un taux de croissance du PIB de 2,1 % pour 2011, puis sur un recul à 1,5 % en 2012. Le chômage pourrait à nouveau subir une légère hausse dans le courant de 2012.

Le scénario de base retenu est entouré de nombreuses incertitudes. Une poursuite du renchérissement du franc suisse aurait des effets négatifs. Un nouvel écart record entre les taux de change pourrait avoir un impact particulièrement néfaste pour le secteur de l'exportation et une influence croissante sur les décisions des entreprises concernant les investissements et le choix d'un site économique. Les autres risques auxquels l'économie suisse est actuellement exposée sont liés aux troubles politiques qui secouent les pays du Proche-Orient (auxquels s'ajoute le risque d'une hausse du prix du pétrole) ainsi qu'à un affaiblissement de la conjoncture dans les pays émergents. Ces risques négatifs s'accompagnent toutefois de la possibilité d'une évolution conjoncturelle continuant de surpasser les attentes, comme cela s'est produit avec la reprise qui a suivi la crise financière et économique. Une résolution rapide la crise de l'endettement dans la zone euro, en particulier, pourrait atténuer notamment la pression à la hausse exercée sur le franc suisse et redonner de nouvelles impulsions à notre économie d'exportation. Les simulations effectuées dans le cadre des scénarios budgétaires possibles offrent l'occasion de prendre en compte les incertitudes décrites ci-dessus. L'AFF a ainsi mis au point deux scénarios macroéconomiques - un scénario pessimiste et un scénario optimiste - et calculé leurs effets sur le budget de la Confédération.

Scénario pessimiste

En vertu de ce scénario, les problèmes financiers de nombreux Etats *renforcent encore le renchérissement du franc suisse* durant l'année en cours. Ce renchérissement affecte avant tout les entreprises actives dans l'exportation, de plus en plus confrontées aux effets quantitatifs (pertes de contrats). En conséquence, la croissance des exportations de biens subit un ralentissement sensible. Dans ce scénario, d'autres impulsions négatives résultent de l'hypothèse d'une *hausse des prix du pétrole*, qui devraient atteindre un pic provisoire au cours du premier semestre 2012. L'augmentation des dépenses requises pour les produits pétroliers engendre une baisse du pouvoir d'achat des ménages privés et, par conséquent, un ralentissement de la consommation. Dans ce scénario, le PIB réel pour 2012 affiche un taux d'environ 1,5 % inférieur à celui que prévoit le scénario de base.

Ce scénario implique, pour 2012, une diminution de recettes de quelque 1,1 milliard. Parallèlement, le facteur conjoncturel enregistre une nette hausse en raison de la détérioration de la situation économique. Le déficit conjoncturel autorisé est, par conséquent, relevé de 0,7 milliard, permettant un défaut de financement de 1,1 milliard. Dans le même temps, le budget enregistre des allégements, principalement en raison d'une diminution des parts de tiers aux recettes de la Confédération. Grâce à ces allégements et à la marge de manœuvre supplémentaire liée à la hausse du facteur conjoncturel, la diminution de recettes est largement compensée. Les exigences du frein à l'endettement sont ainsi respectées, y compris dans le cadre du scénario pessimiste.

Scénario optimiste

Ce scénario a pour élément principal une résolution rapide de la crise de l'endettement dans la zone euro. *L'évolution du cours du franc suisse connaît alors un net revirement*: le taux de change CHF/EUR remonte à 1,40 durant l'année en cours déjà. Le secteur des exportations est le premier à bénéficier de ce revirement: les exportations croissent de plus de 4 % par rapport au scénario de base. L'amélioration de la compétitivité des entreprises suisses d'exportation renforce, à son tour, le secteur de la production en Suisse, ce qui accroît les investissements en biens d'équipement. Dans le cadre de ce scénario, la croissance de l'économie suisse atteint un taux cumulé d'environ 2 % en 2011 et 2012.

L'amélioration de la situation conjoncturelle prévue dans ce scénario implique des recettes supplémentaires de quelque 1,3 milliard. Toutefois, elle implique simultanément un net renforcement des exigences du frein à l'endettement: au lieu d'un déficit conjoncturel, celui-ci exige un excédent de 0,4 milliard (+ 0,8 mrd). La marge de manœuvre restante, soit environ 0,5 milliard, est en majeure partie utilisée pour financer les dépenses supplémentaires requises au titre des parts de tiers aux recettes.

Conclusion

En conclusion, dans les deux scénarios, il s'avère que les variations conjoncturelles figurant dans le budget 2012 n'ont qu'une influence minime sur le solde structurel du budget. Etant donné que le mécanisme du frein à l'endettement se fonde sur l'évolution de la conjoncture, un solde de financement moins bon (ou meilleur) est presque entièrement compensé par un facteur conjoncturel plus élevé (moins élevé). Dès lors, le budget de la Confédération peut déployer librement son effet de stabilisateur automatique.

Paramètres macroéconomiques (scénario de base et scénarios possibles; PIB en termes réels)

Taux de croissance en %	Budget 2011	Budget 2012
Scénario optimiste	3,1	2,5
Scénario de base	2,1	1,5
Scénario pessimiste	1,5	0,5

41 Personnel

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Charges de personnel	4 824	5 120	5 282	162	3,2
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	4 698	5 000	5 153	153	3,1
Pouvoir législatif	70	72	74	2	2,1
Indemnités pour parlementaires	36	38	38	1	1,3
Charges de personnel ¹	34	34	35	1	3,2
Autres charges de personnel	–	0	0	-0	-25,0
Pouvoir judiciaire	137	138	138	1	0,6
Rétribution des juges fédéraux ¹	37	38	40	2	4,5
Charges de personnel ¹	99	98	97	-1	-1,2
Autres charges de personnel	1	1	2	0	21,4
Pouvoir exécutif	4 462	4 557	4 608	51	1,1
Rétribution du Conseil fédéral et de la Chancellerie fédérale	4	4	4	–	–
Rétribution des commissions	1	1	1	–	–
Charges de personnel ¹	4 346	4 419	4 464	45	1,0
Charges de personnel, personnel local du DFAE ¹	57	66	69	4	6,0
Autres charges de personnel	55	67	70	3	3,7
Crédits globaux et crédits spéciaux	71	173	279	107	61,7
Intégration professionnelle ¹	–	12	12	–	–
Stagiaires des hautes écoles ¹	–	9	8	-1	-6,4
Personnes en formation ¹	–	15	16	1	6,7
Mesures salariales ²	–	22	83	61	278,5
Cotisations de l'employeur, budgétisation globale ³	–	59	93	35	59,0
Prestations de l'employeur ⁴	71	57	67	11	18,5
Restructurations	-42	61	54	-8	-12,4
Plan social	-76	16	7	-9	-57,4
Congé de préretraite	34	46	47	1	3,1
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	126	119	129	10	8,1
Charges liées au personnel engagé pour une durée déterminée ¹	126	119	129	10	8,1
Dépenses de personnel	4 894	5 120	5 282	162	3,2

1 Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur

2 Budget 2012: mesures salariales budgétées provisoirement.

3 Compte 2010 budgétisation décentralisée; budget 2011 réservé aux crédits budgétés de façon centralisée (après cession); budget 2012 réservé aux mesures salariales, aux crédits budgétés de façon centralisée et à la compensation des cotisations de l'employeur en cas de différences d'âge (avant cession).

4 Rentes transitoires OPRA (O régissant le versement des prestations en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers) selon l'art. 88f OPers, prestations complémentaires de l'employeur selon l'OPRA, accidents et invalidité professionnels, anciennes affaires de la CFP (risques de procès) et accueil extra-familial pour enfants.

Les charges de personnel sont subdivisées selon les trois pouvoirs étatiques. À ces charges s'ajoutent les crédits globaux et les crédits spéciaux, qui sont budgétisés et gérés de manière centralisée à l'Office fédéral du personnel (OPER). Par rapport au budget 2011, les charges de personnel croissent de 162 millions (+ 3,2 %). Corrigées des mesures salariales déjà accordées en 2011 (crédit supplémentaire I/2011 de 20 mio non pris en compte dans le budget 2011), les ressources affectées au personnel augmentent de 2,8 %. Cette hausse concerne essentiellement les crédits globaux et spéciaux ainsi que le pouvoir exécutif.

Pouvoir législatif

Les charges de personnel du pouvoir législatif progressent légèrement (+ 2 mio environ) par rapport au budget 2011 en raison, principalement, d'un ajustement des cotisations de l'employeur dans les Services du Parlement.

Pouvoir judiciaire

Les charges de personnel du pouvoir judiciaire s'accroissent de 1 million par rapport à l'année précédente. Celles des services administratifs ordinaires des tribunaux diminuent d'environ 1 million, tandis que les rétributions des juges augmentent de près de 2 millions en raison de la création du Tribunal fédéral des brevets.

Pouvoir exécutif

Les charges de personnel du pouvoir exécutif affichent une hausse de 51 millions (+ 1,1 %) par rapport au budget 2011. Les rétributions du Conseil fédéral, ainsi que celles de la Chancellerie fédérale et des commissions, restent stables. Cette hausse se présente comme suit:

Près de 10 millions sont imputables au *Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)*, qui a procédé à une réallocation de moyens financiers vers les charges de personnel dans le cadre des crédits alloués à la défense. Actuellement, l'exécution de travaux est souvent confiée à des tiers externes (informatique/instruction à la conduite). De plus, certains centres de recrutement manquent de personnel, notamment pour les vérifications relatives à la remise de l'arme personnelle. Les mesures du DDPS entraînent un accroissement des effectifs de l'ordre de 70 postes à plein temps.

Près de 2 autres millions découlent du *renforcement de différentes unités administratives*, dont la majeure partie concerne le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), qui a demandé des moyens supplémentaires en 2012 dans le message intermédiaire relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI).

Compte tenu de l'absence de la Centrale des voyages de la Confédération, les charges de personnel du *domaine GMEB* (gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire) croissent au total d'environ 9 millions, dont environ 3 millions concernent la Centrale de compensation (CdC) en raison de tâches nouvellement prises en charges, telles que la 6^e révision de l'AI. En outre, les charges de personnel de l'Office fédéral de métrologie (METAS) progressent de 4 millions du fait de la reprise du laboratoire d'analyses d'alcool de la Régie fédérale des alcools. Au total, les accroissements décrits n'entraînent pas de dépenses supplémentaires, car ils sont financés par une hausse des recettes.

L'augmentation résiduelle d'environ 27 millions tient aux renforcements décidés lors de l'*évaluation globale 2011 des ressources dans le domaine du personnel*. Au total, le Conseil fédéral a approuvé 212,2 postes (année précédente: 272), dont 96,7 ne pèsent pas sur le budget fédéral, car leur financement est assuré par des recettes supplémentaires ou par une compensation dans les charges de biens et services. Parmi les postes demandés, 115,5 (27,3 mio) conduisent à une hausse des dépenses de personnel; ce nombre comprend 51 postes à durée déterminée destinés à résorber le surcroît de demandes d'asile auprès de l'Office fédéral des migrations (ODM) dû aux troubles en Afrique du Nord. Dans ce domaine, des moyens supplémentaires visant à indemniser le personnel de l'ODM chargé des auditions, rémunéré à l'heure, ont été alloués (près de 8 mio, durée déterminée). L'effectif du Corps des gardes-frontière (Cgfr) sera augmenté de 24 postes suite à la suppression des engagements en service d'appui de la Sécurité militaire. Les autres postes sont répartis uniformément entre tous les départements. La documentation complémentaire de l'OPFER concernant le budget 2012 fournit des explications détaillées à propos des augmentations de personnel.

Les charges de personnel pour le *personnel local du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)* augmentent de 4 millions, principalement parce qu'elles intègrent progressivement le personnel local de la Direction du développement et de la coopération (DDC). Cette intégration n'a pas d'incidence sur les coûts en raison d'un transfert de crédits au sein de la DDC.

La hausse de 3 millions environ des autres charges de personnel résulte principalement de la formation et du perfectionnement (2 mio).

Crédits globaux et crédits spéciaux

Stagiaires universitaires, intégration professionnelle et apprentis
Le crédit destiné aux stagiaires universitaires, à l'intégration professionnelle et aux apprentis reste stable par rapport à l'année précédente, avec un montant total de 36 millions.

Mesures salariales

Des moyens financiers destinés à des mesures salariales de l'ordre de 1,5 % (61 mio pour les rétributions) sont inscrits à titre préventif au budget 2012. Le renchérissement annuel moyen à compenser pour 2011 est estimé à 0,7 % (juin 2011). Les mesures salariales définitives ne seront fixées qu'après les négociations correspondantes entre les partenaires sociaux, tout en tenant compte du résultat de ces mêmes négociations dans l'économie.

Cotisations globales de l'employeur

Budgétisées de façon centralisée par l'OPFER, les cotisations de l'employeur augmentent, dans l'ensemble, de 35 millions: 22 millions sont destinés aux mesures d'accompagnement mises en place pour maîtriser les conséquences du changement des bases techniques dans la prévoyance professionnelle (hausse des cotisations d'épargne) et 12 millions, aux moyens inscrits préventivement pour les mesures salariales.

Prestations de l'employeur

Budgétisées de façon centralisée, les prestations de l'employeur croîtront de 11 millions par rapport au budget 2011, en raison, pour l'essentiel, des rentes transitoires versées lors de retraites anticipées volontaires en vertu de l'art. 88f de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers). Le besoin supplémentaire découle d'une adaptation des bases de calcul (ressources à long terme).

Restructurations

Les coûts liés aux plans sociaux diminuent, au total, de 8 millions en raison, principalement, de la suspension des réductions d'effectifs au DDPS (- 9 mio). En revanche, les dépenses concernant les prestations de préretraite au sens de l'art. 34 OPers (DDPS, Cgfr) progressent de 1 million. Cette augmentation découle du changement de système intervenu en juillet 2008 dans le domaine de la retraite anticipée de catégories de personnel particulières.

Charges de personnel financées par des crédits de biens et services

Les charges de personnel financées par des crédits de biens et services augmentent de 10 millions, dont 5 millions environ concernent des accroissements au sein du DFAE (notamment aide au développement) et 2,5 millions, le Département fédéral de l'intérieur (DFI; principalement au sein de l'Office fédéral de la santé publique, OFSP). Les 2,5 millions restants se répartissent entre tous les départements. Ces hausses seront compensées dans le cadre des crédits de biens et services.

42 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

En matière d'informatique fédérale, les fournisseurs de prestations et les bénéficiaires de prestations sont séparés. Cette distinction permet d'assurer une meilleure attribution des responsabilités et de créer une situation de mandant et de mandataire.

Les *fournisseurs de prestations* (OFIT, centres de services informatiques du DFAE, du DFJP et du DFE ainsi que Base d'aide au commandement [BAC] du DDPS, qui fait partie du domaine de la défense) délivrent, en tant que centres de services, notamment des prestations pour les services de l'administration fédérale centrale et facturent toutes les prestations destinées à l'administration, avec une incidence sur les crédits (imputation des prestations, IP, sur la base d'un calcul des coûts complets prévisionnels). L'imputation des prestations porte sur un montant de 527 millions en 2012. Dans une moindre mesure, l'OFIT et le Centre de services informatiques du DFJP (CSI DFJP) fournissent également des prestations à des clients n'appartenant pas à l'administration centrale de la Confédération (par ex. swissmedic, PUBLICA, FINMA, fonds de compensation de l'AVS, EPF). L'indemnisation de ces prestations a des incidences financières. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les fournisseurs de prestations en matière de TIC sont gérés, à l'exception de la BAC, par le biais d'un mandat de prestations et d'une enveloppe budgétaire (offices GMEB).

Les moyens financiers requis pour la fourniture des prestations (charges de personnel, charges de biens et services, amortissements et dépenses d'investissement) sont inscrits au crédit des fournisseurs de prestations. Ces derniers obtiennent des revenus, assortis d'incidences financières, si les bénéficiaires sont externes à l'administration, et sans incidences financières si les bénéficiaires font partie de l'administration fédérale. Les revenus IP des fournisseurs de prestations s'accompagnent des charges IP des bénéficiaires de prestations (offices).

Sur la base des charges découlant de la fourniture des prestations, l'OFIT est le principal fournisseur de prestations en matière de TIC pour un montant de 364 millions. Il est suivi par la BAC (340 mio), le CSI DFJP (93 mio) et l'Informatique DFAE (51 mio). L'ISCeco du DFE est le plus petit fournisseur de prestations (16 mio).

Les *bénéficiaires de prestations* peuvent acquérir des prestations en matière de TIC auprès de fournisseurs faisant partie de l'administration ou, avec l'accord de leur département, auprès de fournisseurs externes. Les bénéficiaires de prestations budgétisent les moyens financiers nécessaires pour l'acquisition de prestations relevant des TIC, avec incidences financières pour les prestations acquises hors de l'administration et avec imputation des prestations pour celles qui sont acquises au sein de l'administration fédérale. Les moyens avec incidences financières des bénéficiaires de prestations représentent en particulier des charges d'acquisition, de développement et d'exploitation d'applications spécifiques à l'office.

Les crédits relatifs aux TIC suivants sont budgétisés et gérés de manière centralisée:

- Confédération: moyens financiers budgétisés de manière centralisée et libérés par le Conseil de l'informatique de la Confédération (CI) à titre de pilotage stratégique (Secrétariat général du DFF: réserve informatique de la Confédération, croissance TIC, Confédération et projets transversaux).
- Départements: réserve informatique et moyens financiers destinés à des projets pour lesquels la décision relative à une fourniture externe ou interne des prestations n'a pas encore été prise.

Les chiffres présentés dans le tableau comprennent les éléments suivants:

- Revenus: revenus avec incidences financières générés par des prestations fournies à des tiers externes.
- Charges: charges des bénéficiaires de prestations et des fournisseurs de prestations avec incidences financières et sans incidences financières et charges IP des bénéficiaires de prestations pour les prestations acquises au sein de l'administration fédérale, telles que les locations ou les fournitures de bureau.
- Dépenses d'investissement de bénéficiaires et de fournisseurs de prestations.
- Dépenses: charges avec incidences financières et dépenses d'investissement.

L'imputation des prestations entre les fournisseurs de prestations relevant des TIC (revenus IP) et les bénéficiaires de prestations TIC (charges IP) n'est pas présentée, vu que les charges IP des bénéficiaires de prestations s'accompagnent des charges avec incidences financières des fournisseurs de prestations et que ces charges seraient sinon prises en compte à double.

Les revenus avec incidences financières des fournisseurs de prestations informatiques progressent de 3 millions (+ 10 %) par rapport à 2011, passant ainsi à 33 millions. Ces revenus sont obtenus par l'OFIT et le CSI DFJP, à travers des prestations fournies à des institutions proches de l'administration qui poursuivent un but d'intérêt public (par ex. swissmedic, fonds de compensation AVS, PUBLICA, FINMA et EPF) et dans le cadre de mesures en rapport avec la surveillance de la correspondance postale et des télécommunications. La hausse des revenus provenant de prestations informatiques est liée aux prestations supplémentaires fournies à des tiers, notamment en matière de bureautique et de systèmes de poste de travail, domaines dans lesquels l'OFIT fournit des prestations supplémentaires à swissmedic. La progression des autres revenus est imputable à la surveillance de la correspondance postale et des télécommunications, pour la

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	Ecart p. r. au B 2011 %
Compte de résultats					
Revenus	32	30	33	3	10,0
Revenus de prestations informatiques	19	17	19	2	11,8
Autres revenus	13	13	14	1	7,7
Charges	1 043	1 183	1 197	14	1,2
Charges de pers. (seulement fournisseurs de prestations)	340	351	346	-5	-1,4
Charges de biens et services et charges d'exploit.	594	690	710	20	2,9
Matériel informatique	42	57	57	—	—
Logiciels	37	43	36	-7	-16,3
Informatique, exploitation/entretien	113	141	153	12	8,5
Développement informatique, conseil, prestations de service	230	257	254	-3	-1,2
Télécommunication	50	52	49	-3	-5,8
Autres charges de biens et serv. et charges d'exploit. (seulement fournisseurs de prestations)	122	140	161	21	15,0
Amortissements	109	142	141	-1	-0,7
Compte des investissements					
Dépenses d'investissement	107	129	111	-18	-14,0
Investissements, systèmes informatiques	61	69	58	-11	-15,9
Investissement, logiciels	46	60	53	-7	-11,7
Autres investissements (seul. fournisseurs de prestations)	0	—	0	0	—
Dépenses	941	1 055	1 029	-26	-2,5
Charges avec incidences financières	834	926	918	-8	-0,9
Dépenses d'investissement	107	129	111	-18	-14,0

quelle de nouvelles mesures spéciales en matière de surveillance de l'Internet ont été décidées.

Les charges budgétisées au titre des technologies de l'information et de la communication sont en hausse de 14 millions (+ 1,2 %) par rapport au budget 2011. La part des charges liées aux TIC dans les charges de fonctionnement de la Confédération, qui était de 12,3 %, diminue en revanche à 12,1 % dans le budget 2012. La croissance de charges pour 14 millions s'explique par des variations dans les domaines suivants:

- 20 millions de charges IP supplémentaires pour les loyers de la BAC (+ 14 mio) en raison des besoins accrus en locaux de travail, pour l'OFIT (+ 4 mio) en raison de la nouvelle méthode d'évaluation de l'OFCL fondée sur le modèle du loyer basé sur les coûts, et pour le CSI DFJP (+ 2 mio) en raison de la mise en service d'un nouveau site pour l'infrastructure du centre de calcul et de la hausse des charges de loyer;
- 3 millions de charges d'exploitation supplémentaires à l'Office fédéral de l'agriculture pour l'application ASA (Administration du secteur agricole);
- 2 millions de charges d'exploitation supplémentaires au SG DFE en raison de la prise en compte de l'Agroscope dans le contrat d'externalisation auprès d'IBM;

• 2 millions environ de charges d'exploitation supplémentaires à l'Office fédéral de topographie (soutien de l'infrastructure en matière de données géographiques);

• 1 million environ de charges d'exploitation supplémentaires pour des applications spécialisées dans le domaine de la défense, à l'Office fédéral de la police ainsi qu'au CSI DFJP.

Cette croissance de charges s'accompagne d'une diminution de charges, concernant notamment le projet INSIEME de l'Administration fédérale des contributions, qui bénéficie d'une prolongation. Celle-ci engendre des réductions de charges dans le domaine du personnel interne (- 4 mio) et externe (- 3 mio). Par ailleurs, la reconduction, en 2012, des mesures prévues par le programme de consolidation dans le domaine de la télécommunication a pour effet une diminution de 4 millions au titre des dépenses d'exploitation (VoIP et WAN), l'objectif visé étant de mettre en œuvre les coupes transversales dans le domaine propre de l'administration.

Si l'on examine ces variations par *catégorie de charges*, on obtient une baisse de 5 millions pour les charges de personnel et de 1 million pour les amortissements, et une hausse de 20 millions pour les charges de biens et services et d'exploitation.

La réduction des *charges de personnel* des fournisseurs de prestations est principalement due à celle des charges liées au projet INSIEME, qui permet à l'OFIT d'abaisser ses charges de per-

sonnel. Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* présentent des évolutions divergentes: tandis que les charges progressent pour l'exploitation et l'entretien (+ 12 mio) ainsi que pour les biens et services et l'exploitation des fournisseurs de prestations (+ 21 mio), elles régressent pour les logiciels (- 7 mio), le développement de nouveaux projets (- 3 mio) et la télécommunication (- 3 mio). La progression des charges d'exploitation et d'entretien ainsi que des charges de biens et services et d'exploitation des fournisseurs de prestations est expliquée plus haut. Le fléchissement des charges requises pour de nouveaux projets est notamment imputable à la réduction de charges mentionnées en ce qui concerne le personnel externe lié au projet INSIEME; quant à celui des charges de télécommunication, il est dû au programme de consolidation 2012-2013.

Les dépenses d'investissement reculent de 18 millions (- 14 %) par rapport au budget 2011. Tel est notamment le cas pour le programme de bureautique de la Confédération (- 10 mio), en raison des progrès réalisés par le projet. En outre, l'OFIT voit ses dépenses d'investissement décroître (- 5 mio), ce qui est dû, en majeure partie, à la prolongation de 3 à 5 ans de la durée d'utili-

lisation du serveur d'infrastructure prévue par le programme de consolidation, mais aussi à une réduction du volume du projet. Les dépenses d'investissement, qui se montent à 111 millions au total, concernent les fournisseurs de prestations à raison de 47 millions et les bénéficiaires de prestations à hauteur de 64 millions.

Les dépenses reculent, en tout, de 26 millions et totalisent ainsi 1 029 millions. Elles comprennent les charges avec incidences financières (918 mio) et les dépenses d'investissement (111 mio). Les charges avec incidences financières s'obtiennent en déduisant des charges les charges sans incidences financières (amortissements de 141 mio) et les charges IP des fournisseurs de prestations (138 mio). Le recul des dépenses est principalement imputable à la baisse des dépenses d'investissement pour le programme de bureautique de la Confédération (- 10 mio), à la prolongation du projet INSIEME (- 7 mio) ainsi qu'au fléchissement des dépenses d'investissement de l'OFIT prévu par le programme de consolidation (- 5 mio) et des charges de télécommunication de l'administration fédérale (- 3 mio).

Net ralentissement de la croissance des dépenses informatiques

	croissance B 2008/2009	croissance B 2009/2010	croissance B 2010/2011	croissance B 2011/2012
Charges	+ 10,1 %	+ 5,5 %	+ 5,6 %	+ 1,2 %
Dépenses	+ 7,7 %	+ 3,1 %	+ 2,5 %	- 2,4 %

Les efforts d'économies du Conseil fédéral dans le domaine propre de l'administration ont de fortes répercussions dans le secteur des TIC. Ils induisent un ralentissement de la croissance des charges (+ 1,2 %), et même un recul des dépenses (- 2,4 %). Cette évolution positive d'un point de vue budgétaire est due en majeure partie à la mise en œuvre des mesures d'économies prévues par le programme de consolidation 2012-2013 qui comportent, d'une part, une amélioration au niveau de l'ordre des priorités concernant les projets, laquelle se traduit par une baisse des investissements, et d'autre part, une standardisation des places de travail et des mesures en matière de télécommunication, qui se traduisent par une réduction des crédits de biens et services et d'exploitation.

43 Trésorerie fédérale

La Trésorerie veille au bon déroulement des opérations de paiement de la Confédération ainsi que de ses entreprises et de ses établissements. Les besoins de financement sont couverts avant tout par des emprunts sur le marché monétaire et sur le marché des capitaux. Les emprunts et les créances comptables à court terme sont les principaux instruments utilisés pour récolter des fonds. Les positions en euros (EUR) et en dollars américains (USD) requises pour l'exercice budgétaire sont couvertes par le biais d'opérations à terme sur les marchés des devises. Pour parer aux variations des liquidités, la Confédération dispose de réserves de trésorerie appropriées, placées de manière sûre et rentable.

Un budget équilibré est attendu pour 2012. L'assurance-chômage devrait rembourser 0,6 milliard à la Confédération. Un afflux de fonds de 0,1 milliard est attendu du côté de la Caisse d'épargne du personnel de la Confédération et de 0,2 milliard du côté des comptes de dépôt. En outre, l'adjudication de concessions de licences de téléphonie mobile devrait rapporter des recettes extraordinaires de 0,6 milliard. De son côté, la Trésorerie devra couvrir les besoins suivants: 0,4 milliard pour le fonds d'infrastructure, 0,5 milliard au titre de l'avance au fonds pour les grands projets ferroviaires et 0,3 milliard pour les prêts destinés aux CFF.

En ce qui concerne les emprunts, cet afflux net de fonds permet de rembourser un montant net de 1,1 milliard. Par conséquent, les dettes échues pour un montant total de 8,6 milliards requièrent, en 2012, de nouvelles émissions à hauteur de 7,5 milliards. A fin 2012, le montant des emprunts non remboursés atteindra ainsi environ 79,3 milliards. En revanche, le montant attendu pour fin 2012 au titre des créances comptables à court terme augmente de 3,6 milliards, pour atteindre 12,0 milliards, car les ressources de la Trésorerie doivent être accrues en prévision d'une échéance importante au début 2013. Les éventuels besoins et variations à court terme des moyens de trésorerie sont couverts dans le cadre de la gestion quotidienne des liquidités, assurée par le biais de crédits et de placements à court terme. Par sa présence régulière sur le marché suisse des capitaux, la Confédération contribue à assurer également pour l'avenir une liquidité du marché suffisante dans le segment des emprunts fédéraux. Sur le marché des capitaux, le rendement des emprunts fédéraux sert de valeur de référence. En d'autres termes, le rendement des autres emprunts est comparé à celui des emprunts de la Confédération. Grâce à leur notation élevée, ces derniers ont le rendement le plus faible.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de gestion des devises, la Trésorerie acquerra des devises ou assurera leur couverture pour des montants d'environ 301 millions d'euros et 448 millions de dollars américains dans le cadre du budget 2012. En outre, la Trésorerie couvre en permanence des financements spéciaux en dollars américains et en euros.

44 Charges de conseil

Charges de conseil

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Charges de conseil	238	252	262	9	3,6
Charges générales de conseil	217	240	248	7	3,1
Charges générales de conseil, consultants salariés	16	6	7	1	8,6
Commissions	5	6	7	1	20,2
Dépenses de conseil	239	252	262	9	3,6

Sont considérées comme des charges de conseil les prestations de service présentant les caractéristiques suivantes:

- *leur destinataire est la Confédération:* sont ainsi considérés comme conseil les avis de droit, les expertises, la recherche sur mandat et les conseils spécialisés relatifs à l'élaboration de la politique, à la communication ou à la conduite, mais non les subventions versées en vertu d'un contrat de prestations (par ex. dans le domaine de l'aide au développement);
- *elles contribuent à optimiser l'exécution des tâches de la Confédération:* la prestation externe doit ainsi représenter une plus-value pour l'exécution des tâches de la Confédération. Ne sont pas considérées comme des activités de conseil les tâches de la Confédération dont l'exécution est confiée à des tiers (traductions, campagnes d'information, révisions externes, etc.).

Les moyens budgétisés au titre des charges de conseil progressent de 9 millions (+ 3,6 %) par rapport au budget 2011. Ils sont toutefois inférieurs aux montants prévus à ce titre aux budgets 2008 à 2010. La hausse par rapport à l'année précédente s'explique, outre par le renchérissement général, par des transferts au sein des charges propres ainsi que par de nouveaux projets, de nouvelles tâches et des extensions de tâches existantes.

Des dépenses supplémentaires de plus de 1 million par rapport au budget 2011 sont sollicitées par les unités administratives suivantes:

- l'Office fédéral de la santé publique (OFSP): 1 million est requis pour la stratégie de la Confédération en matière de qualité dans le domaine de la santé (+ 0,4 mio) et pour des changements de priorités au sein du budget de l'OFSP;

- l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) demande 2,7 millions, d'une part, pour la prévoyance professionnelle de la nouvelle Commission de haute surveillance (+ 1,2 mio, financement par des émoluments), d'autre part, en raison de retards concernant des projets prévus par le programme de recherche sur l'AI;
- le Secrétariat général du DDPS (SG DDPS) sollicite 1,1 million pour des projets du DDPS (notamment Cyber Defense, Exercice du réseau national de sécurité 2014);
- l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) requiert 1,9 million pour l'élaboration de bases en matière de promotion de l'innovation et pour l'évaluation des activités de promotion (les dépenses à ce titre étaient financées, jusqu'ici, par un crédit de subventionnement);
- l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) nécessite 3,5 millions pour la préparation et la mise en œuvre de la législation sur le CO₂ après 2012 (+ 2,9 mio) et pour l'assainissement des sites contaminés. Ces dépenses supplémentaires sont financées au moyen de revenus affectés.

Les charges de conseil enregistrent une diminution notamment dans les unités administratives suivantes:

- à l'Office fédéral du sport (OFSPO, - 1,7 mio) et dans le domaine de la Défense (D, - 1,6 mio) suite à la fixation d'ordres de priorités;
- à l'Administration fédérale des contributions (AFC): l'accord sur l'assistance administrative avec les Etats-Unis (UBS SA) étant conclu, les charges de conseil de l'AFC reculent de 2,7 millions par rapport au budget 2011.

Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Compte de résultats					
Revenus ordinaires	2 173	2 334	2 258	-76	-3,3
Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	2 062	2 126	2 124	-3	-0,1
Patentes et concessions	30	26	30	4	15,9
Autres revenus	81	182	104	-77	-42,5
Charges ordinaires	5 303	5 479	5 656	177	3,2
Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 023	4 057	4 149	92	2,3
Charges de transfert	1 203	1 378	1 417	39	2,8
Autres charges	77	44	90	46	103,0
Revenus extraordinaire	-	-	634	634	-
Compte des investissements					
Recettes d'investissement ordinaires	54	32	35	3	9,4
Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.)	51	30	33	3	9,5
Remboursement de prêts et de participations	3	2	3	0	8,3
Dépenses d'investissement ordinaires	2 701	2 661	2 729	69	2,6
Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	1 494	1 506	1 625	119	7,9
Contributions à des investissements	174	173	177	4	2,2
Autres investissements	1 033	982	928	-54	-5,5
Dépenses d'investissement extraordinaire	-	850	-	-850	-100,0

Remarque: les chiffres du compte de résultats comprennent l'imputation interne des prestations.

La GMEB englobera encore 21 unités administratives en 2012. Leur nombre se réduit d'une unité, car la Centrale des voyages de la Confédération sera intégrée le 1^{er} janvier 2012 à l'unité organisationnelle supérieure dont elle dépend au DFAE. Comme l'année précédente, les unités GMEB occasionnent environ 30% des charges propres de la Confédération (sans les charges d'armement).

Les *revenus ordinaires* des unités administratives GMEB diminuent de 76 millions (-3,3%) par rapport à 2011, principalement en raison d'une baisse des autres revenus.

Dans l'ensemble, les *revenus de fonctionnement* affichent un léger repli de 3 millions (-0,1%), tandis que les revenus de fonctionnement avec incidences financières progressent de 28 millions et les revenus issus de l'imputation interne des prestations (IP) baissent de 44 millions. Les principales modifications concernent armasuisse Immobilier: parallèlement à la diminution des revenus IP de 33 millions, les revenus avec et sans incidences financières augmentent et s'établissent respectivement à 6 et 15 millions. Ces derniers résultent de la réévaluation de certains objets du parc à disposition. Par ailleurs, l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) présente, lui aussi, des revenus IP plus faibles (-9 mio), principalement du fait de la planification révisée du projet INSIEME de l'Administration fédérale des contributions. L'organe d'exécution pour le service civil (ZIVI) enregistre la plus forte hausse des revenus avec incidences financières, car les contributions financières des établissements d'affectation se sont considérablement accrues avec le nombre croissant de jours de service civil (+8 mio).

Un accroissement de 4 millions (hors revenus extraordinaire de 634 mio découlant de la nouvelle attribution de fréquences de téléphonie mobile) est inscrit au budget pour les revenus tirés

des *patentes et concessions*, qui concernent exclusivement l'Office fédéral de la communication dans le domaine GMEB. Ces revenus correspondent donc à la moyenne des exercices précédents.

Deux modifications divergentes conduisent à une diminution totale de 77 millions des *autres revenus*. L'Office fédéral des routes (OFROU) récolte près de 123 millions de moins, car seuls quelques tronçons de routes nationales prévus selon l'ancien droit (c'est-à-dire avant l'introduction de la RPT) seront ouverts au trafic en 2012. Pour ces tronçons, la Confédération comptabilise la part financée par les cantons en tant que revenu sans incidences financières. En revanche, Swissmint présente des revenus supérieurs en raison d'une croissance de la circulation monétaire de 46 millions.

Les *charges ordinaires* des unités GMEB sont en hausse de 177 millions (+3,2%) par rapport à 2011. Près de la moitié de cette hausse concerne les charges de fonctionnement, qui progressent de 96 millions compte tenu de la suppression de la Centrale des voyages de la Confédération. Près des deux tiers de cet accroissement sont liés à l'OFROU; sans ce dernier, les enveloppes budgétaires des unités GMEB croîtraient en moyenne de 0,7%. Les charges de fonctionnement se composent toujours de 21,3% de charges de personnel, de 36,4% de charges de biens et services et de charges d'exploitation et de 42,3% d'amortissements. Les variations spécifiques des charges sont les suivantes:

- Les *charges de personnel* s'accroissent de 9 millions (+1%). Cela tient principalement à l'Office fédéral de métrologie, qui reprend notamment le laboratoire d'analyses d'alcool de la Régie fédérale des alcools (+4 mio), et à la Caisse centrale de compensation, qui renforce ses effectifs pour faire face aux nouvelles tâches lui incombant, comme la 6^e révision de

l'AI (+ 3 mio). Les charges de personnel de l'OFIT baissent en raison des coupes interdépartementales prévues pour 2012 dans le programme de consolidation (- 4 mio).

- Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* progressent de 69 millions (+ 5 %), la principale augmentation concernant l'entretien du réseau des routes nationales par l'OFROU (+ 25 mio). D'autres hausses importantes résultent de l'imputation interne des prestations (+ 31 mio): armasuisse Immobilier (pour la gestion des bâtiments de la Base logistique de l'armée) et l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP; pour les prestations informatiques de la Base d'aide au commandement), notamment, affichent des charges IP plus élevées.
- Les *amortissements* grimpent de 18 millions (+ 1 %). Les amortissements de l'OFROU relatifs aux routes nationales et à l'informatique s'accroissent de 38 millions au total et ceux d'armasuisse Immobilier diminuent, dans l'ensemble, de 14 millions.

Les *charges de transfert* progressent de 39 millions. Cette progression concerne principalement l'Office fédéral de l'aviation civile, qui budgétise pour la première fois les fonds du financement spécial en faveur du transport aérien pour douze mois (+ 22 mio). Par ailleurs, l'OFROU enregistre une hausse des charges requises pour la réévaluation de contributions à des investissements (+ 13 mio).

Les *autres charges* sont multipliées par deux pour s'établir à près de 90 millions, car Swissmint doit renforcer ses provisions pour couvrir la circulation monétaire croissante (+ 46 mio).

Les *recettes d'investissement ordinaires* augmentent de 3 millions, principalement en raison de la vente, prévue par l'OFROU, de parcelles dont il n'a plus besoin.

Les *dépenses d'investissement ordinaires* croissent de 69 millions. L'OFROU doit faire face à des dépenses plus importantes pour la construction et l'entretien des routes nationales (+ 164 mio). Les dépenses d'armasuisse Immobilier diminuent, car plusieurs projets ont dû être reportés (- 45 mio).

Les *autres investissements* baissent, car l'OFROU réduit l'attribution au fonds d'infrastructure (- 54 mio).

Développement de la gestion administrative – Projet «Nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG)»

Le 4 mai 2011, le Conseil fédéral a pris une décision de principe sur la poursuite du développement de la gestion administrative. La gestion budgétaire sera complétée par une budgétisation et une planification financière davantage orientées vers les prestations et les résultats. Pour ce faire, le Conseil fédéral demande l'élaboration d'un nouveau modèle de gestion pour l'ensemble de l'administration fédérale centrale. Les éléments principaux suivants sont prévus, pour l'essentiel:

- un *plan intégré des tâches et des finances*, qui regroupe en un mandat de prestations politique le budget, le plan financier et les objectifs visés en matière de résultats au niveau des prestations et de l'efficacité;
- des *contrats de prestations internes* entre départements et unités administratives, qui décrivent la mise en œuvre opérationnelle des objectifs politiques.

Concernant les marges de manœuvre et les incitations, le modèle reposera sur le programme GMEB et prévoira des enveloppes budgétaires pour toutes les unités administratives dans leur propre domaine.

Le Département fédéral des finances est chargé de présenter un projet en vue de la préparation et du lancement du NMG. Une organisation de projet interdépartementale commencera ses travaux courant 2012.

Compte de financement		Compte de résultats		Budget 2012	Différence
mio CHF	Budget 2012	Résultat annuel	124		
Solde de financement	652	Résultat annuel	776		
Solde de financement ordinaire	17	Résultat ordinaire	142		
Recettes ordinaires	64 117	Revenus ordinaires	63 988		
Recettes fiscales	59 914	Revenus fiscaux	59 914		–
Patentes et concessions	924	Patentes et concessions	925	1	
Recettes financières	1 337	Revenus financiers	1 365	29	
Autres recettes courantes	1 691	Autres revenus	1 779	88	
Recettes d'investissement	252	Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	5	5	
Dépenses ordinaires	64 099	Charges ordinaires	63 847		
Dépenses propres	10 311	Charges propres	12 804		
Dépenses de personnel	5 282	Charges de personnel	5 282	–	
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	3 992	Charges de biens et services et charges d'exploitation	4 295	303	
Dépenses d'armement	1 037	Charges d'armement	1 037	–	
		Amortissement immobilis. corp. et incorporelles	2 190	2 190	
Dépenses de transfert courantes	43 523	Charges de transfert	48 190		
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 874	Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 874	–	
Indemnités à des collectivités publiques	976	Indemnités à des collectivités publiques	981	6	
Contributions à de propres institutions	3 078	Contributions à de propres institutions	3 078	–	
Contributions à des tiers	14 852	Contributions à des tiers	14 852	–	
Contributions aux assurances sociales	15 743	Contributions aux assurances sociales	15 671	-72	
		Réévaluation contributions à des investissements	4 355	4 355	
		Réévaluation prêts et participations	378	378	
Dépenses financières	2 889	Charges financières	2 789		
Dépenses d'intérêts	2 773	Charges d'intérêts	2 602	-171	
Autres dépenses financières	116	Autres charges financières	186	71	
		Réduction de valeurs de mise en équivalence	–	–	
		Attribution à des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	64	64	
Dépenses d'investissement	7 377				
Immobilisations corporelles et stocks	2 494				-7 377
Immobilisations incorporelles	53				-2 494
Prêts	422				-53
Participations	52				-422
Contributions à des investissements	4 355				-52
					-4 355
Recettes extraordinaires	634	Revenus extraordinaires	634		
Dépenses extraordinaires	–	Charges extraordinaires	–		

Contrairement au compte de financement, qui montre dans quelle mesure les dépenses sont financées par des recettes correspondantes enregistrées durant la même période, le compte de résultats indique, pour une période donnée, le solde entre la diminution de valeur (charges) et l'augmentation de valeur (revenus). Les dépenses et recettes d'investissement font partie du compte de financement. Dans le compte de résultats, les investissements correspondent à des amortissements au titre des

immobilisations corporelles et incorporelles (diminution de valeur annuelle) ou à des réévaluations (à 100% la même année) au titre des contributions à des investissements ainsi que des prêts et des participations (perte de valeur éventuelle). Les recettes d'investissement n'apparaissent, dans le compte de résultats, qu'à concurrence du bénéfice de vente sous autres revenus (recettes supérieures à la valeur comptable) ou en tant qu'amortissements supplémentaires (recettes inférieures à la valeur comptable).

Le tableau donne un aperçu de l'origine des écarts entre le compte de financement et le compte de résultats. Outre les dépenses avec incidences financières, qui entraînent une sortie de fonds, le compte de résultats présente également les opérations sans incidences financières. Celles-ci comprennent, par exemple, les diminutions de stocks de produits finis ou semi-finis, créés par le passé et ayant entraîné une dépense. Elles comportent toutefois aussi les amortissements et les réévaluations des investissements intervenant durant l'exercice.

Comme le volume des investissements de la Confédération n'est généralement pas soumis à de fortes variations, présentant au contraire une évolution constante, les amortissements et les réévaluations annuels ne divergent guère des dépenses d'investissement annuelles. Notons encore que, dans le compte de résultats prévisionnel présenté dans le cadre du budget, les régularisations dans le temps des opérations comptables ne sont que difficilement prévisibles et, de ce fait, que partiellement prises en compte. Il en va de même pour les réévaluations et les variations de provisions ayant une incidence sur le résultat. De telles transactions ne sont connues qu'à la fin de l'exercice et donc généralement non planifiables.

Comparé au solde du compte de financement, le solde du compte de résultats est plus élevé de 124 millions. Cet écart résulte uniquement des transactions ordinaires, le budget ordinaire présentant un excédent de 634 millions tant dans l'optique du compte de financement que dans celui du compte de résultats. Les écarts entre les deux comptes sont les suivants:

Recettes ordinaires/revenus ordinaires (- 129 mio)

Concernant les *patentes et concessions*, la régularisation (+ 1 mio) concerne les revenus de concessions de radiocommunication, répartis sur l'ensemble de la période considérée.

L'écart entre les *revenus financiers* et les recettes financières (+ 29 mio) découle de la prise en compte des revenus des intérêts basée sur l'exercice. Alors que tous les intérêts enregistrés sont crédités au compte de financement de la période en cours, les revenus des intérêts sont délimités dans le temps dans le compte de résultats ou répartis en fonction des périodes comptables auxquelles ils se rapportent.

Les *autres revenus* (+ 88 mio) résultent des gains comptables issus de la vente d'immeubles (+ 24 mio), de revenus régularisés selon l'exercice provenant de la haute surveillance de la prévoyance professionnelle (+ 6 mio), de l'inscription à l'actif des prestations propres liées à des projets en cours (+ 25 mio), des revenus résultant de l'inscription à l'actif des parts aux tronçons de routes nationales financées par les cantons qui seront mis en service en 2012 (+ 17 mio), de régularisations dans le temps de revenus immobiliers (+ 15 mio) et d'une augmentation des stocks (+ 1 mio).

Seule la différence entre les *recettes d'investissement* (- 252 mio), qui proviennent de la vente de biens d'investissement, et la valeur comptable inférieure est enregistrée comme revenu au titre des «Autres revenus» dans le compte de résultats.

Comme les recettes affectées ne suffiront pas à financer les dépenses à couvrir, des *prélèvements de fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers* sont effectués à hauteur de 5 millions en faveur du compte de résultats. Ils concernent essentiellement le fonds pour l'assainissement des sites contaminés et, dans une moindre mesure, l'encouragement du cinéma.

Dépenses ordinaires et charges ordinaires (- 253 mio)

Dans le domaine des *charges de biens et services et charges d'exploitation*, les écarts par rapport au compte de financement (+ 303 mio) résultent en majeure partie de diminutions de stocks sans incidences financières et de l'augmentation de la provision pour la circulation monétaire accrue.

Les *amortissements* du patrimoine administratif (+ 2 190 mio) ont été budgétisés selon les principes d'évaluation en vigueur. Les tranches d'amortissement sont calculées linéairement selon la durée d'utilisation et concernent les bâtiments (517 mio), les biens meubles (79 mio), l'informatique (62 mio), les immobilisations incorporelles (78 mio) ainsi que la construction des routes nationales et l'entretien lié à des projets (1 455 mio).

Charges de transfert (+ 4 667 mio): concernant les *indemnités à des collectivités publiques* (+ 6 mio), les charges supplémentaires résultent d'un compte de régularisation de passifs portant sur le forfait d'aide d'urgence à l'asile. Dans le domaine des *contributions aux assurances sociales*, la différence entre les charges (- 72 mio) et les dépenses est le résultat de la dissolution de réserves liées aux engagements, recalculés chaque année, concernant les rentes de l'assurance militaire (- 75 mio) ainsi que d'une régularisation dans le temps dans le domaine de l'AI (+ 3 mio). Les *contributions à des investissements* déjà versées sont inscrites à l'actif et simultanément amorties à 100 % par le biais des charges de transfert; c'est pourquoi la somme correspond au poste des *réévaluations de contributions à des investissements*. Les *réévaluations de prêts et de participations* (378 mio) concernent des prêts et des participations comptabilisés et inscrits à l'actif par le biais du compte des investissements au moment de leur versement, puis réévalués selon les règles d'évaluation. Il s'agit principalement des prêts aux CFF et aux autres ETC (272 mio), des crédits d'investissement accordés à l'agriculture (56 mio), des participations dans des banques régionales de développement (22 mio) et de prêts dans le domaine de la coopération internationale (28 mio). L'écart concernant les *charges d'intérêts* (- 171 mio) provient de la distinction des dépenses d'intérêts basée sur l'exercice ainsi que de l'amortissement des agios sur les emprunts. Les *autres charges financières* sont supérieures de 71 millions aux dépenses correspondantes, ce qui s'explique par la régularisation des commissions liées aux instruments de financement de la Trésorerie fédérale.

Les *attributions à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers* s'élèvent, au total, à 64 millions. Elles concernent les taxes d'incitations sur les COV et l'HEL (5 mio), la redistribution du produit de la taxe CO₂ sur les combustibles (41 mio), le programme Bâtiments lié à la taxe CO₂ (4 mio), l'impôt sur les maisons de jeu (14 mio) et le fonds «Recherche dans le domaine des médias, technologies de radiodiffusion, archivage des programmes» (1 mio).

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Total de l'imputation des prestations	2 439	2 629	2 644	15	0,6
Loyers	1 483	1 687	1 664	-23	-1,4
armasuisse Immobilier	1 052	1 230	1 196	-33	-2,7
Office fédéral des constructions et de la logistique	431	458	468	10	2,2
Informatique	592	523	533	10	1,9
Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication	421	361	351	-9	-2,6
Autres fournisseurs de prestations TIC	171	162	181	19	12,0
Exploitation et remise en état des immeubles	235	249	275	26	10,6
Autres prestations imputées	129	170	172	2	1,0
Prestations de service	71	115	117	3	2,2
Ventes	58	55	54	-1	-1,5

Afin de promouvoir la transparence des coûts au sein de l'administration fédérale, le modèle comptable de la Confédération prévoit une imputation des prestations entre unités administratives (IP), avec incidences sur les crédits. Selon les dispositions de l'art. 41 de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (RS 611.01), les prestations imputables sont définies et introduites dans le catalogue central des prestations. Au sein de l'administration fédérale, seules sont imputables les prestations qui remplissent cumulativement les critères suivants:

- Importance des prestations:* le volume annuel global des prestations imputables pour le fournisseur de prestations (FP) dépasse 500 000 francs.
- Influençabilité:* seules sont imputées des prestations qui peuvent être attribuées directement à un bénéficiaire de prestations (BP) et que celui-ci peut influencer. Le BP doit ainsi avoir la possibilité d'influencer, par son comportement, la quantité et la qualité et donc les coûts des prestations qu'il reçoit.
- Caractère commercial:* les prestations imputables sont des prestations que le bénéficiaire pourrait en principe obtenir également de la part de tiers hors de l'administration fédérale.

Le volume des imputations prévu dans le budget 2012 se monte à quelque 2,6 milliards, montant comparable à celui du budget 2011. Ce montant comprend principalement les loyers, y compris l'exploitation des immeubles, pour un montant de 1,9 milliard et l'informatique, à hauteur de 0,5 milliard. Le montant restant (0,2 mrd) est consacré à l'acquisition de biens et de services.

En comparaison avec l'année précédente, on note les évolutions suivantes:

- Le recul de 33 millions au titre des revenus d'armasuisse Immobilier est lié à la réduction du parc immobilier (parc essentiel). L'OFCL enregistre une hausse de ses recettes de loyers suite aux travaux d'assainissement et d'extension ainsi qu'à l'adaptation à la situation actuelle des tarifs des centres de calcul.
- La hausse dans le domaine de l'exploitation des bâtiments et de la remise en état des immeubles découle principalement du transfert de prestations du secteur approvisionnement et élimination (loyers) vers le secteur des prestations axées sur l'utilisateur.

Evaluation de l'imputation des prestations

Dans le cadre d'un bilan relatif à l'IP, l'AFF a mandaté une évaluation externe. Il s'agissait de vérifier si l'IP avait atteint l'effet initialement recherché après la phase d'exploitation de quatre ans. Pour l'essentiel, on peut constater que, du point de vue des unités administratives, l'IP a induit une meilleure transparence des coûts et a tendance à accroître la sensibilité aux coûts. En revanche, de l'avis des bénéficiaires de prestations, l'effet de pilotage recherché n'a pas encore été intégralement atteint. La raison citée est notamment l'absence de concurrence entre les fournisseurs de prestations internes et externes. Les recommandations qui découlent de l'évaluation sont mises au point par l'AFF, en concertation avec les départements et le Conseil de l'informatique de la Confédération. Les décisions relatives à des mesures d'optimisation seront prises en automne 2011 et mises en vigueur dans le cadre du budget 2013.

Indépendamment de cette évaluation, des optimisations ont déjà été entreprises, notamment par le biais d'une réduction des rapports de prestations et d'améliorations en matière de facturation.

TABLEAUX STATISTIQUES



Table des matières

	Page
A Aperçu	57
A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)	57
A02 Budget extraordinaire au sens du frein à l'endettement	58
A03 Exigences du frein à l'endettement	59
B Compte de financement	61
B1 Recettes par groupe de comptes	61
B11 Recettes par groupe de comptes	61
B12 Evolution des recettes	62
B13 Structure des recettes	63
B2 Dépenses par groupe de comptes	64
B21 Dépenses par groupe de comptes	64
B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes	66
B23 Structure des dépenses par groupe de comptes	68
B3 Dépenses par groupe de tâches	70
B31 Dépenses par groupe de tâches	70
B32 Evolution des groupes de tâches	72
B33 Structure des groupes de tâches	74
B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2012/2011	76
B4 Dépenses et recettes de fonds affectés	78
B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	78
B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	80
B43 Financement spécial pour la circulation routière	81
C Compte de résultats	83
C01 Revenus par groupe de comptes	83
C02 Charges par groupe de comptes	84
C03 Evolution des revenus et des charges	86
C04 Structure des revenus et des charges	87
C05 Revenus et charges par département 2012/2011	88

A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)

mio CHF	Compte de financement			Compte de résultats			Bilan	
	Solde de financement ordinaire	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Résultat ordinaire	Revenus ordinaires	Charges ordinaires	Capital propre	Dette brute
B 2012	17	64 117	64 099	142	63 988	63 847	–	111 300
B 2011	-646	62 423	63 069	-96	62 019	62 116	–	115 700
2010	3 568	62 833	59 266	4 139	63 523	59 385	-29 502	110 561
2009	2 721	60 949	58 228	6 420	64 146	57 726	-33 869	110 924
2008	7 297	63 894	56 598	7 461	64 047	56 587	-41 187	121 771
2007	4 127	58 092	53 965	3 711	58 000	54 289	-81 742	120 978
2006	2 534	54 911	52 377	2	55 230	55 228	-91 010	123 593
2005	-121	51 282	51 403	-2 646	51 871	54 517	-94 208	130 339
2004	-1 656	48 629	50 285	-5 721	49 037	54 758	-92 910	126 685
2003	-2 801	47 161	49 962	-6 905	47 435	54 340	-86 568	123 711
2002	-2 629	47 405	50 033	-6 449	46 815	53 264	-79 663	122 366
2001	-225	48 911	49 135	-4 862	46 914	51 776	-76 055	106 813
2000	3 970	51 101	47 131	964	50 616	49 653	-70 423	108 108
1999	-2 352	43 016	45 368	-4 153	43 353	47 506	-71 969	102 254
1998	-858	44 134	44 992	-1 678	45 262	46 941	-52 917	109 620
1997	-5 269	38 852	44 122	-5 375	38 343	43 718	-52 581	97 050
1996	-3 743	39 477	43 220	-5 003	39 429	44 431	-47 206	88 418
1995	-3 263	37 266	40 529	-5 014	37 401	42 415	-41 583	82 152
1994	-5 102	36 239	41 341	-5 693	36 623	42 316	-36 569	75 714
1993	-7 818	32 782	40 600	-6 251	33 617	39 868	-30 875	67 513
1992	-2 863	34 953	37 816	-4 031	35 515	39 546	-24 624	55 296
1991	-2 012	33 490	35 501	-3 122	34 091	37 213	-20 594	43 915
1991	1 058	32 673	31 616	-301	32 933	33 234	-17 492	38 509

Remarques:

- dette brute B 2011 et B 2012 sur la base de l'estimation de 2011;
- revenus ordinaires et charges ordinaires jusqu'en 2006 (avant l'introduction du NMC) selon le compte statistique de résultats;
- jusqu'en 2006 (avant l'introduction du NMC), le capital propre comprenait le découvert du bilan. Depuis l'introduction du NMC (2007), s'ajoutent au découvert du bilan les fonds affectés enregistrés sous le capital propre, les fonds spéciaux et les réserves provenant d'enveloppes budgétaires.

A02 Budget extraordinaire au sens du frein à l'endettement

mio CHF	Compte de financement			
	Recettes extraordinaires	20 286	Dépenses extraordinaires	21 724
B 2012	Revenus extraor., nouv. attrib. fréquences téléphonie mobile	634	–	–
B 2011	–	–	Contribution d'assainissement de la CP CFF	1 148
			Attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure	850
2010	–	–	Redistribution de la taxe CO ₂ sur les combustibles	427
2009	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	6 807	–	–
	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	217		
2008	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	219	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	5 928
	Reprise de Swiss par Lufthansa	64	Fonds d'infrastructure	2 600
			Domaine de l'asile et des réfugiés	113
2007	Vente d'actions Swisscom	754	Passage à la RPT	1 546
2006	Vente d'actions Swisscom	3 203	PUBLICA	954
2005	Vente d'actions Swisscom	1 350	Recettes de la vente d'or	7 038
	Recettes de la vente d'or	7 038	–	–
2004	–	–	Réserves mathématiques, PPRS de la Poste	204
			Réserves mathématiques, prof. des EPF	846
			Réserves mathématiques, Skyguide	20
			Augmentation du capital-actions de Skyguide	50
2003	–	–	–	–

A02 Budget extraordinaire avant l'introduction du frein à l'endettement

mio CHF	Compte de financement			
	Recettes extraordinaires	Dépenses extraordinaires		
2002	Vente d'actions Swisscom	3 703	Maintien du service aérien	689
2001	Recettes provenant de concessions UMTS	203	Maintien du service aérien	1 080
2000	Recettes provenant de concessions WLL	582	–	–
1999	–	–	Programme conjoncturel 1997	288
1998	Entrée en Bourse de Swisscom	2 940	Concentration de paiements pour les CFF	1 598
1997	–	–	–	–
1996	–	–	Concentration de paiements pour réduction de primes LAMal	620

Remarque: le frein à l'endettement a été appliqué pour la première fois dans le budget 2003. Les transactions extraordinaires au sens du frein à l'endettement ont depuis lors été autorisées par le Parlement. La liste des transactions extraordinaires avant l'introduction du frein à l'endettement est présentée uniquement à des fins statistiques. Elle ne permet pas de juger de la situation ultérieure.

A03 Exigences du frein à l'endettement

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
1 Recettes totales	58 846	64 177	67 973	62 833	62 423	64 751	2 328	3,7
2 Recettes extraordinaires	754	283	7 024	–	–	634		
3 Recettes ordinaires [3=1-2]	58 092	63 894	60 949	62 833	62 423	64 117	1 694	2,7
4 Facteur conjoncturel	0,974	0,983	1,018	1,013	1,013	1,007		
5 Plafond des dépenses totales (art. 13 LFC) [5=3x4]	56 582	62 808	62 046	63 650	63 234	64 565	1 331	2,1
6 Excédent conjoncturel requis/ déficit autorisé [6=3-5]	1 510	1 086	-1 097	-817	-811	-449		
7 Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	7 038	11 141	–	427	1 998	–		
8 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation)	–	–	–	–	–	–		
9 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b LFC, découvert du compte d'amortissement)	–	–	–	–	–	–		
10 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17c LFC, économies à titre préventif)	–	–	–	416	166	466		
11 Dépenses maximales autorisées [11=5+7-8-9-10]	63 619	73 949	62 046	63 662	65 067	64 099	-967	-1,5
12 Dépenses totales selon C/B	61 003	67 739	58 228	59 693	65 067	64 099	-968	-1,5
13 Différence (art. 16 LFC) [13=11-12]	2 616	6 210	3 818	3 969	0	0		

B11 Recettes par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Recettes ordinaires	58 092	63 894	60 949	62 833	62 423	64 117	1 694	2,7
Recettes fiscales	53 336	58 752	55 890	58 157	57 268	59 914	2 646	4,6
Impôt fédéral direct	15 389	17 513	17 877	17 886	17 547	18 759	1 212	6,9
Impôt anticipé	4 230	6 460	4 380	4 723	3 707	4 186	479	12,9
Droits de timbre	2 990	2 975	2 806	2 855	2 750	2 445	-305	-11,1
Taxe sur la valeur ajoutée	19 684	20 512	19 830	20 672	21 450	22 550	1 100	5,1
Autres impôts à la consommation	7 380	7 517	7 279	7 602	7 448	7 435	-13	-0,2
Impôts sur les huiles minérales	5 086	5 222	5 183	5 134	5 105	5 090	-15	-0,3
Impôt sur le tabac	2 186	2 186	1 987	2 356	2 235	2 233	-2	-0,1
Impôt sur la bière	107	110	110	112	108	112	4	3,7
Redevances sur la circulation	2 016	2 137	2 114	2 210	2 150	2 323	173	8,0
Impôt sur les véhicules automobiles	358	363	312	373	360	370	10	2,8
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	322	333	351	347	340	353	13	3,8
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 336	1 441	1 452	1 490	1 450	1 600	150	10,3
Droits de douane	1 040	1 017	1 033	1 079	1 020	1 060	40	3,9
Impôt sur les maisons de jeu	449	455	415	381	405	395	-10	-2,5
Taxes d'incitation	156	163	151	748	791	761	-30	-3,8
Taxe d'incitation sur les COV	127	135	124	123	125	125	0	0,0
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	0	0	0	-	-	-	-	-
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	28	28	27	36	36	36	0	0,0
Taxe sur le CO2 sur les combustibles	-	-	-	589	630	600	-30	-4,8
Autres recettes fiscales	3	3	4	0	-	-	-	-
Patentes et concessions	1 345	1 331	1 354	1 391	1 335	924	-411	-30,8
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	223	235	246	243	264	275	11	4,0
Distribution du bénéfice de la BNS	833	833	833	833	833	333	-500	-60,0
Accroissement de la circulation monétaire	45	42	53	74	42	87	46	110,0
Recettes de la vente aux enchères de contingents	193	196	187	209	168	196	28	16,6
Autres patentees et concessions	50	25	35	32	28	33	5	17,6
Recettes financières	1 280	1 719	1 608	1 233	1 597	1 337	-260	-16,3
Recettes d'intérêts	664	715	535	360	793	496	-298	-37,5
Placements financiers	329	298	34	11	69	53	-16	-22,9
Prêts	146	180	240	67	449	165	-284	-63,2
Avances au fonds FTP	181	226	177	204	202	194	-8	-3,9
Autres recettes d'intérêts	9	11	84	77	73	83	10	13,5
Bénéfices de change	92	91	49	82	-	-	-	-
Recettes de participations	509	905	771	790	800	840	40	5,0
Autres recettes financières	15	8	254	1	3	1	-2	-64,5
Autres recettes courantes	1 766	1 840	1 802	1 720	1 597	1 691	93	5,9
Compensations	1 391	1 441	1 396	1 272	1 192	1 247	55	4,6
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	138	140	148	155	160	170	10	6,3
Emoluments	293	305	227	217	224	244	20	9,0
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	73	78	79	78	66	68	2	2,4
Ventes	201	183	148	128	88	74	-14	-16,0
Remboursements	113	186	198	108	109	116	8	6,9
Fiscalité de l'épargne UE	121	147	166	120	135	135	0	0,0
Autres compensations	451	402	430	466	410	440	30	7,2
Recettes diverses	375	399	406	447	405	443	39	9,6
Recettes provenant d'immeubles	320	354	348	376	358	380	22	6,2
Autres recettes diverses	56	45	59	71	46	63	17	35,9
Recettes d'investissement	365	252	295	333	627	252	-375	-59,8
Vente d'immobilisations corporelles	74	46	74	78	46	62	17	36,6
Remboursement de prêts	289	202	212	237	410	189	-221	-53,8
Autres recettes d'investissement	1	4	9	18	171	-	-171	-100,0

B12 Evolution des recettes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Recettes ordinaires	2,7	3,7	2,3	5,3	1,8	2,8
Recettes fiscales	2,4	5,0	2,7	5,3	1,8	3,3
Impôt fédéral direct	4,7	6,3	4,2	5,5	3,3	4,8
Impôt anticipé	-16,0	-5,1	-0,3	26,7	-3,2	4,9
Droits de timbre	-3,1	16,4	-4,3	3,3	-2,1	-1,0
Taxe sur la valeur ajoutée	5,6	4,9	3,3	3,5	2,2	3,7
Autres impôts à la consommation	7,6	3,9	0,4	2,3	0,2	-0,7
Impôts sur les huiles minérales	7,5	3,1	0,2	1,0	0,1	-0,2
Impôt sur le tabac	8,1	6,4	0,8	5,6	0,6	-2,1
Impôt sur la bière	8,8	1,1	0,2	0,4	0,2	0,9
Redevances sur la circulation	6,7	15,7	15,6	9,6	1,6	6,0
Impôt sur les véhicules automobiles	—	—	-0,8	4,0	0,1	0,7
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	6,7	2,6	1,2	1,9	1,4	18,8
Redevance sur le trafic des poids lourds	6,8	0,3	40,2	17,5	2,1	3,6
Droits de douane	-0,5	-3,3	0,0	-0,2	-0,5	0,2
Impôt sur les maisons de jeu	-14,5	-12,3	300,1	24,1	-2,5	1,2
Taxes d'incitation	—	—	738,6	4,2	50,1	-1,0
Taxe d'incitation sur les COV	—	—	—	5,0	-0,3	—
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	—	—	39,0	41,8	-100,0	—
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	—	—	—	1,1	5,7	—
Taxe sur le CO2 sur les combustibles	—	—	—	—	—	-1,2
Autres recettes fiscales	-5,5	-16,6	-29,1	-48,8	-100,0	—
Patentes et concessions	-0,6	11,9	12,0	6,3	-0,2	-10,0
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	-5,1	-0,8	3,2	7,1	4,4	-1,4
Distribution du bénéfice de la BNS	—	25,7	13,6	—	0,0	-20,5
Accroissement de la circulation monétaire	—	—	—	—	-2,1	11,6
Recettes de la vente aux enchères de contingents	—	—	—	75,0	-3,4	3,9
Autres patentees et concessions	-26,5	-27,4	10,3	13,8	-13,7	4,4
Recettes financières	23,8	-8,6	-8,9	11,2	5,7	0,5
Recettes d'intérêts	18,1	-17,1	-16,6	19,2	4,5	-0,3
Placements financiers	17,0	-8,9	-28,6	30,9	-32,4	31,6
Prêts	19,6	-26,5	-2,7	-7,6	32,5	-14,9
Avances au fonds FTP	—	—	—	—	2,8	5,9
Autres recettes d'intérêts	12,2	-14,1	-10,4	-16,2	70,6	4,9
Bénéfices de change	—	—	—	—	-100,0	—
Recettes de participations	366,0	15,3	-1,2	0,1	12,0	1,2
Autres recettes financières	—	—	-22,4	101,2	-31,7	-22,8
Autres recettes courantes	-5,5	-16,9	-0,4	11,3	-2,5	2,9
Compensations	4,8	-1,7	-0,5	6,4	-3,8	2,9
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	2,8	-1,2	3,3	-7,9	3,8	1,5
Emoluments	2,0	5,8	-1,9	3,6	-6,5	2,6
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	6,6	-36,4	-0,6	12,7	-2,4	0,5
Ventes	0,3	-6,6	8,7	15,8	-18,6	0,8
Remboursements	4,2	-0,6	-8,1	-10,0	-1,1	1,0
Fiscalité de l'épargne UE	—	—	—	—	2,8	8,3
Autres compensations	15,0	17,7	1,1	9,9	-2,4	2,9
Recettes diverses	-11,8	-53,6	2,9	54,9	1,9	3,1
Recettes provenant d'immeubles	4,9	2,3	2,8	55,4	2,9	1,8
Autres recettes diverses	-12,2	-70,5	3,2	52,2	-4,5	11,7
Recettes d'investissement	61,1	16,3	-5,9	-16,3	14,5	-22,6
Vente d'immobilisations corporelles	33,0	4,7	-14,6	26,1	-11,5	2,7
Remboursement de prêts	66,2	17,2	-5,5	-20,2	9,1	-19,2
Autres recettes d'investissement	-2,2	8,9	-9,6	26,7	252,8	-100,0

B13 Structure des recettes

Part en % des recettes ordinaires	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Recettes ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Recettes fiscales	86,8	89,1	90,4	92,3	92,0	93,4
Impôt fédéral direct	23,7	23,5	24,0	25,2	28,3	29,8
Impôt anticipé	8,1	7,7	5,8	7,0	7,7	6,5
Droits de timbre	5,6	6,4	6,7	5,3	4,6	3,8
Taxe sur la valeur ajoutée	29,0	32,0	34,8	35,0	33,0	35,4
Autres impôts à la consommation	14,7	14,8	13,8	13,5	11,9	11,0
Impôts sur les huiles minérales	11,2	10,9	10,1	9,4	8,3	7,6
Impôt sur le tabac	3,3	3,6	3,5	4,0	3,5	3,2
Impôt sur la bière	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Redevances sur la circulation	1,0	1,6	2,7	3,4	3,4	3,6
Impôt sur les véhicules automobiles	–	0,5	0,7	0,6	0,6	0,5
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5	0,7
Redevance sur le trafic des poids lourds	0,4	0,4	1,3	2,1	2,3	2,4
Trafic combiné	–	–	0,1	0,0	–	–
Droits de douane	3,4	2,4	2,1	1,9	1,7	1,6
Impôt sur les maisons de jeu	0,0	0,0	0,2	0,7	0,7	0,6
Taxes d'incitation	–	0,0	0,2	0,3	0,7	1,1
Taxe d'incitation sur les COV	–	–	0,2	0,2	0,2	0,2
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	–	0,0	0,0	0,0	0,0	–
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	–	–	0,0	0,1	0,1	0,1
Taxe sur le CO2 sur les combustibles	–	–	–	–	0,5	0,9
Autres recettes fiscales	1,2	0,7	0,1	0,0	0,0	–
Patentes et concessions	1,0	1,3	1,7	2,4	2,2	1,3
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Distribution du bénéfice de la BNS	0,4	0,8	1,2	1,7	1,3	0,5
Accroissement de la circulation monétaire	–	–	–	0,0	0,1	0,1
Recettes de la vente aux enchères de contingents	–	–	0,0	0,2	0,3	0,3
Autres patentes et concessions	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Recettes financières	3,7	3,3	2,3	1,9	2,5	2,2
Recettes d'intérêts	3,3	2,5	1,2	0,8	1,0	1,0
Placements financiers	1,4	1,2	0,5	0,4	0,2	0,2
Prêts	1,8	1,2	0,6	0,3	0,4	0,3
Avances au fonds FTP	–	–	–	0,2	0,3	0,3
Autres recettes d'intérêts	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Bénéfices de change	–	–	–	0,0	0,1	–
Recettes de participations	0,3	0,7	1,1	1,1	1,3	1,3
Autres recettes financières	–	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Autres recettes courantes	7,9	3,2	2,3	2,7	2,8	2,6
Compensations	3,2	2,4	2,1	2,4	2,1	1,9
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,3
Emoluments	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	0,8	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Ventes	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,1
Remboursements	0,7	0,7	0,4	0,4	0,2	0,2
Fiscalité de l'épargne UE	–	–	–	0,1	0,2	0,3
Autres compensations	0,4	0,5	0,5	0,7	0,7	0,7
Recettes diverses	4,7	0,8	0,1	0,3	0,7	0,7
Recettes provenant d'immeubles	0,1	0,1	0,1	0,2	0,6	0,6
Autres recettes diverses	4,5	0,6	0,0	0,0	0,1	0,1
Recettes d'investissement	0,7	3,1	3,4	0,7	0,6	0,4
Vente d'immobilisations corporelles	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Remboursement de prêts	0,5	2,9	3,2	0,6	0,4	0,3
Autres recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0

B21 Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Dépenses ordinaires	53 965	56 598	58 228	59 266	63 069	64 099	1 030	1,6
Dépenses propres	8 471	9 107	9 533	9 487	10 402	10 311	-91	-0,9
Dépenses de personnel	4 462	4 555	4 828	4 894	5 120	5 282	162	3,2
Rétribution du personnel	3 667	3 761	3 954	3 998	4 144	4 254	110	2,7
Cotisations de l'employeur	590	612	752	781	838	896	58	7,0
Prestations de l'employeur	150	107	41	53	60	51	-9	-15,2
Autres dépenses de personnel	55	76	80	62	78	81	3	4,0
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	2 841	3 323	3 611	3 592	3 941	3 992	51	1,3
Dépenses de matériel et de marchandises	46	46	41	46	54	53	-1	-1,3
Dépenses d'exploitation	2 795	2 968	3 164	3 126	3 458	3 496	37	1,1
Immeubles	230	249	288	287	295	300	4	1,5
Loyers et fermages	133	152	151	149	177	170	-7	-3,8
Informatique	295	434	482	470	550	549	-1	-0,1
Dépenses de conseil	468	262	252	239	252	262	9	3,6
Dépenses d'exploitation de l'armée	710	796	809	863	955	1 001	45	4,7
Pertes sur créances	224	208	195	189	200	173	-27	-13,3
Autres dépenses d'exploitation	735	866	987	929	1 028	1 041	13	1,2
Entretien courant des routes nationales	–	309	405	420	429	443	14	3,3
Dépenses d'armement	1 168	1 228	1 095	1 001	1 341	1 037	-304	-22,7
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	145	147	120	111	102	105	3	2,9
Équipement personnel et matériel à renouveler	289	290	292	316	350	396	46	13,1
Matériel d'armement	734	792	683	575	889	536	-353	-39,7
Dépenses de transfert courantes	35 228	37 146	38 194	39 536	42 076	43 523	1 447	3,4
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 624	7 414	7 116	7 705	8 321	8 874	552	6,6
Parts des cantons	5 999	4 665	4 388	4 436	4 252	4 564	313	7,4
Parts des assurances sociales	2 478	2 619	2 596	2 694	3 497	3 826	329	9,4
Redistribution des taxes d'incitation	147	130	132	576	573	483	-89	-15,6
Indemnités à des collectivités publiques	969	773	780	801	895	976	81	9,0
Contributions à des propres institutions	2 527	2 573	2 723	2 850	2 955	3 078	123	4,2
Contributions à des tiers	9 697	12 646	13 290	13 616	14 312	14 852	540	3,8
Péréquation financière	–	2 725	2 808	2 901	3 051	3 102	51	1,7
Organisations internationales	1 298	1 465	1 497	1 602	1 679	1 812	133	7,9
Autres contributions à des tiers	8 399	8 456	8 985	9 114	9 582	9 938	356	3,7
Contributions aux assurances sociales	13 411	13 740	14 285	14 564	15 593	15 743	151	1,0
AVS/AI/AC	10 181	10 550	10 918	11 055	11 807	11 853	46	0,4
Autres assurances sociales	3 230	3 190	3 367	3 508	3 786	3 890	105	2,8
Dépenses financières	4 003	3 791	3 255	2 972	3 028	2 889	-139	-4,6
Dépenses d'intérêts	3 849	3 660	3 135	2 834	2 841	2 773	-67	-2,4
Emprunts	3 310	3 270	2 896	2 595	2 445	2 480	35	1,4
Créances comptables à court terme	221	141	1	3	144	72	-72	-49,9
Autres dépenses d'intérêts	318	250	238	236	252	221	-31	-12,1
Pertes de change	54	77	26	54	–	–	–	–
Dépenses de financement	89	52	78	83	187	43	-145	-77,2
Autres dépenses financières	10	1	16	2	–	73	73	–

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B21 Dépenses par groupe de comptes

suite

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Dépenses d'investissement	6 264	6 554	7 245	7 270	7 563	7 377	-186	-2,5
Immobilisations corporelles et stocks	874	2 265	2 512	2 585	2 437	2 494	58	2,4
Immeubles	603	588	635	596	681	631	-50	-7,3
Biens meubles et stocks	271	341	378	283	287	285	-2	-0,6
Routes nationales	-	1 336	1 499	1 706	1 470	1 579	109	7,4
Immobilisations incorporelles	13	31	39	46	60	53	-7	-12,3
Prêts	376	366	599	307	323	422	100	30,9
Participations	35	31	30	30	524	52	-472	-90,0
Contributions à des investissements	4 966	3 861	4 065	4 302	4 219	4 355	136	3,2
Fonds pour les grands projets ferroviaires	-	1 591	1 548	1 604	1 362	1 391	29	2,1
Autres contributions à des investissements	4 966	2 270	2 518	2 699	2 857	2 964	107	3,7

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses ordinaires	3,4	2,9	2,4	1,9	4,0	2,5
Dépenses propres	0,8	-1,7	-2,6	-0,3	5,3	1,2
Dépenses de personnel	2,4	0,0	-2,1	0,0	3,5	2,0
Rétribution du personnel	3,3	0,1	-2,0	0,2	3,1	1,7
Cotisations de l'employeur	0,8	-2,4	-0,8	2,1	9,2	3,7
Prestations de l'employeur	-4,3	3,3	-7,6	-9,9	-20,6	-5,2
Autres dépenses de personnel	0,1	5,0	15,1	-3,5	9,0	1,0
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	-0,3	0,6	-2,1	-0,2	8,5	1,7
Dépenses de matériel et de marchandises	—	—	78,3	38,5	4,2	4,6
Dépenses d'exploitation	-0,3	0,5	-2,2	-0,5	5,5	1,3
Immeubles	-2,2	-1,6	-7,0	-15,6	6,4	1,7
Loyers et fermages	7,5	2,2	-0,6	-0,2	7,3	-0,6
Informatique	8,7	0,0	-4,1	13,2	16,9	0,8
Dépenses de conseil	5,5	34,0	11,0	4,0	-14,3	2,6
Dépenses d'exploitation de l'armée	-7,8	5,9	-0,9	-3,3	7,7	1,2
Pertes sur créances	—	—	—	—	-2,8	1,6
Autres dépenses d'exploitation	3,6	-5,4	-4,5	-4,3	8,7	1,4
Entretien courant des routes nationales	—	—	—	—	—	4,7
Dépenses d'armement	-0,8	-9,4	-5,7	-1,6	3,5	-3,1
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	-10,0	-5,9	13,3	-0,6	-8,4	3,0
Équipement personnel et matériel à renouveler	-5,2	-9,1	0,6	0,1	4,9	3,1
Matériel d'armement	1,2	-9,7	-9,4	-2,4	4,9	-6,8
Dépenses de transfert courantes	4,6	4,2	3,9	2,9	4,5	3,2
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	2,8	12,9	6,4	7,5	-0,9	4,1
Parts des cantons	2,8	5,1	4,8	7,1	-8,2	4,4
Parts des assurances sociales	—	—	10,5	7,4	9,0	4,7
Redistribution des taxes d'incitation	—	—	—	50,7	40,5	-2,1
Indemnités à des collectivités publiques	-12,0	11,2	1,6	21,8	-2,0	5,0
Contributions à de propres institutions	5,0	-29,3	33,1	5,0	4,0	0,2
Contributions à des tiers	4,5	8,2	-0,7	-1,8	10,2	3,3
Péréquation financière	—	—	—	—	—	2,1
Organisations internationales	5,0	7,4	7,3	18,6	6,6	5,1
Autres contributions à des tiers	4,5	8,2	-1,1	-3,7	3,3	3,3
Contributions aux assurances sociales	6,0	3,0	4,2	2,7	3,8	3,1
AVS/AI/AC	6,3	4,8	4,3	2,5	3,8	2,7
Autres assurances sociales	5,5	-1,8	4,0	3,3	4,0	4,2
Dépenses financières	11,1	4,2	-0,8	2,8	-6,7	-0,3
Dépenses d'intérêts	10,7	3,9	-2,1	4,0	-7,3	1,2
Emprunts	24,9	8,0	2,5	9,6	-7,3	-0,9
Créances comptables à court terme	34,4	-17,2	-41,4	77,8	-10,2	15,9
Autres dépenses d'intérêts	-2,9	3,4	-7,2	-24,5	-5,7	8,8
Pertes de change	—	—	—	—	-100,0	—
Dépenses de financement	49,7	17,6	26,5	-25,7	20,4	-46,4
Autres dépenses financières	—	—	—	—	-100,0	—

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes

suite

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses d'investissement	-1,0	4,7	5,6	-0,2	4,8	1,8
Immobilisations corporelles et stocks	2,2	1,9	-8,6	10,4	29,2	5,7
Immeubles	5,3	7,0	-19,3	28,2	3,1	0,5
Biens meubles et stocks	-0,7	-4,5	3,6	-7,2	1,4	0,9
Routes nationales	-	-	-	-	-	8,6
Immobilisations incorporelles	-	-	-	3,0	47,4	-4,4
Prêts	-12,3	-13,2	3,7	13,7	-3,7	10,1
Participations	-33,3	43,3	102,2	-14,5	97,0	-54,5
Contributions à des investissements	0,1	6,8	7,7	-2,2	-4,0	1,8
Fonds pour les grands projets ferroviaires	-	-	-	-	-	2,8
Autres contributions à des investissements	0,1	6,8	7,7	-2,2	-12,9	1,3

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B23 Structure des dépenses par groupe de comptes

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépenses propres	25,4	22,0	17,6	16,1	16,2	15,9
Dépenses de personnel	12,1	10,9	8,9	8,5	8,2	8,1
Rétribution du personnel	9,7	8,8	7,0	7,0	6,7	6,5
Cotisations de l'employeur	1,7	1,4	1,2	1,0	1,3	1,4
Prestations de l'employeur	0,6	0,7	0,7	0,3	0,1	0,1
Autres dépenses de personnel	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	7,8	7,0	5,9	5,2	6,1	6,1
Dépenses de matériel et de marchandises	—	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Dépenses d'exploitation	7,8	7,0	5,9	5,2	5,4	5,3
Immeubles	1,6	1,5	1,0	0,7	0,5	0,5
Loyers et fermages	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Informatique	0,5	0,5	0,4	0,4	0,8	0,8
Dépenses de conseil	0,2	0,4	0,7	0,7	0,4	0,4
Dépenses d'exploitation de l'armée	2,0	1,7	1,7	1,5	1,4	1,5
Pertes sur créances	—	—	—	0,1	0,3	0,3
Autres dépenses d'exploitation	3,1	2,6	1,8	1,5	1,6	1,6
Entretien courant des routes nationales	—	—	—	—	0,7	0,7
Dépenses d'armement	5,5	4,1	2,8	2,4	2,0	1,7
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2
Equipement personnel et matériel à renouveler	1,1	0,7	0,6	0,6	0,5	0,6
Matériel d'armement	4,1	3,1	1,9	1,6	1,2	0,9
Dépenses de transfert courantes	54,6	57,6	61,8	64,4	66,2	68,0
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7,9	8,9	12,9	14,7	12,9	14,0
Parts des cantons	7,9	8,2	9,0	10,1	7,5	7,2
Parts des assurances sociales	—	0,7	3,8	4,3	4,8	6,0
Redistribution des taxes d'incitation	—	—	0,1	0,2	0,6	0,8
Indemnités à des collectivités publiques	0,9	0,8	0,9	1,6	1,4	1,5
Contributions à de propres institutions	6,3	3,7	4,2	4,3	4,7	4,4
Contributions à des tiers	18,7	21,7	20,7	19,1	22,7	23,2
Péréquation financière	—	—	—	—	4,8	4,8
Organisations internationales	0,9	1,0	1,2	2,1	2,6	2,9
Autres contributions à des tiers	17,8	20,7	19,6	17,0	15,2	15,5
Contributions aux assurances sociales	20,8	22,4	23,1	24,7	24,5	24,9
AVS/AI/AC	15,1	17,1	17,5	18,8	18,7	18,7
Autres assurances sociales	5,7	5,4	5,5	5,9	5,8	6,2
Dépenses financières	7,2	7,5	7,6	7,3	5,5	4,4
Dépenses d'intérêts	7,0	7,3	7,1	7,0	5,3	4,4
Emprunts	2,8	4,1	4,8	5,8	4,7	3,6
Créances comptables à court terme	1,1	0,5	0,4	0,3	0,1	0,3
Autres dépenses d'intérêts	3,1	2,6	1,9	1,0	0,4	0,4
Perdes de change	—	—	—	0,0	0,1	—
Dépenses de financement	0,2	0,2	0,5	0,3	0,2	0,0
Autres dépenses financières	—	—	—	0,0	0,0	0,0

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B23 Structure des dépenses par groupe de comptes

suite

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses d'investissement	12,8	12,9	13,1	12,3	12,1	11,7
Immobilisations corporelles et stocks	2,1	1,7	1,1	1,3	4,1	4,1
Immeubles	1,1	1,0	0,5	0,6	1,1	1,1
Biens meubles et stocks	1,0	0,7	0,6	0,6	0,5	0,4
Routes nationales	—	—	—	—	2,5	2,6
Immobilisations incorporelles	—	—	0,0	0,0	0,1	0,1
Prêts	3,1	3,3	1,2	0,8	0,7	0,7
Participations	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	0,0
Contributions à des investissements	7,6	7,9	10,7	10,1	6,9	6,8
Fonds pour les grands projets ferroviaires	—	—	—	—	2,6	2,3
Autres contributions à des investissements	7,6	7,9	10,7	10,1	4,4	4,5

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B31 Dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Dépenses ordinaires	53 965	56 598	58 228	59 266	63 069	64 099	1 030	1,6
Conditions institutionnelles et financières	2 162	2 273	2 474	2 460	2 589	2 605	15	0,6
Conditions institutionnelles et financières	2 162	2 273	2 474	2 460	2 589	2 605	15	0,6
Ordre et sécurité publique	813	836	890	910	1 029	1 045	17	1,6
Questions juridiques générales	78	77	75	76	77	84	7	9,2
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	311	324	339	354	449	437	-12	-2,7
Contrôles à la frontière	282	291	316	314	329	346	17	5,0
Tribunaux	141	145	159	166	174	179	5	2,9
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 274	2 394	2 587	2 607	3 450	3 179	-271	-7,9
Relations politiques	613	645	712	726	785	819	34	4,3
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1 559	1 642	1 723	1 761	2 414	2 100	-313	-13,0
Relations économiques	71	86	76	75	87	83	-4	-5,1
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	30	21	75	44	165	177	13	7,7
Défense nationale	4 327	4 537	4 515	4 395	4 942	4 651	-291	-5,9
Défense nationale militaire	4 231	4 439	4 413	4 292	4 827	4 529	-298	-6,2
Coopération nationale pour la sécurité	95	97	102	103	115	122	7	5,9
Formation et recherche	4 978	5 339	5 715	6 067	6 329	6 681	352	5,6
Formation professionnelle	518	573	628	691	776	884	108	13,9
Hautes écoles	1 564	1 655	1 765	1 833	1 867	1 927	60	3,2
Recherche fondamentale	1 834	2 038	2 196	2 350	2 429	2 519	90	3,7
Recherche appliquée	1 002	1 043	1 099	1 164	1 228	1 323	95	7,7
Autres tâches d'enseignement	60	30	28	28	29	29	0	0,1
Culture et loisirs	460	429	395	413	450	476	26	5,7
Conservation du patrimoine culturel	94	85	92	106	116	118	2	2,1
Encouragement de la culture et politique des médias	225	168	170	169	175	194	19	11,1
Sports	140	176	134	138	160	164	4	2,4
Santé	264	220	276	228	213	217	4	1,9
Santé	264	220	276	228	213	217	4	1,9
Prévoyance sociale	16 933	17 434	18 049	18 454	20 409	21 006	597	2,9
Assurance-vieillesse	7 984	9 322	9 671	9 935	10 195	10 452	257	2,5
Assurance-invalidité	4 492	3 655	3 581	3 523	4 824	4 951	127	2,6
Assurance-maladie	2 263	1 806	1 847	2 008	2 181	2 263	83	3,8
Prestations complémentaires	711	1 127	1 312	1 271	1 372	1 402	30	2,2
Assurance militaire	232	252	195	216	230	230	1	0,3
Assurance-chômage/service de l'emploi	302	314	406	439	447	459	12	2,7
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	110	99	144	126	100	93	-7	-6,6
Migrations	791	812	842	885	990	1 084	94	9,5
Aide et assistance sociales	48	47	53	51	72	71	-1	-1,4
Trafic	7 349	7 538	8 099	8 225	8 085	8 467	382	4,7
Circulation routière	2 751	2 458	2 678	2 914	2 711	2 844	132	4,9
Transports publics	4 507	4 989	5 325	5 215	5 219	5 444	224	4,3
Aviation	90	91	96	96	155	180	26	16,5

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B31 Dépenses par groupe de tâches

suite

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	655	651	726	1 140	1 229	1 172	-57	-4,6
Protection de l'environnement	320	330	340	792	830	745	-85	-10,2
Protection contre les dangers naturels	215	212	257	239	273	274	1	0,3
Protection de la nature	107	96	117	96	110	137	27	24,5
Aménagement du territoire	12	13	13	14	15	15	0	0,4
Agriculture et alimentation	3 601	3 551	3 692	3 666	3 668	3 699	32	0,9
Agriculture et alimentation	3 601	3 551	3 692	3 666	3 668	3 699	32	0,9
Economie	398	405	560	591	529	555	26	4,8
Ordre économique	148	160	109	119	131	143	13	9,6
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	129	131	247	168	127	144	18	13,9
Energie	81	90	179	280	246	241	-5	-2,0
Economie forestière	41	25	27	24	26	26	0	1,3
Finances et impôts	9 753	10 991	10 248	10 111	10 145	10 345	199	2,0
Parts aux recettes de la Confédération	5 750	4 484	4 185	4 238	4 067	4 354	287	7,1
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	4 003	3 782	3 255	2 972	3 028	2 889	-139	-4,6
Péréquation financière	-	2 725	2 808	2 901	3 051	3 102	51	1,7

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B32 Evolution des groupes de tâches

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses ordinaires	3,4	2,9	2,4	1,9	4,0	2,5
Conditions institutionnelles et financières	3,1	2,3	7,5	0,3	4,6	1,2
Conditions institutionnelles et financières	3,1	2,3	7,5	0,3	4,6	1,2
Ordre et sécurité publique	4,7	0,8	5,8	-1,2	6,1	1,6
Questions juridiques générales	8,2	-11,9	11,8	-11,7	-0,3	3,4
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	5,7	4,2	9,8	-2,5	9,6	0,0
Contrôles à la frontière	1,8	1,3	1,4	0,6	3,9	3,3
Tribunaux	6,6	7,7	0,7	7,4	5,3	1,6
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3,5	1,3	2,5	-0,2	11,0	2,1
Relations politiques	4,7	2,2	4,2	-0,3	6,4	-0,3
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1,7	1,5	1,7	3,0	11,5	2,9
Relations économiques	18,0	-1,9	3,3	0,1	5,1	-0,8
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	9,7	-0,4	2,5	-38,7	53,1	4,2
Défense nationale	-1,4	-4,1	-1,7	-0,9	3,4	0,0
Défense nationale militaire	-1,2	-3,7	-1,8	-1,0	3,3	-0,1
Coopération nationale pour la sécurité	-8,2	-18,3	1,6	3,2	4,9	0,4
Formation et recherche	4,3	1,2	2,6	3,1	6,2	3,8
Formation professionnelle	5,3	-3,5	2,6	-0,4	10,6	2,7
Hautes écoles	2,3	3,1	2,0	-8,8	4,5	3,8
Recherche fondamentale	7,3	1,0	6,0	22,1	7,3	3,6
Recherche appliquée	3,7	2,9	0,9	8,4	5,2	4,7
Autres tâches d'enseignement	32,5	-20,4	8,6	-4,0	-16,4	0,9
Culture et loisirs	0,5	14,3	2,4	-3,7	-0,5	2,4
Conservation du patrimoine culturel	0,9	-3,6	2,0	2,6	5,3	2,7
Encouragement de la culture et politique des médias	-4,1	31,6	1,7	-7,7	-6,2	3,1
Sports	5,9	4,7	4,5	0,0	3,4	1,5
Santé	7,0	0,8	4,5	10,7	-5,2	0,6
Santé	7,0	0,8	4,5	10,7	-5,2	0,6
Prévoyance sociale	6,0	7,1	3,2	2,6	4,8	3,4
Assurance-vieillesse	5,0	8,9	4,6	3,3	6,3	3,5
Assurance-invalidité	8,6	6,7	6,3	2,7	1,8	2,6
Assurance-maladie	8,4	-2,3	4,2	3,9	-0,9	4,7
Prestations complémentaires	-0,7	-0,4	5,8	4,3	17,9	4,2
Assurance militaire	0,8	-1,6	0,5	-2,8	-0,2	1,1
Assurance-chômage/service de l'emploi	24,2	97,5	-0,7	13,5	10,3	2,0
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	4,4	19,9	-10,8	-17,9	-2,3	7,4
Migrations	6,3	15,1	-10,0	-4,8	5,8	4,4
Aide et assistance sociales	-11,7	-3,9	20,2	20,5	10,6	-10,1
Trafic	3,1	0,0	4,1	0,8	2,4	3,2
Circulation routière	1,0	-0,1	0,7	-0,9	-0,4	5,6
Transports publics	4,9	2,1	6,6	2,0	3,7	1,8
Aviation	6,0	-32,7	12,8	-4,1	14,5	7,3
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-4,2	-0,5	4,7	3,8	17,1	-0,1
Protection de l'environnement	-1,2	2,4	1,5	0,5	26,9	-2,1
Protection contre les dangers naturels	-5,5	-8,2	9,9	7,0	6,2	1,6
Protection de la nature	-13,8	5,0	7,5	8,9	0,7	8,9
Aménagement du territoire	6,7	2,3	15,1	3,8	6,0	-0,7
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,5	0,2
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,5	0,2

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B32 Evolution des groupes de tâches

suite

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Economie	-9,1	-2,3	5,2	-11,6	7,4	1,5
Ordre économique	8,4	1,2	9,3	7,9	-3,1	3,7
Promotion économique, pol. rég, approvision. écon. du pays	-19,7	-2,4	1,9	-14,7	-0,4	2,1
Energie	31,3	-9,8	6,9	-6,9	32,1	0,0
Economie forestière	-3,9	1,6	6,8	-32,2	-10,4	1,5
Finances et impôts	6,5	4,8	2,3	5,9	1,0	2,4
Parts aux recettes de la Confédération	2,1	5,6	5,5	8,4	-8,3	4,5
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	11,1	4,2	-0,8	2,8	-6,7	-0,3
Péréquation financière	–	–	–	–	–	2,1

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B33 Structure des groupes de tâches

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,5	4,1	4,2	4,1	4,0
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,5	4,1	4,2	4,1	4,0
Ordre et sécurité publique	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5	1,6
Questions juridiques générales	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7
Contrôles à la frontière	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Tribunaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Relations avec l'étranger - coopération internationale	5,0	4,5	4,8	4,4	4,7	5,1
Relations politiques	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2	1,2
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	3,2	2,7	2,9	2,9	3,2	3,6
Relations économiques	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	0,5	0,4	0,4	0,2	0,1	0,3
Défense nationale	14,3	11,6	9,5	8,4	7,8	7,2
Défense nationale militaire	13,8	11,3	9,3	8,2	7,6	7,0
Coopération nationale pour la sécurité	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Formation et recherche	9,1	8,6	8,6	9,0	9,9	10,4
Formation professionnelle	1,3	1,1	1,0	1,0	1,1	1,3
Hautes écoles	4,6	4,4	4,4	2,9	3,0	3,1
Recherche fondamentale	1,5	1,5	1,5	3,3	3,8	4,0
Recherche appliquée	1,6	1,5	1,5	1,8	1,9	2,1
Autres tâches d'enseignement	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Culture et loisirs	0,7	1,0	1,3	0,9	0,7	0,7
Conservation du patrimoine culturel	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Encouragement de la culture et politique des médias	0,2	0,5	0,9	0,4	0,3	0,3
Sports	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,2
Santé	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3
Santé	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3
Prévoyance sociale	25,5	29,0	29,9	31,3	31,3	33,1
Assurance-vieillesse	9,8	10,8	13,7	14,3	16,5	16,5
Assurance-invalidité	5,6	6,7	7,5	8,4	6,6	7,7
Assurance-maladie	3,7	3,6	3,8	4,1	3,3	3,6
Prestations complémentaires	1,2	1,0	1,1	1,3	2,1	2,3
Assurance militaire	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4
Assurance-chômage/service de l'emploi	2,0	3,0	0,4	0,6	0,7	0,7
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	0,5	0,7	0,7	0,3	0,2	0,2
Migrations	2,0	2,6	2,2	1,7	1,5	1,7
Aide et assistance sociales	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Trafic	14,8	14,2	14,0	14,2	13,5	13,2
Circulation routière	6,9	6,1	5,9	5,3	4,5	4,5
Transports publics	7,1	7,9	8,0	8,7	8,7	8,4
Aviation	0,8	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1,2	1,1	1,2	1,2	1,6	1,8
Protection de l'environnement	0,7	0,7	0,7	0,6	1,0	1,1
Protection contre les dangers naturels	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
Protection de la nature	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Aménagement du territoire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agriculture et alimentation	8,0	8,6	7,6	7,0	6,1	5,5
Agriculture et alimentation	8,0	8,6	7,6	7,0	6,1	5,5

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B33 Structure des groupes de tâches

suite

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Economie	1,6	1,3	1,4	0,8	0,9	0,8
Ordre économique	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	0,8	0,5	0,5	0,3	0,3	0,2
Energie	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,4
Economie forestière	0,4	0,3	0,4	0,1	0,0	0,0
Finances et impôts	14,3	14,9	15,7	16,7	17,5	16,1
Parts aux recettes de la Confédération	7,1	7,4	8,2	9,4	7,2	6,9
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	7,2	7,5	7,6	7,3	5,5	4,4
Péréquation financière	–	–	–	–	4,8	4,8

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2012

Groupes de comptes	Budget total 2012	Groupes de tâches					
		Conditions institution- nelles et fi- nancières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étranger - coopération inter- nationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	64 099	2 605	1 045	3 179	4 651	6 681	476
Dépenses propres	10 311	2 198	843	743	4 165	262	124
Dépenses de personnel	5 282	1 382	700	577	1 496	151	88
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 992	817	144	166	1 633	111	36
Dépenses d'armement	1 037	–	–	–	1 037	–	–
Dépenses de transfert courantes	43 523	33	153	2 352	135	6 140	315
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 874	–	–	–	–	–	–
Indemnités à des collectivités publiques	976	–	63	–	20	0	4
Contributions à de propres institutions	3 078	–	–	–	–	2 357	126
Contributions à des tiers	14 852	33	90	2 352	115	3 783	184
Contributions aux assurances sociales	15 743	–	–	–	–	–	–
Dépenses financières	2 889	–	–	–	0	–	–
Dépenses d'investissement	7 377	373	49	84	351	279	37
Immobilisations corporelles et stocks	2 494	365	26	0	348	158	1
Immobilisations incorporelles	53	8	5	5	3	–	–
Prêts	422	–	–	26	–	–	–
Participations	52	–	–	52	–	–	–
Contributions à des investissements	4 355	–	19	–	–	122	36

suite

Groupes de comptes	mio CHF	Groupes de tâches					
		Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection de l'environ- nement et aména- gement du territoire	Agricul- ture et ali- mentation	Economie
Dépenses ordinaires	217	21 006	8 467	1 172	3 699	555	10 345
Dépenses propres	130	472	727	172	121	183	169
Dépenses de personnel	63	316	185	104	89	131	–
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	67	156	542	68	32	52	169
Dépenses d'armement	–	–	–	–	–	–	–
Dépenses de transfert courantes	83	20 517	2 278	628	3 433	169	7 286
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	–	3 826	379	483	–	–	4 185
Indemnités à des collectivités publiques	–	851	30	4	3	–	–
Contributions à de propres institutions	15	–	580	–	–	–	–
Contributions à des tiers	68	185	1 288	141	3 342	169	3 102
Contributions aux assurances sociales	–	15 655	–	–	88	–	–
Dépenses financières	–	–	–	–	–	–	2 889
Dépenses d'investissement	4	17	5 462	372	145	203	–
Immobilisations corporelles et stocks	2	0	1 588	2	2	3	–
Immobilisations incorporelles	1	4	26	1	–	0	–
Prêts	–	12	325	–	56	3	–
Participations	–	–	–	–	–	–	–
Contributions à des investissements	2	0	3 523	370	87	196	–

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2011

Groupes de comptes	Budget total 2011	Groupes de tâches					
		Conditions institutionnelles et fi- nancières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étranger - coopération inter- nationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	63 069	2 589	1 029	3 450	4 942	6 329	450
Dépenses propres	10 402	2 177	833	728	4 386	252	117
Dépenses de personnel	5 120	1 347	688	561	1 450	147	85
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 941	830	145	167	1 595	105	32
Dépenses d'armement	1 341	–	–	–	1 341	–	–
Dépenses de transfert courantes	42 076	35	156	2 160	155	5 800	295
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 321	–	–	–	–	–	–
Indemnités à des collectivités publiques	895	–	66	–	14	0	4
Contributions à de propres institutions	2 955	–	–	–	–	2 280	73
Contributions à des tiers	14 312	35	90	2 160	141	3 520	218
Contributions aux assurances sociales	15 593	–	–	–	–	–	–
Dépenses financières	3 028	–	–	–	0	–	–
Dépenses d'investissement	7 563	377	40	562	401	278	38
Immobilisations corporelles et stocks	2 437	359	19	0	398	168	1
Immobilisations incorporelles	60	18	4	5	3	–	–
Prêts	323	–	–	34	–	–	–
Participations	524	–	–	524	–	–	–
Contributions à des investissements	4 219	–	18	–	–	110	37

suite

Groupes de comptes	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Groupes de tâches			
				Protection de l'environ- nement et aména- gement du territoire	Agricul- ture et ali- mentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
Dépenses ordinaires	213	20 409	8 085	1 229	3 668	529	10 145
Dépenses propres	126	438	701	164	116	167	196
Dépenses de personnel	59	298	176	100	88	119	–
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	67	140	525	64	27	48	196
Dépenses d'armement	–	–	–	–	–	–	–
Dépenses de transfert courantes	85	19 953	2 205	705	3 452	154	6 922
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	–	3 497	381	573	–	–	3 871
Indemnités à des collectivités publiques	–	775	30	3	3	–	–
Contributions à de propres institutions	16	–	587	–	–	–	–
Contributions à des tiers	69	182	1 207	129	3 355	154	3 051
Contributions aux assurances sociales	–	15 499	–	–	94	–	–
Dépenses financières	–	–	–	–	–	–	3 028
Dépenses d'investissement	2	18	5 179	360	100	208	–
Immobilisations corporelles et stocks	1	0	1 480	5	2	4	–
Immobilisations incorporelles	–	4	27	0	–	0	–
Prêts	–	13	258	–	15	3	–
Participations	–	–	–	–	–	–	–
Contributions à des investissements	1	1	3 414	355	83	200	–

B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers (sans les fonds spéciaux)

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Attribution (+)/ prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers, état	1 187	1 158	1 217	59
Taxes d'incitation COV/HEL	256	255	260	5
606 E1100.0111/ Taxe d'incitation sur les COV 112/113	123	125	125	
606 E1400.0101 Intérêts de la taxe d'incitation COV	3	5	4	
810 A2300.0100 Redistribution de la taxe d'incitation COV	-139	-131	-124	
Taxe sur le CO₂ sur les combustibles, redistribution	-29	-41	-0	41
606 E1100.0121 (part) Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	392	430	400	
606 E1400.0114 Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	2	1	1	
810 A2400.0105 Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	-2	-2	-1	
810 A2300.0112 Redistribution de la taxe CO ₂ sur les combustibles	-437	-442	-359	
810 A2900.0113 Redistribution extraord. de la taxe CO ₂ sur les combustibles	-427	–	–	
Taxe sur le CO₂ sur les combustibles, programme Bâtiments	-4	-4	–	4
606 E1100.0121 (part) Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	196	200	200	
810 A4300.0146 Programme d'assainissement de bâtiments	-133	-133	-131	
805 A4300.0126 Energies renouvelables dans le domaine du bâtiment	-62	-67	-65	
805 A4300.0143 (part) Installations photovoltaïques	-5	–	–	
Impôt sur les maisons de jeu	796	786	800	14
318 E1100.0119 Impôt sur les maisons de jeu	381	–	–	
318 A2300.0110 Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	-455	–	–	
417 E1100.0122 Impôt sur les maisons de jeu	–	405	395	
417 A2300.0113 Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	–	-415	-381	
Encouragement du cinéma	1	0	0	-0
306 E1300.0146 Taxe vis. à promouv. ciné., diffuseurs télév., part recettes	0	0	0	
306 A2310.0454 Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision	-0	-1	-0	
Fonds pour l'assainissement des sites contaminés	129	123	119	-5
810 E1100.0100 Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	36	36	36	
810 A2310.0131 Assainissement des sites contaminés	-14	-41	-40	
Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne	32	32	32	–
318 E1400.0102 Fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture	1	1	1	
318 A2310.0332 (part) Allocations familiales dans l'agriculture	-1	-1	-1	
Recherche dans le domaine des médias, technologies de radiodiffusion, archivage des programmes	6	6	7	1
808 E5200.0100 Redevances de concession perçues auprès des diffuseurs	2	2	3	
808 A6210.0145 Contribution à la recherche dans le domaine des médias	-1	-1	-2	
808 A6210.0146 Archivage des programmes	-0	-0	-0	
808 A6210.0148 Nouvelles technologies de radiodiffusion	–	-1	–	
Assurance-maladie	–	–	–	–
605 E1100.0118 (part)* Taxe sur la valeur ajoutée, assurance-maladie (5 %)	877	872	913	
606 E1100.0109 (part) Redevance sur le trafic des poids lourds, coûts non couverts du trafic des poids lourds	–	206	283	
316 A2310.0110 (part) Réduction individuelle de primes (RIP)	-877	-1 078	-1 196	

Remarque: attributions provenant de la TVA, y c. les pertes sur débiteurs.

B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers (sans les fonds spéciaux)
suite

mio CHF		Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Attribution (+) / prélvement (-)
Assurance-vieillesse, survivants et invalidité					
605 E1100.0118 (part)* Taxe sur la valeur ajoutée, point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)		2 239	2 230	2 323	
605 E1100.0118 (part)* TVA, supplément (0,4 point) en faveur de l'AI		–	852	1 122	
605 E1100.0118 (part)* Taxe sur la valeur ajoutée, part Confédération du point de TVA (17 %)		459	456	477	
606 E1100.0102 Impôt sur le tabac		2 356	2 235	2 233	
601 E1200.0101 Bénéfice net de la Régie des alcools		243	264	275	
318 A2310.0327 (part) Prestations versées par la Confédération à l'AVS					
318 A2310.0328 (part) Prestations versées par la Confédération à l'AI					
318 A2310.0329 (part) Prestations complémentaires à l'AVS					
318 A2310.0384 (part) Prestations complémentaires à l'AI					
318 A2310.0453 (part) Contribution spéciale de la Conf. aux intérêts dus par l'AI					
605 A2300.0105 Point de TVA en faveur de l'AVS		-2 239	-2 230	-2 323	
605 A2300.0111 Supplément de TVA en faveur de l'AI		–	-852	-1 122	

*Les pertes sur débiteurs budgétisées sont prises en compte dans ces postes.

Remarque: attributions provenant de la TVA, y c. les pertes sur débiteurs.

B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Attribution (+)/ prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre, état	4 048	3 758	4 146	388
Financement spécial pour la circulation routière	2 783	1 894	1 689	-205
Recettes	3 908	3 855	3 823	
Dépenses	-3 972	-4 744	-4 028	
Financement spécial, mesures d'accompagnement ALEA/OMC	1 178	1 758	2 337	579
606 E1100.0110 (part) Droits de douane à l'importation	1 178	580	579	
Financement spécial du trafic aérien	–	20	33	14
606 E1100.0104 (part) Impôt sur huiles minérales grevant les carburants	–	8	23	
606 E1100.0105 (part) Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	–	11	31	
803 A6210.0152 Mesures de sécurité techniques	–	–	-27	
803 A6210.0153 Mesures de protection de l'environnement	–	–	-7	
803 A6210.0154 Mesures de sécurité ne relevant pas de l'Etat	–	–	-7	
Garantie contre les risques de l'investissement	32	32	32	–
704 E1300.0001 (part) Emoluments	–	0	–	
704 A2310.0366 Garantie contre risques de l'investissement	–	-0	–	
Assurance féd. des transports contre les risques de guerre	54	55	55	0
724 E1300.0010 (part) Compensations	0	0	0	
724 A2119.0001 (part) Autres charges d'exploitation	–	-0	-0	

B43 Financement spécial pour la circulation routière

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Recettes	3 908	3 855	3 823	-31	-0,8
606 A2111.0141 Indemn. pr percep. redev. pr l'utilis. des routes nation.	-33	-33	-31	2	-5,9
606 A2119.0001 Autres charges d'exploit.; redev. pr l'utilis. des routes nation., vente et contrôle	-	-	-5	-5	-
606 E1100.0104 Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	1 531	1 512	1 497	-15	-1,0
606 E1100.0105 Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	2 050	2 029	1 999	-30	-1,5
606 E1100.0108 Redevance pour l'utilisation des routes nationales	347	340	353	13	3,8
802 E3200.0001 Remboursement de prêts destinés aux terminaux ferroviaires	5	7	8	1	9,3
806 E7100.0001 Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.); recettes parcelles résiduelles routes nationales	6	-	3	3	-
806 E7200.0001 Remboursement de prêts, places de parc près des gares	0	0	0	-	-
Dépenses	3 972	4 744	4 028	-716	-15,1
Routes nationales (sans le fonds d'infrastructure)	1 529	1 452	1 640	188	12,9
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire); exploitation	315	311	335	24	7,9
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.); entretien/aménagement	1 214	1 141	1 305	163	14,3
Fonds d'infrastructure	1 029	1 832	928	-904	-49,4
806 A8400.0100 Attribution annuelle au fonds d'infrastructure	1 029	982	928	-54	-5,5
806 A8900.0100 Attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure	-	850	-	-850	-100,0
Routes principales	168	166	168	3	1,5
806 A8300.0107 Routes principales	168	166	168	3	1,5
Autres contributions au financement de mesures techniques	568	572	565	-7	-1,3
802 A2310.0214 Indemnisation du trafic combiné	206	180	175	-5	-2,8
802 A2310.0215 Chargement des automobiles	2	2	2	0	2,3
802 A2310.0450 Indemnis. trafic ferrov. marchandises ne travers. pas Alpes	-	17	16	-1	-5,7
802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic	7	4	2	-2	-48,7
802 A4300.0121 Voies de raccordement	23	22	22	0	1,5
802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires	320	314	310	-4	-1,2
802 A4300.0141 Terminaux ferroviaires	10	33	37	4	11,0
806 A8300.0108 Passages à niveau	0	-	-	-	-
Contributions au financ. de mesures autres que techniques	383	381	379	-1	-0,4
806 A6210.0137 Contributions routières générales	375	373	372	-1	-0,4
806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales	8	8	8	-0	-0,4
Recherche et administration	149	171	176	5	2,9
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	145	165	170	4	2,7
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	4	6	7	1	8,7
Protection de l'environnement	93	105	107	2	1,5
806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre	1	1	1	0	1,5
810 A2310.0134 Forêts	46	45	46	1	1,5
810 A4300.0103 Protection contre les dangers naturels	19	23	23	0	1,3
810 A4300.0139 Protection contre le bruit	28	36	37	1	1,5
Protection du patrimoine et du paysage	10	14	15	0	1,3
306 A4300.0138 Protection du paysage et conservation monuments historiques	7	11	11	0	1,5
806 A8300.0110 Voies de communication historiques	2	2	2	0	1,5
810 A4300.0105 Nature et paysage	2	2	2	-	-

Remarque: dans le cadre de la vente et du contrôle de la redevance pour l'utilisation des routes nationales, l'AFD a recours également à du personnel tiers à la place de ses propres effectifs. Désormais, les dépenses qui en résultent sont inscrites au poste budgétaire A2119.0001.

B43 Financement spécial pour la circulation routière
suite

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Protection des autres routes contre les forces naturelles	42	51	51	0	0,5
810 A4300.0135 Protection contre les crues	42	51	51	0	0,5
Solde	-64	-890	-205	685	-77,0
Etat du financement spécial à la fin de l'année	2 783	1 894	1 689	-205	-10,8

Remarque: dans le cadre de la vente et du contrôle de la redevance pour l'utilisation des routes nationales, l'AFD a recours également à du personnel tiers à la place de ses propres effectifs. Désormais, les dépenses qui en résultent sont inscrites au poste budgétaire A2119.0001.

C

COMPTE DE RESULTATS

C01 Revenus par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Revenus ordinaires	58 000	64 047	64 146	63 523	62 019	63 988	1 969	3,2
Revenus fiscaux	51 836	58 052	56 790	57 757	57 268	59 914	2 646	4,6
Impôt fédéral direct	15 389	17 513	17 877	17 886	17 547	18 759	1 212	6,9
Impôt anticipé	2 730	5 760	5 280	4 323	3 707	4 186	479	12,9
Droits de timbre	2 990	2 975	2 806	2 855	2 750	2 445	-305	-11,1
Taxe sur la valeur ajoutée	19 684	20 512	19 830	20 672	21 450	22 550	1 100	5,1
Autres impôts à la consommation	7 380	7 517	7 279	7 602	7 448	7 435	-13	-0,2
Impôt sur les huiles minérales	5 086	5 222	5 183	5 134	5 105	5 090	-15	-0,3
Impôt sur le tabac	2 186	2 186	1 987	2 356	2 235	2 233	-2	-0,1
Impôt sur la bière	107	110	110	112	108	112	4	3,7
Redevances sur la circulation	2 016	2 137	2 114	2 210	2 150	2 323	173	8,0
Impôt sur les véhicules automobiles	358	363	312	373	360	370	10	2,8
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	322	333	351	347	340	353	13	3,8
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 336	1 441	1 452	1 490	1 450	1 600	150	10,3
Droits de douane	1 040	1 017	1 033	1 079	1 020	1 060	40	3,9
Impôt sur les maisons de jeu	449	455	415	381	405	395	-10	-2,5
Taxes d'incitation	156	163	151	748	791	761	-30	-3,8
Taxe d'incitation sur les COV	127	135	124	123	125	125	0	0,0
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	0	0	0	-	-	-	-	-
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	28	28	27	36	36	36	0	0,0
Taxe sur le CO2 sur les combustibles	-	-	-	589	630	600	-30	-4,8
Autres revenus fiscaux	3	3	4	0	-	-	-	-
Patentes et concessions	1 331	1 284	1 350	1 383	1 336	925	-411	-30,8
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	223	235	246	243	264	275	11	4,0
Distribution du bénéfice de la BNS	833	833	833	833	833	333	-500	-60,0
Accroissement de la circulation monétaire	45	42	53	74	42	87	46	110,0
Revenus de la vente aux enchères de contingents	193	148	182	199	168	196	28	16,6
Autres patentes et concessions	36	26	36	33	29	34	5	16,9
Revenus financiers	2 969	2 740	3 075	2 446	1 613	1 365	-248	-15,4
Revenus d'intérêts	690	659	477	375	810	524	-286	-35,3
Placements financiers	334	248	10	11	75	58	-17	-22,2
Prêts	166	175	206	83	460	189	-271	-59,0
Avances au fonds FTP	181	226	177	204	202	194	-8	-3,9
Autres revenus d'intérêts	9	11	84	77	73	83	10	13,5
Bénéfices de change	96	86	49	82	-	-	-	-
Revenus de participations	1	1	0	0	0	0	0	137,5
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 860	1 807	2 179	1 840	800	840	40	5,0
Autres revenus financiers	322	187	370	149	3	1	-2	-64,5
Autres revenus	1 844	1 970	2 893	1 803	1 774	1 779	5	0,3
Compensations	1 387	1 508	1 354	1 259	1 179	1 253	74	6,3
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	138	140	148	155	160	170	10	6,3
Emoluments	291	305	227	217	224	251	26	11,8
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	73	79	80	79	66	68	2	2,4
Ventes	196	183	149	129	88	74	-14	-16,0
Remboursements	113	231	173	104	96	116	21	21,5
Fiscalité de l'épargne UE	121	147	166	120	135	135	0	0,0
Autres compensations	455	423	412	455	410	440	30	7,2
Revenus divers	457	462	1 539	544	594	526	-69	-11,6
Revenus des immeubles	315	354	357	371	358	380	22	6,2
Autres revenus divers	141	108	1 181	173	236	145	-91	-38,4
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	21	2	37	135	29	5	-24	-82,6

C02 Charges par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs. %
Charges ordinaires	54 289	56 587	57 726	59 385	62 116	63 847	1 731 2,8
Charges propres	9 573	11 406	11 929	12 039	12 829	12 804	-24 -0,2
Charges de personnel	4 492	4 501	4 812	4 824	5 120	5 282	162 3,2
Rétribution du personnel	3 665	3 767	3 948	3 998	4 144	4 254	110 2,7
Cotisations de l'employeur	590	611	752	781	838	896	58 7,0
Prestations de l'employeur	189	65	42	78	60	51	-9 -15,2
Autres charges de personnel	48	58	70	-34	78	81	3 4,0
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	3 238	3 762	4 120	4 071	4 205	4 295	91 2,2
Charges de matériel et de marchandises	225	269	237	259	262	302	40 15,2
Charges d'exploitation	3 013	3 139	3 470	3 399	3 514	3 550	37 1,0
Immeubles	439	445	552	531	322	328	6 1,8
Loyers et fermages	152	153	150	149	177	170	-7 -3,8
Informatique	295	434	488	471	550	549	-1 -0,1
Charges de conseil	468	263	252	238	252	262	9 3,6
Charges d'exploitation de l'armée	718	794	809	861	955	1 001	45 4,7
Amortissement de créances	192	170	205	200	200	173	-27 -13,3
Autres charges d'exploitation	749	880	1 014	948	1 057	1 067	11 1,0
Entretien courant des routes nationales	–	354	412	413	429	443	14 3,3
Charges d'armement	1 168	1 228	1 095	1 001	1 341	1 037	-304 -22,7
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	145	147	120	111	102	105	3 2,9
Équipement personnel et matériel à renouveler	289	290	292	316	350	396	46 13,1
Matériel d'armement	734	792	683	575	889	536	-353 -39,7
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	675	1 914	1 902	2 143	2 163	2 190	27 1,2
Bâtiments	553	611	359	487	522	517	-6 -1,1
Routes nationales	–	1 176	1 390	1 424	1 423	1 455	32 2,2
Autres amortissements	122	127	153	232	218	219	1 0,4
Charges de transfert	40 604	41 254	42 445	44 024	46 275	48 190	1 914 4,1
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 624	7 414	7 116	7 705	8 321	8 874	552 6,6
Parts des cantons	5 999	4 665	4 388	4 436	4 252	4 564	313 7,4
Parts des assurances sociales	2 478	2 619	2 596	2 694	3 497	3 826	329 9,4
Redistribution des taxes d'incitation	147	130	132	576	573	483	-89 -15,6
Indemnités à des collectivités publiques	955	785	778	807	896	981	86 9,6
Contributions à de propres institutions	2 527	2 573	2 723	2 850	2 955	3 078	123 4,2

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

C02 Charges par groupe de comptes

suite

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart p. r. au B 2011 val. abs.	%
Contributions à des tiers	9 744	12 668	13 279	13 608	14 312	14 852	540	3,8
Péréquation financière	–	2 725	2 808	2 901	3 051	3 102	51	1,7
Organisations internationales	1 297	1 482	1 496	1 597	1 679	1 812	133	7,9
Autres contributions à des tiers	8 447	8 461	8 976	9 110	9 582	9 938	356	3,7
Contributions aux assurances sociales	13 417	13 582	14 280	14 493	15 521	15 671	151	1,0
AVS/AI/AC	10 187	10 524	10 915	11 053	11 810	11 856	46	0,4
Autres assurances sociales	3 230	3 058	3 365	3 439	3 711	3 815	105	2,8
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 966	3 861	4 065	4 302	4 219	4 355	136	3,2
Réévaluation de prêts et de participations	372	372	203	259	52	378	327	633,6
Charges financières	4 013	3 864	3 341	3 299	3 012	2 789	-223	-7,4
Charges d'intérêts	3 635	3 334	3 042	2 902	2 886	2 602	-284	-9,8
Emprunts	3 096	2 939	2 785	2 679	2 493	2 314	-179	-7,2
Créances comptables à court terme	228	165	9	2	160	79	-81	-50,7
Autres charges d'intérêts	312	230	248	221	234	210	-24	-10,3
Pertes de change	54	77	26	54	–	–	–	–
Charges de financement	143	134	128	122	126	113	-12	-9,9
Diminution des valeurs de mise en équivalence	–	7	5	95	–	–	–	–
Autres charges financières	181	312	140	126	–	73	73	–
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	98	63	11	22	–	64	64	–

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

C03 Evolution des revenus et des charges

Taux de croissance annuel moyen en %	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012	2007-2012
Revenus ordinaires	6,2	10,4	0,2	-1,0	-2,4	3,2	2,0
Revenus fiscaux	1,9	12,0	-2,2	1,7	-0,8	4,6	2,9
Impôt fédéral direct	8,1	13,8	2,1	0,0	-1,9	6,9	4,0
Impôt anticipé	-30,8	111,0	-8,3	-18,1	-14,3	12,9	8,9
Droits de timbre	3,5	-0,5	-5,7	1,8	-3,7	-11,1	-3,9
Taxe sur la valeur ajoutée	3,5	4,2	-3,3	4,2	3,8	5,1	2,8
Autres impôts à la consommation	1,7	1,9	-3,2	4,4	-2,0	-0,2	0,1
Redevances sur la circulation	4,0	6,0	-1,1	4,6	-2,7	8,0	2,9
Droits de douane	1,3	-2,2	1,6	4,5	-5,5	3,9	0,4
Revenus fiscaux divers	7,6	2,2	-8,1	97,9	5,9	-3,3	13,7
Patentes et concessions	5,2	-3,5	5,1	2,5	-3,4	-30,8	-7,0
Revenus financiers	172,7	-7,7	12,2	-20,5	-34,0	-15,4	-14,4
Revenus de participations	-99,9	-31,9	-37,2	9,3	-80,7	137,5	-26,5
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	-	-2,9	20,6	-15,5	-56,5	5,0	-14,7
Autres revenus financiers	131,7	-15,9	-3,9	-32,4	34,3	-35,4	-13,9
Autres revenus	32,7	6,8	46,9	-37,7	-1,6	0,3	-0,7
Compensations	4,8	8,7	-10,2	-7,0	-6,3	6,3	-2,0
Revenus divers	585,8	1,1	233,3	-64,6	9,2	-11,6	2,8
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-	-91,3	1 978,9	262,0	-78,7	-82,6	-24,6
Charges ordinaires	18,1	4,2	2,0	2,9	4,6	2,8	3,3
Charges propres	16,9	19,1	4,6	0,9	6,6	-0,2	6,0
Charges de personnel	3,9	0,2	6,9	0,2	6,1	3,2	3,3
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	20,7	16,2	9,5	-1,2	3,3	2,2	5,8
Charges d'armement	-0,9	5,2	-10,9	-8,6	34,0	-22,7	-2,4
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	-	183,4	-0,7	12,7	1,0	1,2	26,5
Charges de transfert	20,6	1,6	2,9	3,7	5,1	4,1	3,5
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	6,5	-14,0	-4,0	8,3	8,0	6,6	0,6
Indemnités à des collectivités publiques	-3,1	-17,8	-0,9	3,7	11,0	9,6	0,5
Contributions à des propres institutions	21,8	1,8	5,8	4,7	3,7	4,2	4,0
Contributions à des tiers	0,3	30,0	4,8	2,5	5,2	3,8	8,8
Contributions aux assurances sociales	5,0	1,2	5,1	1,5	7,1	1,0	3,2
Réévaluation de contrib. à des investissements	-	-22,3	5,3	5,8	-1,9	3,2	-2,6
Réévaluation de prêts et de participations	-	0,0	-45,3	27,5	-80,1	633,6	0,4
Charges financières	-2,2	-3,7	-13,6	-1,2	-8,7	-7,4	-7,0
Charges d'intérêts	-9,0	-8,3	-8,8	-4,6	-0,6	-9,8	-6,5
Diminution des valeurs de mise en équivalence	-	-	-15,8	1 632,4	-100,0	-	-
Autres charges financières	238,5	38,3	-43,9	2,9	-58,4	48,2	-13,2
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-	-36,2	-82,1	97,3	-100,0	-	-8,3

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

C04 Structure des revenus et des charges

Part en % des revenus/charges ordinaires	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012
Revenus ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenus fiscaux	89,4	90,6	88,5	90,9	92,3	93,6
Impôt fédéral direct	26,5	27,3	27,9	28,2	28,3	29,3
Impôt anticipé	4,7	9,0	8,2	6,8	6,0	6,5
Droits de timbre	5,2	4,6	4,4	4,5	4,4	3,8
Taxe sur la valeur ajoutée	33,9	32,0	30,9	32,5	34,6	35,2
Autres impôts à la consommation	12,7	11,7	11,3	12,0	12,0	11,6
Redevances sur la circulation	3,5	3,3	3,3	3,5	3,5	3,6
Droits de douane	1,8	1,6	1,6	1,7	1,6	1,7
Revenus fiscaux divers	1,0	1,0	0,9	1,8	1,9	1,8
Patentes et concessions	2,3	2,0	2,1	2,2	2,2	1,4
Revenus financiers	5,1	4,3	4,8	3,9	2,6	2,1
Revenus de participations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	3,2	2,8	3,4	2,9	1,3	1,3
Autres revenus financiers	1,9	1,5	1,4	1,0	1,3	0,8
Autres revenus	3,2	3,1	4,5	2,8	2,9	2,8
Compensations	2,4	2,4	2,1	2,0	1,9	2,0
Revenus divers	0,8	0,7	2,4	0,9	1,0	0,8
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	0,0	0,0	0,1	0,2	0,0	0,0
Charges ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Charges propres	17,6	20,2	20,7	20,3	20,7	20,1
Charges de personnel	8,3	8,0	8,3	8,1	8,2	8,3
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	6,0	6,6	7,1	6,9	6,8	6,7
Charges d'armement	2,2	2,2	1,9	1,7	2,2	1,6
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	1,2	3,4	3,3	3,6	3,5	3,4
Charges de transfert	74,8	72,9	73,5	74,1	74,5	75,5
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	15,9	13,1	12,3	13,0	13,4	13,9
Indemnités à des collectivités publiques	1,8	1,4	1,3	1,4	1,4	1,5
Contributions à de propres institutions	4,7	4,5	4,7	4,8	4,8	4,8
Contributions à des tiers	17,9	22,4	23,0	22,9	23,0	23,3
Contributions aux assurances sociales	24,7	24,0	24,7	24,4	25,0	24,5
Réévaluation de contrib. à des investissements	9,1	6,8	7,0	7,2	6,8	6,8
Réévaluation de prêts et de participations	0,7	0,7	0,4	0,4	0,1	0,6
Charges financières	7,4	6,8	5,8	5,6	4,8	4,4
Charges d'intérêts	6,7	5,9	5,3	4,9	4,6	4,1
Diminution des valeurs de mise en équivalence	–	0,0	0,0	0,2	–	–
Autres charges financières	0,7	0,9	0,5	0,5	0,2	0,3
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	0,2	0,1	0,0	0,0	–	0,1

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

C05 Revenus et charges par département 2012

	Budget total 2012 mio CHF	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFE	DETEC
Revenus ordinaires	63 988	22	46	103	523	135	62 673	314	172
Revenus fiscaux	59 914	—	—	—	395	—	59 483	—	36
Impôt fédéral direct	18 759	—	—	—	—	—	18 759	—	—
Impôt anticipé	4 186	—	—	—	—	—	4 186	—	—
Droits de timbre	2 445	—	—	—	—	—	2 445	—	—
Taxe sur la valeur ajoutée	22 550	—	—	—	—	—	22 550	—	—
Autres impôts à la consommation	7 435	—	—	—	—	—	7 435	—	—
Redevances sur la circulation	2 323	—	—	—	—	—	2 323	—	—
Droits de douane	1 060	—	—	—	—	—	1 060	—	—
Revenus fiscaux divers	1 156	—	—	—	395	—	725	—	36
Patentes et concessions	925	—	—	—	—	—	695	196	34
Revenus financiers	1 365	0	—	1	0	0	1 331	32	1
Revenus de participations	0	—	—	—	—	—	0	0	0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	840	—	—	—	—	—	840	—	—
Autres revenus financiers	525	0	—	1	0	0	491	32	1
Autres revenus	1 779	22	46	102	128	135	1 159	86	102
Compensations	1 253	22	46	101	107	65	760	74	79
Revenus divers	526	0	0	1	21	70	398	12	23
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	5	—	—	—	—	—	5	—	—
Charges ordinaires	63 847	374	2 693	20 890	1 985	4 990	16 436	6 508	9 971
Charges propres	12 804	374	705	551	606	4 771	2 775	501	2 521
Charges de personnel	5 282	302	524	331	382	1 618	1 433	341	351
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 295	72	173	213	179	1 861	963	149	685
Charges d'armement	1 037	—	—	—	—	1 037	—	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 190	1	8	6	46	255	379	11	1 484
Charges de transfert	48 190	—	1 988	20 339	1 379	219	10 809	6 006	7 449
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 874	—	—	—	381	—	7 630	—	863
Indemnités à des collectivités publiques	981	—	—	34	836	74	—	3	34
Contributions à de propres institutions	3 078	—	—	2 415	—	—	—	33	630
Contributions à des tiers	14 852	—	1 965	2 561	143	139	3 180	5 308	1 556
Contributions aux assurances sociales	15 671	—	—	15 236	—	—	—	435	—
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 355	—	—	93	19	6	—	143	4 094
Réévaluation de prêts et de participations	378	—	22	—	—	—	—	84	272
Charges financières	2 789	—	—	—	—	0	2 788	—	1
Charges d'intérêts	2 602	—	—	—	—	0	2 601	—	1
Autres charges financières	186	—	—	—	—	—	186	—	—
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	64	—	—	—	—	—	64	—	—

C05 Revenus et charges par département 2011

	Budget total 2011	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFE	DETAC
mio CHF									
Revenus ordinaires	62 019	19	41	81	500	107	60 506	481	284
Revenus fiscaux	57 268	—	—	—	405	—	56 827	—	36
Impôt fédéral direct	17 547	—	—	—	—	—	17 547	—	—
Impôt anticipé	3 707	—	—	—	—	—	3 707	—	—
Droits de timbre	2 750	—	—	—	—	—	2 750	—	—
Taxe sur la valeur ajoutée	21 450	—	—	—	—	—	21 450	—	—
Autres impôts à la consommation	7 448	—	—	—	—	—	7 448	—	—
Redevances sur la circulation	2 150	—	—	—	—	—	2 150	—	—
Droits de douane	1 020	—	—	—	—	—	1 020	—	—
Revenus fiscaux divers	1 196	—	—	—	405	—	755	—	36
Patentes et concessions	1 336	—	—	—	—	—	1 139	168	29
Revenus financiers	1 613	0	—	1	0	0	1 363	248	1
Revenus de participations	0	—	—	—	—	—	0	0	—
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	800	—	—	—	—	—	800	—	—
Autres revenus financiers	813	0	—	1	0	0	563	248	1
Autres revenus	1 774	19	41	80	95	107	1 148	65	219
Compensations	1 179	19	41	79	81	58	773	55	73
Revenus divers	594	0	0	1	14	49	375	10	146
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	29	—	—	—	—	—	29	—	—
Charges ordinaires	62 116	373	2 561	20 518	1 907	5 274	15 742	6 011	9 729
Charges propres	12 829	373	702	525	585	5 059	2 651	481	2 452
Charges de personnel	5 120	296	520	319	371	1 617	1 314	338	343
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 205	77	176	200	166	1 828	958	137	665
Charges d'armement	1 341	—	—	—	—	1 341	—	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 163	1	6	6	48	273	379	6	1 444
Charges de transfert	46 275	—	1 859	19 993	1 322	215	10 082	5 530	7 275
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 321	—	—	—	415	—	6 953	—	953
Indemnités à des collectivités publiques	896	—	—	33	755	71	—	3	33
Contributions à de propres institutions	2 955	—	—	2 307	—	—	—	32	617
Contributions à des tiers	14 312	—	1 836	2 473	134	139	3 129	5 138	1 463
Contributions aux assurances sociales	15 521	—	—	15 097	—	—	—	424	—
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 219	—	—	83	18	5	—	140	3 974
Réévaluation de prêts et de participations	52	—	23	—	—	—	—	-207	236
Charges financières	3 012	—	—	—	—	0	3 010	—	2
Charges d'intérêts	2 886	—	—	—	—	0	2 884	—	2
Autres charges financières	126	—	—	—	—	—	126	—	—